

nos cahiers

lëtzebuerger zäitschrëft fir kultur

SUPPLEMENT DE L'ALUC

4

ANNUAIRE DE L'ALUC 1983

ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE
DES UNIVERSITAIRES
CATHOLIQUES

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
DES UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES

Annuaire de l'ALUC 1983

1983

Imprimé sur les presses de l'Imprimerie Saint-Paul, Société anonyme, Luxembourg

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BUREAU DE L'ASSOCIATION: 5, AV. MARIE-THÉRÈSE, LUXEMBOURG

Tél. 4 47 43-250

Sommaire

<i>Mgr Jean Hengen</i> , président de la COMECE	5
TABLE RONDE:	
<i>Rau Fernand</i> : Wirtschaft und Kultur	11
<i>Bohnert Robert</i> : Kulturelles in Diekirch	15
<i>Leuprecht Peter</i> , Directeur des Droits de l'Homme, Strasbourg: Vers une meilleure protection des droits sociaux et culturels en Europe	19
<i>Wiseler Claude</i> : Le Prix Jeune Littérature Règlement	31
TABLE RONDE: L'avenir du jeune médecin	33
<i>Dr Ernest Faber</i> , modérateur	
<i>Dr Annette Birget</i> , généraliste	
<i>Dr Mario Dicato</i> , directeur	
<i>Dr Guy Meisch</i> , secrétaire de l'Association des médecins	
<i>Dr Eugène Schiltz</i> , chirurgien	
<i>Dr André Schwall</i> , membre du Collège Médical	
<i>P. J. Klopp sj.</i> : Le vouloir profond de l'homme	47
TABLE RONDE: L'enseignement: instruction et / ou éducation?	53
<i>Georges Goedert</i> , modérateur	
<i>Ernest Weis</i> , conseiller de gouvernement	
<i>Monique Klopp-Albrecht</i> , directrice adjointe	
<i>Camille Michels</i> , professeur	
<i>Pierre Thill</i> , professeur d'éducation artistique	
<i>René Kayser</i> , professeur de philosophie	
<i>André Grosbusch</i> , étudiant en histoire	
<i>Abbé François Karels</i> : Römische Erkundungsfahrt vor 50 Jahren	61
TABLE RONDE: Quelles valeurs enseignons-nous? Quelles valeurs devrions-nous enseigner?	67
<i>Pierre Meyers</i> , professeur de philosophie	
<i>Raymond Linden</i> , professeur d'histoire	

Gaston Anen, professeur de religion
Claude Wiseler, étudiant lettres
René Klopp, professeur de mathématiques
Roland Kauffmann, professeur de biologie
André Grosbusch, étudiant en histoire
J. P. R. Strainchamps, modérateur, professeur

<i>Joseph Walentiny:</i>	Le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen dans l'église paroissiale de Junglinster	79
<i>Jeanne Steichen:</i>	Gedichte, Schnoken	87
<i>La revue «Etudes»</i>	Sommaire juillet-août 1983	103
<i>Christophe Berchem:</i>	Der kybernetische Gottesbeweis	105
	Informations sur l'évolution probable du recrutement du personnel enseignant de l'enseignement post-primaire pendant la période de 1983/84 à 1987/88	115
<i>Paul Schumacher:</i>	In memoriam Fons Turpel	119
<i>Michel Dauphin:</i>	A propos de l'enquête sur les études	121
<i>Echo de l'Industrie:</i>	Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires	125
<i>Joseph Kohlen:</i>	Theodor Gottlieb von Hippel	127

Monseigneur Jean Hengen,

Evêque de Luxembourg,
Président de la COMECE

(Commissio Episcopatum Communitatis Europensis)

*Nous adressons à notre pasteur et à notre membre
Monseigneur Jean Hengen, nos félicitations les plus sincères.*

*Voici une brève description de la COMECE, extraite d'un article
de M. l'Abbé François Karels,
paru dans les pages du Luxemburger Wort, début juin 1983.*

Erst wurde das CCEE (Consilium Conferentiarum Episcopaliū Europae) 1979 gegründet, in dem sämtliche Bischofskonferenzen Europas, auch diejenigen der blockfreien und kommunistisch geführten Länder, vertreten sind. Ihr Vorsitzender ist derzeit der englische Kardinal Hume und nach der Medienberatung für den Frieden in Bad Schönbrunn/Schweiz vom 18. bis 22. April 1983 erfolgte das nächste Treffen der Vollversammlung vom 17. bis 21. September 1983 in Rom.

Gleichsam als Ergänzung zur Europäischen Gemeinschaft entstand kirchlicherseits 1980 auch noch die COMECE (Commissio Episcopatum Communitatis Europensis) mit Sitz in Brüssel. Ihr Vorsitzender war bis zum vergangenen 3. März der Bischof von Essen, Mgr Hengsbach. Da dieser auf eine Wiederwahl verzichtete, trat an seine Stelle Bischof Jean Hengen aus Luxemburg, dies mit Rücksicht auf den Luxemburger Standort der ehemaligen Montanunion, wo gleichfalls das Sekretariat des Europaparlamentes, der Europäische Gerichtshof und die Europäische Investitionsbank stationiert sind. Leider verstarb allzu früh der bisherige Nuntius für Belgien und Luxemburg, Mgr Cardinale, der seit 1969 auch Gesandter des Hl. Stuhles bei der Europäischen Gemeinschaft war. (Diese Angaben wurden größtenteils der „Documentation Catholique“ vom 15. Mai 1983 entnommen).

Will man die spezifische Aufgabe des Rates der europäischen Bischofskonferenzen (CCEE) und der Bischofskommission (eigentlich Kommission der Episkopate) bei der Europäischen Gemeinschaft (COMECE) näher veranschaulichen, hat nach unserer bescheidenen Auffassung die Kirche eine Doppelfunktion sowohl bei der EG wie beim Europarat zu erfüllen. Zunächst steht ihr gut die „Wächterposition“ nach alttestamentlichem Sprachgebrauch, was vom bloßen Aufpassertum grundverschieden ist (Is. 21,11). Dann sollte sie zeichenhaft die „Stadt auf dem Berge“ sein, von der Augustinus so herrlich geschrieben hat.



Veillée de Noël: Des membres de la section des gradués attendent les événements.



Une partie de l'heureux public lors de la veillée de Noël.



L'orchestre a connu un succès largement mérité lors de la veillée de Noël.



Le président André Grosbusch (étudiant) était satisfait du déroulement de la veillée de Noël.



Une partie du public lors de l'Assemblée Générale.



Excursion culturelle 1983. – Le Château de Vianden sous la conduite de M. J. P. Koltz



Monsieur le Premier ministre Pierre Werner, entouré d'éminents membres, lors de l'Assemblée Générale.



Le président Jean-Mathias Goerens entouré de J. P. R. Strainchamps, Hubert Glesener et le Père J. Klopp s. j., lors de l'Assemblée Générale 1983. Photos: Jean Weyrich

TABLE RONDE

Kultur und Volkswirtschaft

Fernand Rau:

Die wirtschaftlichen Strukturen und ihre Beziehung zur Kultur

Robert Bohnert:

Kulturelle Belebung in Diekirch

Fernand RAU

DIE WIRTSCHAFTLICHEN STRUKTUREN UND IHRE BEZIEHUNG ZUR KULTUR

Ein Gebiet, das interessant und komplex zu gleicher Zeit ist, weil es neben den wirtschaftlichen und soziologischen auch eine Reihe ethischer und moralischer Komponenten enthält. Die ALUC hatte demnach eine glückliche Hand, als sie dieses Thema auswählte, da es wegen seines Gehaltes durchaus verdient, unter katholischen Intellektuellen diskutiert zu werden. Ob die Wahl des Konferenzlers ebenso glücklich war, überlasse ich jedermanns persönlicher Beurteilung.

Im vielbeachteten Referat des Herrn Kulturministers kamen die vielschichtigen Fazetten des Begriffs „Kultur“ klar zum Ausdruck.

Eine erste Feststellung, die hier zu machen wäre, ist die vom historischen Zusammenhang zwischen Wirtschaft und Kultur. Geht man auf den sprachlichen Ursprung des Wortes Kultur zurück, so findet man als Wurzel „l'action de cultiver“. Kultur ist demnach alles, was mit den Produkten des Erdbodens zu tun hat. Seit Beginn des 19. Jahrhunderts aber wurde der Begriff Kultur auch mit einer Reihe von Produkten des menschlichen Geistes verbunden:

Kunst, Wissenschaft, Literatur, Musik.

Die Entwicklung der menschlichen Gesellschaft brachte es dann mit sich, daß der Begriff Kultur alle Formen menschlicher, materieller und geistiger Produkte umfaßt. Je nach den geographischen, politischen und ökonomischen, aber auch den philosophischen und religiösen Verhältnissen spricht man dann von verschiedenen Kulturen, der europäischen, der indischen, der christlichen, der bürgerlichen usw.

In wirtschaftlicher Hinsicht bekennen wir uns zu einer liberalen ökonomischen Kultur, andere zu einer marxistisch-kommunistischen. Ich erinnere an die berühmte kulturelle Revolution unter Mao, in deren Verlauf über eine Million Leute verschwanden und fast alle des Lesens und Schreibens Kundige aufs Land geschickt wurden, wo sie Hühner und Gänse zu züchten hatten. Daraus ersieht man, wie weit es führen kann, wenn eine Kultur verpolitisiert wird.

Galbraith, ein amerikanischer Autor, spricht von einer postindustriellen Kultur.

Andere Leute – und die sind ziemlich häufig – sprechen von der Kultur der Konsum- oder Wohlfahrtsgesellschaft oder der Wegwerf-Gesellschaft.

Im Ausland besteht die Tendenz, aus dem Problem der Kultur eine „tarte à la crème“ zu machen, womit ich aber unserm Herrn Minister nicht zu nahe treten will. Giscard d'Estaing sagte während seiner Wahlkampagne:

Il existe un lien étroit entre la puissance économique d'un pays et son rayonnement culturel.

Mitterrand: La libéralisation culturelle passe par la libération économique.

Das Recht auf Kultur wird also dem Recht auf Leben und auf Arbeit gleichgestellt. Nun müssen wir feststellen, daß das Jahr '82, das nicht brillant begann, schlechter ausgegangen ist. Und ich fürchte, daß es mit '83 nicht besser gehen wird. Luxemburg ist genau wie alle andern Länder, Amerika einbegriffen, von einer Reihe von Wirtschaftskrisen bedroht, denen mit den klassischen Mitteln nicht beizukommen ist:

Rückgang der Produktion, der Investitionen, Energiekrise, Inflation, Arbeitslosigkeit, Währungsprobleme.

Dazu kommt eine gewisse Krise der Institutionen, z. B. der nicht zu leugnende Verfall des Parlamentarismus, Wettrüsten und das Dritte-Welt-Problem.

All diese Probleme haben in uns ein gewisses Krisenbewußtsein geweckt durch die sozialen Spannungen, die sie auf allen Ebenen hervorrufen. In andern Worten:

Der soziale Konzens hat hauptsächlich nach dem großen Rückschlag von 1980 eine Reihe von Problemen gebracht, die wir noch nicht kannten zur Zeit, wo es für Politiker, Gewerkschaften und Patronat relativ einfach war, jedem aus dem großen Wohlfahrtskuchen ein möglichst großes Stück herauszuschneiden. So konnte die Arbed in den Jahren der Vollproduktion jedermann befriedigen. Die Aktionäre kassierten ihre Dividenden ein. Salarikat und Gewerkschaften handelten alle zwei Jahre durch neue Kollektivverträge substantielle Lohnerhöhungen aus, und auch die Regierung war zufrieden. Zählte doch die Arbed zu den interessanten Steuerzahlern. Mit der Zufriedenheit ist es im Augenblick schlechter bestellt. Doch darauf will ich in diesem Zusammenhang nicht eingehen.

Ich habe eben von sozialen Spannungen gesprochen. Spannungen zwischen Patronat und Salarikat, besonders was die Ausführungen der Kollektivverträge angeht; Spannungen zwischen Salarikat und Regierung, die zu Demonstrationen und Streik führten. Auch die Diskussionen über die Budgetvorlagen gehen nicht mehr so mühelos über die Bühne, weil die Stücke vom Kuchen kleiner werden. Spannungen gibt es auch zwischen Gewerkschaften, die sich ideenmäßig auf derselben Ebene bewegen, Spannungen zwischen Patronat und Regierung, wo es um Verteilung der Verantwortungen geht und wo jeder versucht, dem andern den Ball in den Garten zu werfen, weil ja niemand darauf aus ist, um unangenehme Wahrheiten zu sagen.

Es steht aber fest, daß im Lauf der letzten hundert Jahre die Arbeitszeit von 65 auf 40 und sogar noch weniger reduziert wurde, daß die Lebenserwartung des Durchschnittsbürgers sich von 44 auf 75, 80 Jahre gehoben hat, daß ein unqualifizierter Arbeiter, der vor hundert Jahren eine Stunde und 43 Minuten für ein kg Brot

arbeiten mußte, heute nur mehr 10 Minuten dafür schaffen muß. Für ein Liter Milch liegen die resp. Zeiten bei einer Stunde, 26 Minuten und bei 7 Minuten.

Hinzu kommt ein Problem, das gänzlich unbekannt ist, das ist die Stagnation, die sich in allen industriellen Ländern bemerkbar macht. Das bringt uns auf die Schlußfolgerung, daß es in diesem Tempo nicht weitergehen darf und daß wir uns auf eine Änderung einstellen müssen, mentalitätsmäßig und auch aus moralischen Gründen.

Wir müssen die materiellen Ansprüche, die wir an alle Unternehmungen, auch an den Staat stellen, zurückschrauben. 57% unseres Sozialprodukts, d. h. von sämtlichen Produktionen und Leistungen, die bei uns aufgebracht werden, werden durch die öffentlichen Kassen geschleust, die soziale Sicherheit einbegriffen.

Der Wohlfahrtsstaat konnte alle Ansprüche befriedigen. Aber heute sind die Probleme nicht mehr zu lösen, wenn wir keine Abstriche an unsern Anspruch machen. Der Staat kann nicht mehr von jedem Bürger „von der Wiege bis zur Bahre“ beansprucht werden.

Hinzu kommt das Problem der Sekurisation, das bei uns ein Niveau erreicht hat, das fürchte ich, nicht beibehalten werden kann, besonders was die Einkommen und Löhne angeht. Jeder stützt sich bei uns auf seine erworbenen Rechte. Nur sind Rechte nur so lange erworben, als sie finanzierbar sind. Ich befürchte, daß der Augenblick kommt, wo auch tiefverwurzelte erworbene Rechte das nicht mehr sind.

Des weiteren steht das Problem der personalen und geographischen Beweglichkeit an, die bei uns praktisch inexistent ist und die, so sagt Alfred Sauvy, das Zeichen einer fehlenden Dynamik der Bevölkerung ist, einer Bevölkerung „de vieilles gens qui ruminent de vieilles idées dans de vieilles cabanes“.

Wenn man von der „Chance einer Krisis“ sprechen kann, so scheint sie darin zu liegen, daß Krisis eine kulturelle Dimension hat und umgekehrt, Kultur der Krisis eine neue Dimension geben kann, vorausgesetzt, daß die Chancen, die sich anbieten, auch ausgenutzt werden. Eine Alternative, glaube ich, haben wir nicht. Wenn ich in Betracht ziehe, daß bis 1990 in der EG noch weitere 25 Millionen Arbeitsplätze abgebaut werden, so ergibt sich, daß sie wenigstens, in ganz geringem Maße, durch Schaffung neuer Arbeitsplätze in dynamischen Sektoren kompensiert werden müssen.

Auch bei uns hat es lange gedauert, bis Arbeiter, Patronat und Gewerkschaften die ganze Tragweite der Krisis entdeckt haben. Wir kannten bisher nur zeitweilige Krisen, die sich vielleicht sechs Monate, ein Jahr hinzogen, um dann doch mit einem neuen wirtschaftlichen Boom zu enden.

Es steht fest, daß das quantitative Wirtschaftswachstum am toten Punkt seiner Entwicklung angelangt ist und daß wir uns neuen Situationen stellen müssen. Sowohl dem politischen, wie dem ökonomischen und dem kulturellen Element kommt in den nächsten Jahren eine andere Bedeutung zu. Wir müssen eine ganze Reihe materieller Belange in Frage stellen. Soziologische Zusammenhänge und Bewertungen müssen neu valorisiert werden, was sich natürlich nicht von heute auf morgen bewerkstelligen läßt.

Eine Ursache der Schwäche unserer Wirtschaft ist diejenige, daß in unserm Land alle materiellen, industriellen und technischen Aktivitäten unter ihrem Wert eingeschätzt werden. Das negative Bild des Handwerkers und des manuellen Arbeiters schlägt sich dann auch in den Löhnen nieder. Nicht nur, daß die manuelle Arbeit mühsamer ist, sie macht sich auch in der Bezahlung bemerkbar. So kommt es, daß eine Reihe von Arbeitsplätzen leer sind, weil kein Luxemburger sie annehmen will. Die Wertskala der einzelnen Beschäftigungen muß überdacht werden.

Ich komme zu den Schlußfolgerungen:

- In-Frage-Stellung einer Reihe materieller Werte.
- Revalorisierung der manuellen Berufe.
- Neue Wege in der Wirtschafts- und Sozialpolitik, weil ich der Überzeugung bin, daß unser demokratisches Gesellschaftssystem und auch das System der freien Marktwirtschaft den Weg aus der Krise herausfindet, wenn eine größtmögliche Reihe von Bürgern verantwortungsbewußt handelt und sich so in den Genesungsprozeß einschaltet

also

Reform der Teilnahme auf allen Wirtschaftsgebieten:

- Teilnahme an der Verwaltung
- Teilnahme am Kapital und am Gewinn.

Mit diesen Ansichten liegen wir als katholische Intellektuelle absolut auf der Linie

- der Kirche
- der Enzyklika Mater & Magistra
- der Arbeiten des Jesuiten Nell-Breuning
- at last not least der Regierungserklärung vom 24. Juni 1979.

Noch eine Reihe moralischer, sozialer und wirtschaftlicher Gründe, die mich dazu bestimmen, energisch in diese Richtung zu steuern.

Moralisch gesehen, ist es zum mindesten zweifelhaft, daß die Produktionsmittel unserer Wirtschaft in den Händen von 3-5% - ich weiß es nicht genau - in jedem Fall einer kleinen Minorität unseres Volkes liegen, wobei ich dem Begriff Kapitalisten jetzt keine pejorative Bedeutung zukommen lassen will, Kapitalisten, die in guten Zeiten die Exklusivität oder die mehrheitlichen Gewinne einstreichen, aber auch in Krisenzeiten sämtliche Risiken zu tragen haben.

Vom sozialen Standpunkt aus würde ich sagen, daß Sozialpartnerschaft dem Klassenkampf vorzuziehen ist, der ganz bestimmt keine Lösung für ein so hoch industrialisiertes Land wie Luxemburg darstellt. Dann würde ich Partnerschaft auch als Ergänzung zum Luxemburger Modell ansehen, dem ja auch die Idee der Solidarität in der Tripartite zugrunde liegt, in dem Sinn, daß Regierung, Patronat und Gewerkschaften gemeinsam die Probleme am runden Tisch zu lösen versuchen. Solche Solidarität bedingt natürlich auch eine Änderung auf der Seite der Gewerkschaften und ihrer Funktionäre, die aus wohlbekanntem Gründen nicht für Solidarität begeistert sind.

Ein wirtschaftlicher Beweis ist sodann der chronische Mangel an Kapital, sowohl an Eigenkapital als bei den Banken. Der Horizont der Banken ist nicht mehr so jungfräulich, wie das während zehn Jahren der Fall war. Die Risiken werden immer größer in Luxemburg wie auch in allen andern Ländern. Die Investimente werden immer schwieriger, weil die Banken immer vorsichtiger bei ihren Ausleihen werden. Der hohe Grad der Verschuldung der Unternehmen ist ja auch bekannt.

Es gibt genug ausländische Beweise für die Tatsache, daß in den Unternehmen mit Beteiligung am Betrieb, das soziale und das Betriebsklima weit besser sind und daß die Produktivität und Rentabilität dieser Betriebe weit über denen ihrer Konkurrenten liegen, wie das statistisch festgestellt werden konnte. Beteiligung ist nicht nur eine rein materielle Sache. Sie liegt auch in der Gesinnung und Geisteshaltung, die ebenfalls kultiviert werden müssen.

Das sind Erwägungen, die uns vielleicht anhalten sollten zu einer sinnvollen Neugestaltung des Lebens, zu einem neuen kulturellen Humanismus, zu einer neuen Lebensphilosophie. Das ausschließliche Streben nach quantitativem und wirtschaftlichem Fortschritt, nach immer mehr Komfort, muß tiefer verankerten Werten weichen.

Das ist die kulturelle Dimension der Krisis, und in diesem Sinn kann Kultur einen wesentlichen Faktor in der wirtschaftlichen und moralischen Entwicklung unseres Landes darstellen und auch eine neue Chance in der Entwicklung der Kultur.

Herr Robert Bohnert ist für kulturelle Angelegenheiten in der Gemeinde Diekirch zuständig. Wir wären interessiert an den Resultaten und Erfahrungen, die er gemacht hat und am Verhältnis von Kultur und wirtschaftlichen Gegebenheiten in einem kleineren und deshalb überschaubaren Raum, und zwar auf seiten derer, die Kultur gestalten, und der andern, die sie erleben.

Robert BOHNERT

DIE KULTURELLE BELEBUNG IN DIEKIRCH

Zunächst entschuldige ich mich, daß ich auf den banalen Boden der Realität zurückkommen muß, und zwar auf einen eng begrenzten Raum. Ich will Ihnen in aller Bescheidenheit Rechenschaft geben über unsere Bemühungen, deren Schwierigkeiten und Resultate.

Der Ort, wo sich das Leben der Einwohner einer Gemeinde abspielt, bedingt ihre Kultur. Zu allen Zeiten fühlten sich die Verantwortlichen einer Gemeinde verpflichtet, Kontakte mit der Kultur ihrer Nachbarn aufzunehmen und auch ihre eigene Kultur zu entwickeln. Staat und Gemeinde haben sich immer in diesem Sinn um die Entfaltung einer Atmosphäre, die der Kultur dienlich ist, bemüht, sei es durch Verschönerung der Ortschaft, sei es durch Unterstützung der Kunstbefsissenen.

Heutzutage spielt die Gemeinde ihre Rolle in der Kulturpflege, und zwar in erster Linie durch Belehrung und Erziehung in allen Schularten der Gemeinde.

Zudem sucht sie, die Kulturgüter und die Werte, die wir von unsern Vorfahren geerbt haben (patrimoine culturel) zu erhalten und hervorstreichend.

Zum dritten unterstützt sie alle Vereine, die sich in der Ortschaft um kulturelle Werte bemühen.

Was in den letzten Jahren hinzukam, ist das, was wir unter dem Sammelnamen Kulturpolitik bezeichnen könnten, ein Begriff, der all diese Bemühungen zusammenfaßt, der aber auch mehr die Verantwortung der Gemeinde ihren Bürgern gegenüber zusammenfaßt.

Es genügt nicht mehr zu sagen:

Unser Kulturzentrum ist schöner und größer als das der Nachbarn, unsere Schulen sind geräumig über die Maßen und: Seht, wie kunstgerecht wir die alten Steine renoviert haben!

Die Gemeinde muß weiter gehen. Sie muß Anregungen geben. Sie muß aber zugleich bedacht sein, daß ihr Einfluß auf das Kulturleben nicht zu vorwiegend wird. Das kann unter Umständen ein schwieriger Tanz auf dem Seil werden.

Es gab vielerlei Anstrengungen in diesem Sinn. Manche hatten Erfolg, andere gingen fehl. In jedem Fall aber ist ein Wechsel der Mentalität bei den Leuten zu spüren. Im allgemeinen akzeptiert man, daß die Gemeinde sich um Kultur kümmert, ja man verlangt es sogar. Die früheren Bemerkungen:

Der Schöffenrat soll sich um die Bürgersteige kümmern, der Rest gehe sie nichts an, sind seltener geworden.

Ich möchte noch zwei Probleme ins Licht rücken.

Wenn ich von Gemeinde spreche, habe ich nicht nur die administrative und politische Gemeinde im Auge, sondern auch die Gruppen, die sich unter der Regie der Gemeinde um Kultur bemühen. Die Gemeinde kann immer nur ein Kulturträger sein neben einer ganzen Reihe von andern. Wenn sie eine Rolle zu spielen hat, dann wegen der Finanzen und auch wegen der Koordination. Der Gemeinde aber ergeht es genau wie den Vereinen. Sie läuft Gefahr, sich durch die Interessen einer Gruppe einengen zu lassen. Die Vorschläge zur Kulturpflege sind immer durch das Interessengebiet einer Gruppe bestimmt, was notwendig dazu führt, daß andere Gebiete vernachlässigt oder sogar auf die Seite geschoben werden. Das ist das Problem der „justice culturelle“.

Es heißt ja nicht, einen Vortrag, eine Theateraufführung zu organisieren für diejenigen, die sich nicht scheuen, 30, 40 km zu machen, um gutes Theater zu sehen, sondern das Problem ist das der „culture pour tous“.

Nur durch diese allgemeine Kulturpflege können wir zur „démocratie culturelle“ kommen, von der ja auch in der ALUC verschiedentlich die Rede ging. Es genügt nicht, Fastnachtsbälle zu organisieren oder Volkswanderungen. Da müssen die Kinder in der Volksschule schon mit reeller Volkskunst bekannt gemacht werden, und für die Erwachsenen muß eine Atmosphäre geschaffen werden, die sie anspricht und zur Mitarbeit anregt. Diekirch ist nur ein Beispiel unter vielen. Man hat in verschiedenen Ortschaften ähnliches versucht. Durch die soziologisch

verschiedene Ausrichtung hat jede Ortschaft, andere oft verschiedene Interessengruppen. Was wir in Diekirch in den letzten Jahren versucht haben, ist eine erste Etappe.

Wir haben versucht, die Leute zu mobilisieren, sie auf die Tatsache der Kultur hinzuweisen, zu zeigen, daß es außer dem Fernsehen eine ganze Reihe Tätigkeiten gibt, die sie interessieren können, und ihnen zum Bewußtsein bringen, daß es eine reelle Kultur gibt, mit der sie sich auseinandersetzen müssen.

In Zusammenarbeit mit den Vereinen haben wir uns um eine Koordination bemüht. Unser Syndicat d'Initiative ist sehr aktiv, aber vorwiegend auf den sommerlichen Touristenverkehr eingestellt.

Als Gemeinde haben wir versucht, die Lücke zu überbrücken und den Einheimischen kulturelles Gut anzubieten. In unserer kulturellen Kommission haben wir uns die Frage gestellt:

Genügt es, daß wir alle fünf, sechs Monate ein Gutachten über Renovierung alter Gebäude abgeben, oder sollen wir direkt kulturell tätig werden?

Bis dato gastierte bei uns Exploration du monde, es gab verschiedene Ciné-Clubs. Aber sie brachten wenig Leute auf die Beine. Nachdem wir die Leute regelrecht bombardiert hatten, hatten wir dann die letzten zwei, drei Jahre 40-50 Veranstaltungen, die gut besucht waren. Wir haben einen alten Kinosaal renoviert, einen neuen Bildschirm und eine Apparatur von 35 cm hingestellt, die Stuhlgarnitur eines alten Kinos in Luxemburg aufgekauft, so daß wir dann mit regelmäßigen Kinovorführungen aufwarten konnten. Es gab auch 15 Theaterstücke und 20 Ausstellungen, davon eine mit 6 000 Besuchern, aber auch welche mit 10 Interessenten. Theateraufführungen gab es, die dreimal ausverkauft waren, und andere mit 20 Zuschauern.

Wir spielten Kino vor 3 000 Leuten. Ich habe aber auch einmal einen Film gezeigt, wo zwei Leute auf einen dritten warteten, in der Hoffnung, daß er nicht komme. Er kam dann doch – und bestand auf der Aufführung. Es ist interessant zu sehen, wie Leute von Reisdorf, von Clerf, von Luxemburg, sogar aus dem Minette nach Diekirch kamen, je nachdem was auf dem Programm stand, oder wie Kinder schulenweise anrückten und besonders wie vereinzelte Stimmen laut werden, mit Vorschlägen.

Begonnen haben wir mit einem Kredit von 10 000 F, dank dem Verständnis des Gemeinderates brachten wir es bald auf die halbe Million. Unsere Einnahmen beliefen sich auf 300 000 F, was sich sehen läßt.

Kultur ist nicht an erster Stelle eine Frage des Geldes. Sie geht auch an finanziellen Rückschlägen nicht zugrunde. Wir haben nur ein Behelfskino in Diekirch und nur eine kleine Gruppe von zwei, drei Leuten, die sich um die Aufführung kümmern können. Wir können auch keine Pariser Spieltruppe kommen lassen. Mit zwei, drei Darbietungen haben wir unsern Kredit ausgeschöpft. Zwar bekommen wir vom Ministerium hie und da eine Offerte, und wir können auch von Zeit zu Zeit ein gutes Konzert anbieten. Aber es wird schon schwierig, den Studenten Aufführungen der Dramen zu bieten, die auf ihrem Programm stehen. Man muß ja immer bei uns mit den Entfernungen rechnen. Ganz schwierig wird es

für Studenten von Clerf, z. B. ein Abonnement für regelmäßigen Theaterbesuch zu lösen, trotz organisierter Busfahrten. Zudem häufen sich die Darbietungen häufig auf einen Abend. Deshalb ist es schon wichtig, gute Filme und Dramen zu zeigen, damit der Sinn für Sachen mit Niveau geweckt wird.

Das Thema Distanz führt mich auf den Fall der Jeunesses musicales. Wir lassen unsere Jugend gerne an Vorführungen in Luxemburg teilnehmen, obschon der Transport unser Budget stark belastet. Hier liegt die Gefahr, daß der Kontakt mit einer Reihe kultureller Veranstaltungen einfach aufgegeben wird. Deshalb ist es gut, wenn auch auf lokaler Ebene mal etwas mit Niveau geboten wird.

Und das Resultat? – Oft ein Mißerfolg. Es ist ja so, daß sich bei diesen kulturellen Veranstaltungen immer dieselben sozio-kulturellen Gruppen einstellen. Wohl gibt es gelegentlich Zaungäste, die des Vorwitzes willen die Nase hereinstekken. Die Frage ist:

Wie kann man die Kulturpolitik in den Griff bekommen? Daß Kultur wirklich Kultur für alle wird? Daß sie die Leute wirklich einzeln anspricht?

Der Amateur trifft seine Auswahl meist unter Zeitdruck. Bis heute ist es noch nicht gelungen, die Leute so zu sensibilisieren, daß sie selbst mit Hand anlegen. Wir haben schon erwogen, eine Pause einzuschieben, um zu sehen, wie die Leute auf Unterbrechungen reagieren täten. Das gäbe ein großes Hallali in der ganzen Gegend, zumal bei jenen, die unsere Bemühungen als etwas Selbstverständliches hinnehmen und vielleicht nur einmal im Jahr kommen.

Zudem haben wir uns als Gemeinde das Ziel gestellt, da einzugreifen, wo Lücken in den Darbietungen sind. Sind Vereine Kulturträger? Soll die Gemeinde eine koordinierende Rolle spielen, da ja erwiesen ist, daß sich Darbietungen mit Vorliebe auf ein und demselben Abend häufen. Ein banales Problem, das es in sich hat, leicht ein Griff in ein Wespennest zu werden. Auch der Besucherkreis der verschiedenen Veranstaltungen überschneidet sich ja häufig.

Ich möchte beileibe nicht angeben mit der Aufzählung unserer Dienste. Wichtiger noch als die Sensibilisierung der Leute für kulturelle Belange scheint mir die Motivation zu sein, d. h. daß sie selber produktiv werden und in eine Atmosphäre hineinkommen, wo sie merken, daß sie beilernen können und Kontakt bekommen mit Gedankengängen, die Neuland für sie sind. Ich hoffe, daß wir durch diese Diskussion den Weg finden zu einer größeren kulturellen Gerechtigkeit, zur Kultur für alle.

Le Directeur des Droits de l'Homme à Luxembourg

Sur invitation de l'ALUC, Monsieur Peter Leuprecht, directeur des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a parlé à Luxembourg le jeudi 17 mars.

L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) a organisé cette conférence, dans le cadre de ses travaux sur la culture et la société.

Depuis plusieurs années, les travaux du Conseil de l'Europe tendent à étendre la liste et le contenu des droits qui devraient être protégés, se développant selon deux grands axes correspondant aux deux catégories traditionnelles des droits de l'homme: les droits de caractère civil et politique et les droits de caractère social, économique et culturel.

C'est plus particulièrement sur l'étude des droits de cette dernière catégorie qu'a porté la conférence.

Une volonté politique nouvelle de certains gouvernements a été à l'origine de deux Recommandations, celle 838 relative à l'élargissement du champ d'application de la convention européenne des Droits de l'Homme et celle 839 relative à la révision de la Charte sociale européenne. D'autre part, une Charte culturelle est en élaboration.

Les travaux actuels tendent à définir des droits de caractère social, économique et culturel. Ils veulent aboutir à identifier des droits dont la protection pourrait figurer à la Convention. Les critères proposés sont ceux de droits fondamentaux, universels et «justiciables», c'est-à-dire qu'ils doivent être formulés de façon suffisamment précise pour entraîner des obligations juridiques de la part des Etats.

Le conférencier, Monsieur Peter Leuprecht, né en 1937, est de nationalité autrichienne. Docteur en droit, il a fait partie du barreau avant d'entrer au Conseil de l'Europe en 1961. Ayant gravi successivement les échelons de la hiérarchie, il a été secrétaire du comité des Ministres en 1976, puis directeur des Droits de l'Homme en 1980.

La conférence a été placée sous le patronage de Monsieur le président du Gouvernement, Ministre des Affaires culturelles, de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et de Monsieur l'Ambassadeur d'Autriche.

Vers une meilleure protection des droits sociaux et culturels en Europe

par Monsieur Peter LEUPRECHT
*directeur des Droits de l'Homme
au Conseil de l'Europe*

Peut-être avez-vous pensé, en voyant le titre de la conférence, sans point d'interrogation :

Est-ce signe d'une grande naïveté ou d'irresponsabilité, dont seul, au dire de quelques-uns, un fonctionnaire du Conseil de l'Europe peut être capable? Car il peut paraître osé – et certains l'affirment – de parler d'une meilleure protection des Droits de l'Homme face à la crise économique qui se joue dans notre Europe. Personnellement je ne le pense pas et j'ai au contraire l'audace et l'inconscience d'espérer que vous arriverez avec moi à la conclusion que garantir au niveau européen un standard minimum de droits sociaux et culturels, comme ceci a été fait pour les droits civils et politiques, est un impératif rendu plus pressant encore par la crise que traversent nos pays. Car tout ce que nous faisons en matière des Droits de l'Homme, nous le faisons pour l'homme et dans le but de lui assurer une vie dans la dignité, en attendant les résultats des débats qui se poursuivent au sein des Nations-Unies.

Je commence mes réflexions en rappelant ce qui a déjà été réalisé dans le domaine des Droits de l'Homme. Dans un deuxième volet, je parlerai de l'extension des efforts à faire dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe, au service duquel je travaille, est fondé avant tout sur une certaine conception de la démocratie, dont les Droits de l'Homme constituent un élément essentiel. Aux termes du statut du Conseil de l'Europe, le respect de la prééminence des Droits de l'Homme est à la fois le principal critère d'admission au Conseil et l'obligation essentielle qu'assument les Etats-membres. Il faut dire qu'aucun autre aspect international n'est aussi clair et ne va aussi loin que le statut du Conseil. Ceci est compréhensible.

Les pays démocratiques qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale se sont retrouvés au Conseil, étaient animés du désir de tirer la leçon de cet horrible passé, où racisme, nazisme et totalitarisme avaient conduit à des violations particulièrement graves et systématiques de la dignité et des droits les plus élémentaires de l'homme, souvent – comme cela se passe aujourd'hui dans certaines parties du monde – au nom d'un prétendu intérêt de l'Etat, de la race ou de la nation.

C'est cette commune et douloureuse expérience qui devait conduire nos pays à prendre connaissance de la nécessité de leur solidarité dans la sauvegarde des Droits de l'Homme et à s'engager dans la voie d'une garantie collective. Et c'est ainsi que fut créé dans le cadre du Conseil de l'Europe un système international de protection des Droits de l'Homme, système qui parmi tous ceux qui existent demeure le plus efficace.

La Convention Européenne des Droits de l'Homme a été élaborée avec une rapidité qui peut paraître étonnante aujourd'hui, car aujourd'hui les organisations européennes ne travaillent plus à une telle vitesse. Elle fut élaborée dans un premier élan d'enthousiasme. Ouverte à la signature des Etats d'Europe elle concrétise les dispositions fondamentales du Conseil de l'Europe en matière des Droits de l'Homme et elle a transformé sur le plan européen dix-huit des principes proclamés en 1948 dans la Déclaration des Droits de l'Homme en obligations juridiques concrètes. Depuis 1950 cinq protocoles additionnels sont venus renforcer la Convention. Deux d'entre eux, le premier et le quatrième ajoutent des droits supplémentaires à ceux figurant dans la Convention même. Un sixième abolissant la peine de mort en temps de paix sera ouvert à la signature.

La Charte des Droits de l'Homme lie aujourd'hui tous les Etats-membres du Conseil de l'Europe, y compris notre pays. Elle démarque une zone de liberté, de respect des Droits de l'Homme qui s'étend du cercle polaire aux rives de la Méditerranée. Alors que dans le monde, hélas, le nombre de véritables démocraties ne cesse de diminuer, cette zone de liberté s'est progressivement étendue en Europe pour englober aujourd'hui des pays comme l'Espagne et le Portugal qui ont pu nous rejoindre après une admirable transition à la démocratie. Les membres de l'Europe ont créé, par le biais de l'assistance réciproque, un système international de garantie collective et solidaire qui n'a pas de précédent dans l'histoire des relations internationales.

«La Convention est l'instrument le plus efficace, créé sur le plan international dans le domaine de la protection de l'homme et des libertés fondamentales», comme l'a résumé M. Gaston Thorn.

L'originalité et la force de la Convention résident avant tout dans son mécanisme de contrôle qui prévoit notamment l'intervention d'organes indépendants à caractère judiciaire, surtout la Cour de la Commission des Droits de l'Homme qui agit, soit à la requête d'Etats, soit d'individus ou de personnes morales. Le droit de recours individuel qui est aujourd'hui reconnu par 17 Etats-membres du Conseil de l'Europe est en quelque sorte la pierre angulaire de la Convention des Droits de l'Homme. Le bilan de la Convention est largement positif. Il est vrai que ce système n'a pas éliminé en Europe toutes les violations des droits de l'homme tout comme la médecine n'a pas rendu la maladie inexistante. Cependant ce système a l'énorme avantage, aussi par rapport à d'autres systèmes internationaux, de comporter des remèdes effectifs.

L'homme qui se croit victime d'une violation de ses droits fondamentaux n'est pas, comme ailleurs, condamné à étouffer dans le silence et la solitude. Il peut se faire entendre et se faire entendre contre l'Etat. Il peut être amené à justifier ses actions devant une juridiction internationale rendant des décisions obligatoires.

Nos Etats, surtout ceux qui ont reconnu le droit de recours individuel ont renoncé au droit de se barricader derrière un mur de silence appelé non-immixtion dans les affaires intérieures. Le système de protection des Droits de l'Homme constitue ainsi un progrès historique, une étape décisive dans l'indispensable internationalisation des Droits de l'Homme.

Je crois que c'est un principe essentiel de droit international tel qu'il s'est formé au cours des dernières décennies et que le respect des Droits de l'Homme est un devoir de l'Etat vis-à-vis de son peuple, mais également envers la communauté internationale. Cette idée se trouve exprimée dans le fameux principe VII de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité en Europe.

Là, où les droits élémentaires de l'homme sont en jeu, il est du devoir de la communauté internationale de faire prévaloir les exigences de la protection et le principe de la non-ingérence, précisément sur la base de la solidarité dans la défense des Droits de l'Homme. Ceci me semble d'autant plus important aujourd'hui que nombreux sont ceux qui tentent de revenir en arrière – et certaines discussions aux Nations-Unies le prouvent – et qui cherchent à dissimuler derrière le confortable paravent de la non-intervention leurs actions, voire leurs crimes contre les droits les plus élémentaires, tels que le droit à la vie et à l'intégrité psychique et physique.

Si nous considérons le bilan de la Convention des Droits de l'Homme comme positif, cela ne veut évidemment pas dire que ce système n'est pas susceptible d'être amélioré. Au contraire, loin de nous complaire dans une autosatisfaction béate et condescendante, je crois que nous devons toujours garder à l'esprit que la protection des Droits de l'Homme est une oeuvre continue et que le statut du Conseil de l'Europe nous a fixé comme objectif non seulement la sauvegarde, mais aussi le développement des Droits de l'Homme. Faut-il d'ailleurs rappeler que les auteurs de la Convention ne la considéraient nullement comme une codification définitive. Ceci ressort clairement du préambule de la Convention dans lequel les Etats signataires se déclarent «résolus à prendre les premières mesures collectives propres à assurer les garanties de certains des droits énoncés dans la Déclaration Universelle.»

Il s'agit dans la Convention essentiellement, mais pas exclusivement, des droits civils et politiques. Il me paraît utile de rappeler que pour les mouvements de résistance au nazisme et au fascisme, les Droits de l'Homme constituaient un point de référence essentiel et un élément central du nouvel ordre européen à édifier après la victoire sur le nazisme. Et au lendemain de la deuxième guerre mondiale on peut déceler dans la résistance cette prise de conscience d'une identité européenne, dont les deux composantes sont d'une part, le respect de la personne humaine, de sa dignité et de sa liberté et d'autre part l'exigence de justice sociale, de fraternité, de solidarité.

Cette double finalité est aussi exprimée dans le statut de la Convention Européenne, où il est dit qu'une union plus étroite entre les pays qu'animent les mêmes sentiments s'impose, afin de sauvegarder progressivement l'idéal de la liberté et de favoriser le progrès social et économique. La Convention des Droits de l'Homme n'était donc dans l'esprit de ses auteurs qu'un premier pas. Pour reprendre les termes de P. Henri Teitgen, un des pères de la Convention

«elle était destinée à garantir la démocratie politique et après ce premier pas, il s'avérait utile de protéger aussi les droits sociaux d'une valeur capitale et d'entreprendre la généralisation de la démocratie sociale.»

Un deuxième pas, beaucoup moins courageux, il faut l'avouer, que la Convention a effectivement franchi dans la direction d'une protection des Droits de

l'Homme à l'échelle européenne, est la charte européenne signée en 1961, désignée souvent comme le pendant de la Convention des Droits de l'Homme. Telle a été sans doute l'ambition de ses promoteurs. Cependant il y a entre les deux instruments des différences globales. Si la convention institue une procédure juridictionnelle, prévoyant un recours individuel et aboutissant à des décisions obligatoires pour les Etats concernés, la Charte sociale a été conçue d'une manière différente. En principe elle ne s'adresse qu'aux Etats. Son mécanisme de contrôle auquel sont associées des représentations des associations des travailleurs et des employeurs repose sur des rapports présentés par des gouvernements.

Ce ne sont pas des organes juridictionnels qui contrôlent son application, mais d'une part à un stade préparatoire, trois organes n'ayant que des pouvoirs consultatifs: le Commissaire indépendant, le Commissaire gouvernemental et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la décision finale incombant au Conseil des Ministres. Celui-ci peut cependant adresser seulement de simples recommandations aux Etats concernés.

Autre différence. Contrairement à la disposition de la Convention des Droits de l'Homme qui réunit tous les membres de l'Europe, la Charte Européenne n'a été ratifiée jusqu'à nos jours que par treize Etats. Je note d'ailleurs au passage que Luxembourg figure parmi les membres qui ont signé mais pas encore ratifié la Charte Européenne. Mais d'après les renseignements dont je dispose il paraît que la procédure de ratification est relativement avancée.

Bien que la Charte sociale constitue un instrument juridique important il y a un impact réel sur les Etats contractants. Il faut bien avouer que les droits sociaux et économiques proclamés par elle, bénéficient d'une protection inférieure à celle qui est assurée par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

J'ajoute au passage que d'autres instruments juridiques ayant une finalité des Droits de l'Homme au sens large du mot, ont été élaborés dans le cadre de l'Europe p. ex. en matière de sécurité sociale ou alors la Convention sur le statut juridique du travailleur immigrant.

Voilà résumé brièvement et superficiellement ce que le Conseil de l'Europe a réalisé en matière des Droits de l'Homme. Il a élaboré une oeuvre qui peut être aussi considérée comme exemplaire, aussi et peut-être surtout dans le contexte universel et il a raison d'être fier de cette oeuvre.

Cependant j'estime qu'il ne faudrait pas devenir les prisonniers de la Convention des Droits de l'Homme. Elle ne doit pas devenir un monument, un matelas de la bonne conscience des vieilles démocraties de l'Europe, comme l'affirment certains adversaires de la conception des Droits de l'Homme qui est la nôtre. Elle doit rester un instrument vivant et les organes de la Convention, les Commissaires et la Cour y contribuent dans la mesure du possible par leur interprétation dynamique et évolutive.

Le Conseil de l'Europe nous a fixé comme tâche la sauvegarde et le développement des Droits de l'Homme et c'est là une oeuvre continue et perpétuellement inachevée. Je retiens surtout une idée fondamentale qui au cours des

dernières décennies a fait son chemin en Europe et à l'échelle individuelle. Pour assurer à l'homme une vie en dignité il est indispensable de protéger les droits civils et politiques, mais également les droits sociaux et culturels. Je pourrais vous citer beaucoup de textes allant dans ce sens.

Peut-être n'est-il pas déplacé de citer le pape Jean Paul II qui, devant l'Assemblée des Nations-Unies, a dit en 1979 :

«L'ensemble des Droits de l'Homme correspond à la dignité de l'être humain, compris dans son intégralité et non pas réduite à une seule dimension.»

Il y a beaucoup d'autres témoignages et la doctrine de l'Eglise qui vont dans le même sens. Le président de la République a dit :

«Les Droits de l'Homme forment un ensemble et prendre conscience de leur complémentarité est indispensable. Dans mon pays nous avons tendance à considérer que les droits sociaux et politiques résultent naturellement du progrès économique. Or, il n'en est pas ainsi. La crise actuelle est là pour le nous rappeler.»

Et dans le même contexte Mitterrand a dit : «Il n'y a plus de temps à perdre.»

Cette idée est souvent résumée sous le terme «indivisibilité des Droits de l'Homme». Au nom de celle-ci nous devons surmonter cette artificielle et stérile opposition entre les droits civils et politiques d'une part et les droits économiques et culturels d'autre part et résister à la tentation de jouer une catégorie contre l'autre ou d'établir une hiérarchie en faveur de l'une ou de l'autre. Cette tentative existe aujourd'hui.

Si la notion d'indivisibilité se trouve exprimée dans de nombreux textes des Nations-Unies, je note avec une certaine inquiétude que fréquemment les déclarations sur l'indivisibilité et l'interdépendance des Droits de l'Homme sont presque automatiquement suivies dans une série de résolutions de déclarations sur la dépendance des droits civils et politiques vis-à-vis des droits économiques et sociaux et sur certaines conditions préalables à la jouissance de droits civils et politiques.

Et bien qu'on affirme partout l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les Droits de l'Homme très souvent, il ne s'agit pas en fait d'interdépendance mais d'une dépendance à sens unique des droits civils et politiques vis-à-vis des droits économiques et sociaux. Telle est p. ex. la position adoptée par la République soviétique. Les textes rédigés et les déclarations par ses représentants évoquent fréquemment le principe de l'indivisibilité des Droits de l'Homme, évocation immédiatement suivie de l'affirmation suivant laquelle l'exercice des droits économiques et sociaux est une condition préalable à l'exercice de tous les autres Droits de l'Homme. Thèse que je ne saurai partager.

C'est peut-être dans cette dialectique-là que se trouve un autre exemple dans un document préparé par l'expert soviétique qui siège au groupe de travail sur le droit, où vous avez cette cascade de subordination : droit à la paix, aux développements sociaux et économiques et au bout du compte finalement aussi les droits civils et politiques. Le texte se réfère aux

«human rights which are individual and interdependant with a role of economical and social rights before these material and political rights». Il existe donc une tendance à établir une hiérarchie entre les Droits de l'Homme.

On aboutit ainsi très vite à ce que j'appelle le dilemme du pain et de la liberté. La liberté a-t-elle encore un sens pour l'homme privé de pain? demandent les uns. Le travail a-t-il un sens pour l'homme privé de liberté? demandent les autres. Cette façon de poser deux extrêmes pour constater ce qu'il faut, n'est qu'une manière d'esquiver le vrai problème. Il est faux de penser qu'il faudrait choisir entre la liberté dans la misère et l'aisance dans l'oppression. Je crois donc persévérer, face à ces attaques, dans la thèse que l'individualité des Droits de l'Homme est une tâche essentielle.

Ceci dit, il est probablement vrai qu'on a trop tendance à considérer que des droits économiques et sociaux devraient découler naturellement du progrès économique, comme l'a d'ailleurs dit à peu près dans les mêmes termes le président Mitterrand. Et nous avons vu que malheureusement, il n'en est pas ainsi. Dans nos sociétés modernes la liberté ne peut plus être limitée à la liberté de faire, elle a aussi le droit d'être protégée. Seule cette protection permet le plein épanouissement de la dignité de l'homme et n'oublions pas que cette notion de dignité a été introduite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme alors qu'elle ne se trouvait pas dans son modèle français de 1789.

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits» affirme la Déclaration de 1948. Je crois donc que les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas des droits supplémentaires mais font partie intégrante des valeurs fondamentales de toutes les véritables démocraties.

Revenons aux travaux du Conseil de l'Europe, le cadre philosophique étant ainsi tracé.

En 1978 après ces initiatives sur le plan parlementaire et aussi de certaines familles politiques, le comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopta une déclaration dans laquelle les Etats-membres ont décidé d'accorder la priorité aux travaux entrepris au sein du Conseil en vue d'explorer les possibilités et d'élargir la liste des droits individuels, notamment dans le domaine social, politique et culturel qui devraient être protégés par des conventions européennes ou tout autre moyen approprié.

Dans quel sens s'orientent ces travaux?

Dans deux sens. D'une part une amélioration de la Charte que j'ai mentionnée dans le sens d'une extension des droits qu'elle garantit et d'un renforcement de son mécanisme de contrôle, et d'autre part dans le sens d'un protocole additionnel à la Convention qui incorporerait dans la Convention certains droits sociaux, politiques et culturels. L'avantage de cette deuxième voie serait évidemment de garantir pour ces droits, le mécanisme de contrôle judiciaire de la Convention des Droits de l'Homme.

Une des considérations essentielles qui est à la base de nos raisonnements, c'est la limite qui est souvent tracée entre les deux catégories que j'ai mentionnées, civils et

politiques d'une part, sociaux et culturels d'autre part et qui n'est pas aussi claire que certains affirment. Et d'ailleurs la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dans une affaire d'Irlande où le problème était vraiment celui d'obstacles sociaux et économiques à l'accès de la justice, a souligné elle-même «qu'il n'existait aucune cloison étanche entre le domaine des droits économiques et sociaux qui sont contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme.»

Je voudrais d'ailleurs rappeler que la Convention des Droits de l'Homme et ses protocoles contiennent certains droits sociaux et économiques, politiques et culturels. Je cite à titre d'exemple le droit syndical garanti par la Convention. Il y a eu certaines affaires retentissantes à ce sujet devant les organes de la Convention, comme p. ex. droit économique, à savoir le droit à la propriété qui est défini dans le premier protocole à la Convention; ou comme droit culturel, le droit à l'instruction également garanti par le premier protocole à la Convention. Ces activités qui sont en cours sont d'une très grande importance pour la crédibilité de l'Europe en matière des Droits de l'Homme, aussi sur le plan universel.

Je voudrais citer ce que le Ministre des Affaires Etrangères de l'époque a déclaré:

«Bien que la question de l'extension des Droits de l'Homme soulève des problèmes complexes, il est essentiel pour la crédibilité du Conseil de l'Europe et de ses Etats-membres d'accomplir des progrès substantiels dans le sens de la Déclaration de 1978 après les beaux travaux préliminaires fournis depuis deux ans et demi.»

Malgré cette affirmation il faut dire que les progrès sont lents. Nous ne sommes plus à l'époque du grand enthousiasme européen et démocratique dont j'ai parlé au début et qui s'est manifesté en 1949-50. Toute une série d'arguments sont invoqués par certains contre les tentatives, notamment de faire bénéficier les droits sociaux et culturels. C'est ainsi que certains affirment qu'il n'existe pas en Europe occidentale un standard minimum commun en matière de droits sociaux et économiques.

Il a été dit aussi par certains que les droits sociaux et culturels sont de nature foncièrement différente. Il est dit surtout que ces droits sont des droits d'abstention, des droits qui imposent à l'Etat non seulement une abstention mais des prestations positives, prestations évidemment à conséquences financières. Mais cet argument ne résiste pas à une analyse sérieuse. N'est-il pas vrai, que dans notre conception moderne, les Droits de l'Homme sont non seulement un devoir d'abstention, mais un devoir d'action pour créer des conditions nécessaires à ces droits. Même dans le domaine des droits dits classiques, l'Etat doit fournir des prestations pour le fonctionnement d'une bonne justice, p. ex. ce qui est moins onéreux pour l'Etat que de faire disparaître p. ex. des adversaires politiques.

Les travaux qui sont en cours dans le cadre de l'Europe visant à l'élaboration d'un protocole à la Convention, doivent être situés également dans le contexte d'une éventuelle adhésion de la Communauté Européenne à la Convention. Je ne veux pas m'étendre sur ce dossier mais rappeler simplement que la Commission des Communautés a proposé cette adhésion. Le Comité de la Communauté a adopté un avis favorable à cette adhésion en raison même de la spécificité des objets fondamentaux de la Communauté: l'individu avec ses actions individuelles et sociales. Il apparaît que la protection offerte dans le cadre européen restera

nécessairement d'une portée limitée pour l'individu dans la mesure où cette Convention vise principalement les libertés politiques sans garantie suffisante pour les droits sociaux et économiques. Et dans la résolution que le Parlement Européen a adopté à ce sujet également en faveur de l'adhésion à la Convention des Droits de l'Homme, le Parlement a invité les institutions du Conseil de l'Europe à inscrire expressément dans les mesures prévues de protection les droits reconnus juridiquement et cités dans l'article 1 et 2 de la Charte.

J'estime personnellement que la revendication du Parlement voit les choses d'une façon un peu simpliste. Car il ne paraît guère possible d'inscrire tous les droits prévus par la Charte. Les critères que nous avons retenus sont au nombre de trois. Il doit s'agir de droits fondamentaux, universels et de justice sociale. Evidemment certains droits de la Charte sociale sont plutôt l'objectif d'une politique sociale. Il ne me paraît guère convenable d'inscrire dans la Convention des Droits de l'Homme et de soumettre aux lois judiciaires un droit tel que le droit au travail. Cependant il doit être possible d'y inclure p. ex. l'accès aux offices de l'emploi. Un autre droit qui me paraît tout à fait essentiel et que j'ai proposé d'inscrire dans l'inclusion, c'est le droit à un minimum de subsistance notamment en cas de perte involontaire de l'emploi. Je me demande d'ailleurs si ce droit ne pourrait pas être inclus dans le droit à la vie duquel nous avons peut-être encore une vue trop restrictive et qui interdit tout traitement inhumain et dégradant.

Nous avons proposé aussi comme droit culturel la gratuité de l'enseignement au niveau primaire.

Les difficultés sont grandes. Un certain nombre d'Etats avancent des difficultés économiques et financières.

D'un autre côté je suis encouragé par le soutien de toute une série d'associations non gouvernementales d'orientations très différentes. Mais je vous en citerai une, pour laquelle j'ai énormément de respect; le Mouvement International pour le Quart-Monde. Eux, ils savent de quoi ils parlent, car ils s'occupent de ceux qui souffrent de l'exclusion sociale et de la marginalisation. Dans un séminaire du Quart-Monde à Strasbourg sous ma direction, une résolution a été adoptée qui demande au Conseil de l'Europe d'inclure à la Convention des Droits de l'Homme sous une forme appropriée les droits économiques, sociaux et culturels gardant à l'esprit l'indivisibilité des Droits de l'Homme et d'étudier l'extension de la portée de la clause de non-discrimination.

Cette demande se situe dans la ligne d'un objectif que je considère comme essentiel, à savoir, rendre les Droits de l'Homme dans leur acceptation large et des institutions pour la défense des Droits de l'Homme plus accessibles dans la réalité des choses. Il est vrai que notre système de protection des Droits de l'Homme n'est pas, comme disent certains réservé délibérément aux riches. Cependant je me demande parfois ce qui signifie p. ex. le droit à la vie familiale, aux familles déchirées pour des raisons purement économiques et sociales dont les enfants sont placés de l'avis des autorités parce que les parents ne peuvent pas subvenir aux besoins de la famille.

Que signifie la liberté d'expression dans la réalité pour des gens qui n'ont pas accès à l'instruction et à la culture? Et il ne faut pas oublier qu'il y a de ces gens même dans notre Europe nantie.

Je vous rappelle à ce sujet le rapport intéressant publié par la Communauté Européenne et un rapport semblable de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'extrême pauvreté en Europe occidentale.

Tout ceci conduit à la conclusion qu'il faut continuer nos efforts pour la protection des Droits de l'Homme dans leur indivisibilité, qu'on les appelle civils et politiques ou culturels et économiques. Et pour conclure je voudrais citer P. Emmanuel:

«L'absence des droits économiques, sociaux et culturels détruit la dignité humaine autant que l'absence des droits civils et politiques.»

Prix Jeune Littérature

Si la mode contemporaine était encore au romantisme, on pourrait à cette place faire le panégyrique de la littérature, cette éternelle tentatrice, ou bien peindre un poète malheureux, incompris d'un public qu'il aimerait conquérir. Montrer Chatterton manquant de pain pour survivre.

Mais le romantisme n'ayant plus guère droit de cité de nos jours, on se limitera donc à une présentation plus dépouillée des pages qui vont suivre.

Entre les sujets imposés, à traiter en temps déterminé, et les grands concours pour écrivains attirés s'ouvre un vide où ne manquent pas de s'engouffrer maints jeunes talents à l'écriture encore trop inexpérimentée pour franchir cette étape. A la recherche d'un public, parfois seulement de quelques lecteurs prêts à les conseiller, à les aider, fréquents sont les écrivains en herbe, qui, faute d'encouragements, n'achèvent pas leurs premières lignes.

Notre idée a donc été toute simple: suppléer à ce manque. Créer un prix littéraire pour jeunes de moins de 25 ans (accompagné d'un prix spécial pour moins de 21 ans), nous a simplement semblé utile, voire même nécessaire, pour pousser les jeunes à s'exprimer par l'écriture et encourager ceux qui montrent du talent.

Décidés à lancer ce concours dès cette année (début du 2^e trimestre scolaire), nous en publions ci-dessous la réglementation et prions tous nos lecteurs de nous aider à en répandre la nouvelle, et éventuellement, s'ils répondent aux conditions requises, d'y participer.

Claude WISELER

Règlement

But

Ce prix littéraire a pour but de stimuler l'activité créatrice des jeunes gens et de donner aux férus d'écrire une possibilité de présenter leur oeuvre.

Il apportera une aide à ceux qui essaient de faire leurs premières armes sur le terrain littéraire et leur offre l'occasion d'être publiés dans les revues et journaux à la disposition de l'ALUC. Il sera ainsi un encouragement pour les lauréats de persévérer dans la voie de l'écriture.

Participants

Pourront participer à ce concours tous les jeunes gens ne dépassant pas l'âge de 25 ans au début de l'année scolaire où sera mis en concours le prix.

Oeuvres

Seront reçues toutes les oeuvres littéraires, quelle qu'en soit la nature (poésie, essai, roman, nouvelle, théâtre . . .) et quelle qu'en soit la longueur. Elles doivent être dactylographiées.

Les trois langues, française, allemande et anglaise, seront admises.

Les textes ne seront pas renvoyés à leurs auteurs. L'ALUC aura le droit de tirer des extraits ou de publier intégralement les textes primés dans les revues et journaux de son choix.

Pour la publication des autres textes, l'avis de l'auteur sera sollicité.

Prix

Il y aura un lauréat par année et deux prix d'honneur.

Un prix spécial pour moins de 21 ans pourra être attribué.

Le jury peut décider d'attribuer des prix supplémentaires. La nature des prix sera décidée par le jury, en accord avec le comité de l'ALUC, au début de chaque année avant la mise en concours du prix.

Le jury peut renoncer à l'attribution d'un prix, si aucun des textes reçus n'est jugé valable.

Jury

Le jury est composé de 5 à 9 membres et d'un président nommés par le comité des gradués et par le comité des étudiants pour une période renouvelable de deux années.

Les membres du jury ne doivent pas nécessairement être membres de l'ALUC.

Le jury désignera le président parmi ses membres.

Le jury doit comprendre au moins un membre de chacune des deux sections.

Attribution du prix

Après lecture des oeuvres reçues, chaque membre du jury a le droit d'en retenir trois, qu'il classera selon son choix en leur attribuant trois, deux ou une voix.

Les trois propositions qui auront recueilli le plus de voix seront retenues pour les prix.

Un classement définitif entre les trois propositions retenues sera établi par vote.

Le candidat ayant obtenu le moins de voix au premier tour sera déclaré deuxième prix d'honneur.

Un deuxième tour se fera entre les deux propositions restantes. Le candidat ayant obtenu le moins de voix au deuxième tour sera déclaré premier prix d'honneur, le candidat ayant obtenu le plus de voix sera déclaré lauréat du prix.

En cas d'égalité des voix dans l'un des deux tours, la voix du président du jury sera déterminante.

L'avenir du jeune médecin

Dr Ernest Faber, modérateur

Dr Annette Birget, généraliste

Dr Mario Dicato, directeur

Dr Guy Meisch, secrétaire de l'Association des Médecins

Dr Eugène Schiltz, chirurgien

Dr André Schwall, membre du Collège Médical

Dr Annette BIRGET

Je voudrais d'abord parler des études en médecine, où des changements se profilent dans un avenir prochain, et des difficultés des jeunes médecins qui ont terminé leurs études et qui ont l'intention de se spécialiser ou de s'établir comme médecin généraliste dans le pays.

Voici comment se présentent les études en Belgique.

Les études y durent sept ans avec un premier cycle de deux ans et demi où on enseigne principalement des branches scientifiques (chimie, physique, mathématiques et biologie), qui sont plutôt un test de l'intelligence et de la mémorisation de l'étudiant que de son bon sens et de ses qualités humaines.

Le deuxième cycle est consacré à la formation en médecine clinique. Les cours sont aux mains de spécialistes parfaitement au courant de leur domaine spécifique. Le stage pratique s'exerce dans les hôpitaux où les professeurs ont la tendance de mettre l'accent plutôt sur les cas pathologiques passionnants mais rares, que sur les cas courants que le généraliste rencontre plus tard quotidiennement dans son cabinet de consultation.

Pendant sept ans, la formation du généraliste est exactement la même que celle du futur spécialiste.

Au cours des dernières années, la médecine est devenue extrêmement spécialisée et technique, et les études médicales ont suivi cette même évolution.

Après sept ans, le généraliste cherche à appliquer dans la réalité qui se présente à lui le savoir acquis pendant les cours de ses professeurs et pendant son stage à l'hôpital.

Le spécialiste au contraire concentre ses études sur le domaine choisi. Il reçoit sa formation ultérieure dans un stage en clinique de quatre à cinq ans, et cette formation correspond aux problèmes spécifiques du malade qui se présentera chez lui plus tard.

Le généraliste reçoit une formation qui est une base scientifique, mais ne correspond pas toujours aux problèmes des patients.

En effet, le problème de la clientèle de la clinique n'est pas toujours le même que celui du malade ambulante qui se présente au cabinet de consultation. D'autre part, différentes branches, auxquelles le généraliste est confronté dans la pratique, ne sont pas encore enseignées actuellement:

- l'aspect organique des cas pathologiques y est enseigné, mais l'aspect psychologique des maladies n'y est pas encore pris beaucoup en considération;
- un autre aspect négligé jusqu'à présent est la gériatrie. Il en est de même de la médecine préventive et de la médecine du travail.

On parle actuellement beaucoup de la réforme des études médicales. Il me semble que la médecine pratique ne s'apprend pas exclusivement à l'hôpital, comme c'est le cas actuellement (en Belgique, en France, en Allemagne etc.), mais en plus dans le cabinet d'un médecin praticien, c'est-à-dire dans les externes, où l'étudiant sera familiarisé avec les problèmes du malade ambulante.

Un deuxième point que je voudrais aborder est celui de la démographie médicale, et celui du choix d'une spécialité ou de l'établissement comme généraliste.

Au commencement des années 70, il y eut une pléthore d'enseignants et une pénurie de médecins. Entretemps, on construisit des cliniques, on engagea des spécialistes, souvent des étrangers, faute de capacités luxembourgeoises disponibles à ce moment. Tous ceux qui furent engagés à cette époque sont de la même génération. Il s'ensuit que ces places sont prises pour 20, 30 ans, et il n'y a plus de débouchés en vue dans nos hôpitaux pour un certain temps.

La pénurie existait également pour les généralistes. L'Etat encourageait même par subsides les généralistes de s'installer dans une zone de pénurie. En 1975, il y avait 100 généralistes, en 1982, nous sommes environ 180, ce qui montre que la situation peut se transformer complètement en l'espace de sept ans. Un étudiant qui commence ses études en période de pénurie peut tomber en période de pléthore lors de son établissement; il n'y a pas de garantie en matière de médecine. Cette situation s'explique par la loi du petit nombre qui s'applique à notre pays.

Autrefois, un médecin choisissait sa spécialité en fonction de son affinité. Pour le moment, il faut tenir compte des besoins du marché. Comme une spécialisation nécessite 5, 6 ans, il peut arriver qu'un spécialiste qui a de bonnes chances pour le moment peut avoir perdu tous ses débouchés à la fin de ses études.

Le problème pour le généraliste est celui de trouver un endroit d'installation où l'indice médecin/population est encore propice. Ces possibilités diminuent avec le nombre de gradués. En plus, le médecin dans sa position libérale et indépendante a besoin d'un certain laps de temps avant d'être connu et reconnu. Cette phase d'installation existait de tout temps, mais elle s'allonge avec la pléthore.

Je tiens à mentionner encore un danger de la pléthore dans notre profession: c'est - la concurrence déloyale, avec toutes ses conséquences néfastes pour la population et pour la renommée du corps médical, et - le coût de la médecine: la demande en soins médicaux (patients consultants) est toujours proportionnelle à l'offre.

Dr Mario DICATO

VOICI QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE HOSPITALIER:

Il s'agit d'un hôpital public et vous connaissez par vos stages le fonctionnement des hôpitaux publics à l'étranger. Par hôpital public on entend un hôpital à services structurés et fermés et à dénominations déterminées, tels que Chirurgie, Psychiatrie, etc. . . Dans les pays avoisinants 50% des lits se trouvent dans les hôpitaux publics et 50% dans des hôpitaux et cliniques privés. L'hôpital public est généralement financé par des institutions publiques ou par l'Etat, ce qui permet des interventions médicales et chirurgicales que l'hôpital privé ne saurait faire pour des raisons financières d'équipement ou de personnel. Voici un bref historique concernant le Centre Hospitalier: Pendant des années la Ville de Luxembourg se proposait la construction d'un hôpital municipal et surtout au cours des années 60 à la suite d'une pénurie de lits l'hôpital municipal actuel faisant partie du Centre Hospitalier de Luxembourg a été démarré. En 1974, une association Etat - Ville de Luxembourg a été formée et le Centre Hospitalier de Luxembourg a été constitué comprenant la Maternité et la Clinique Pédiatrique qui appartiennent à 100% à l'Etat et l'Hôpital Municipal où l'Etat intervient pour 60% et la Ville pour 40%.

Proportionnellement à cette répartition l'investissement ainsi que les résultats d'exploitation se sont faits au cours des dernières années.

Le Centre Hospitalier de Luxembourg a démarré en 1977 comme hôpital structuré et fermé dont les buts principaux sont définies comme étant les soins, l'enseignement et la recherche. En 1980, le nombre d'admissions, d'hospitalisations et le taux d'occupation des lits a atteint son régime de croisière.

Vous avez posé la question comment un médecin qui revient au Luxembourg entre-t-il dans le staff du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Pour entrer dans une clinique privée il faut s'adapter au mode d'admission qui est propre à chaque clinique en tenant compte des règles internes. Au Centre, les postes vacants sont publiés. Chacun peut poser sa candidature. Le choix est fait en principe d'après les critères de titres et travaux. Ce mode de recrutement a très bien fonctionné sauf dans quelques spécialités qui sont en pénurie actuellement et où un recrutement n'était pas possible faute de candidats telles que l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie et la radiologie. Dans ces spécialités toutefois un changement à moyen terme est certainement à prévoir.

Vous avez posé la question s'il y a des postes en anesthésie disponibles au Centre Hospitalier de Luxembourg. Actuellement aucun poste n'est disponible dans cette spécialité.

Je dois toutefois mentionner que surtout au cours des dernières années le critère de titres et travaux n'est pas le seul à guider le choix. Un autre critère pour l'institution d'un nouveau poste hospitalier ou d'une nouvelle spécialité devient de plus en plus important, c.-à-d. le critère financier et il convient avant d'ouvrir des nouveaux postes de faire un calcul au moins approximatif de coût et de rentabilité de la spécialité en question.

Actuellement dans tous les hôpitaux les problèmes financiers sont énormes. Nous avons des problèmes financiers de structure, terme à la mode actuellement, et ceci surtout dans les secteurs qui nous sont imposés par le fait que nous sommes un hôpital public. Nous ne pouvons fermer un rayon qui n'est pas rentable comme peut le faire un super-marché, mais nous nous posons sérieusement la question de la suppression de prestations où la situation financière devient de plus en plus difficile et sommes en négociation avec les Caisses de Maladie pour un certain nombre de tarifs supplémentaires éventuels. C'est ainsi qu'à la Clinique Pédiatrique, et à la Maternité, nous avons des déficits annuels depuis toujours; ces déficits sont couverts par l'Etat du moins en partie et nous nous posons toujours la question de savoir si l'année suivante ces déficits seront pris en charge. Si ceci n'était pas le cas, nous devrions nous résoudre à changer radicalement de fonctionnement.

J'aimerais commenter encore à propos de quelques remarques qui ont été faites antérieurement par l'auditoire, notamment en ce qui concerne des sous-spécialités et la carte sanitaire. Il a été question de pénurie en endocrinologie. Je tiens à vous signaler qu'il est bien possible que sur une liste de médecins et de spécialistes l'endocrinologie par exemple, mais il en est de même pour d'autres spécialités, soit sous-représentée. Toutefois avant de s'engager résolument dans cette spécialisation, il faut certes tenir compte et sans trop d'illusions d'un certain nombre de faits, p. ex. que l'endocrinologie est pratiquée par tous les internistes, par beaucoup d'autres médecins qui s'y intéressent d'une manière ou d'une autre et que donc un rapport population par spécialité est difficile à établir.

Il est donc très difficile de donner des recommandations valables actuellement pour se spécialiser.

Un certain nombre de spécialités déjà mentionnées sont actuellement en pénurie, mais comme il est difficile de savoir sur le grand nombre de gens actuellement en formation, quelles sont les sous-spécialités déjà entamées par ces candidats, je ne puis que répéter ce que vous dira le docteur Schiltz à savoir: si dans une spécialité il y a pénurie au moment où vous commencez votre spécialisation, personne ne peut vous garantir que cette pénurie existe encore quand vous l'aurez terminée.

Dr Guy MEISCH

*secrétaire général de l'Association des médecins et médecins-dentistes
du Grand-Duché de Luxembourg (AMMD)*

En ma qualité de représentant de la profession médicale organisée en l'occurrence l'AMMD, il me revient d'exposer les thèmes terre à terre que constituent la démographie médicale en rapport avec le problème de l'installation et les recettes et les dépenses d'un cabinet médical en rapport avec la rentabilité de l'entreprise.

I. DÉMOGRAPHIE MÉDICALE:

Au 1^{er} mars 1983 notre pays comptait:

- 583 médecins luxembourgeois autorisés à exercer
- dont 526 médecins luxembourgeois en pratique libérale
- et 43 médecins étrangers en pratique libérale

soit une densité médicale

- de 1/583 pour la totalité des médecins admis à exercer
- et de 1/642 pour les médecins en pratique libérale

ce qui constitue encore une densité «honorable» par rapport aux pays environnants:

France 1/420

Belgique 1/350

encore faut-il s'entendre sur les termes employés.

C'est surtout la progression de la démographie médicale qui est inquiétante, car elle se situe à + 8% par an avec une entrée annuelle de 45 médecins et une sortie de 10 médecins.

Le nombre des étudiants luxembourgeois en médecine est évalué à 375 dont environ 100 médecins déjà en voie de spécialisation.

A l'encontre des autres pays de la C.E., la pratique médicale dans notre pays est subordonnée au conventionnement obligatoire des caisses de maladie. Il n'existe donc pas au Luxembourg de médecine dite «privée», ce qui a comme corollaire que tous les actes médicaux posés par tous les médecins doivent être pris en charge par les caisses de maladie.

En matière de démographie médicale, le ministère de la Santé a fixé le seuil critique à 1/500 au-delà duquel le gouvernement sera probablement obligé d'introduire un numerus clausus soit à l'établissement soit au conventionnement avec les caisses de maladie.

Comme leur d'espoir, il faut considérer que depuis 2 ans, l'affluence aux Cours Universitaires de Luxembourg a sensiblement diminué. Ceci ne constitue cependant pas le remède à tout si la libre circulation des médecins dans la C.E. continue à se faire à sens unique vers le Luxembourg et, dans cette perspective, il faut considérer que la C.E. constitue un vase communicant où il n'y aura de stabilité que quand une densité médicale européenne uniforme aura été réalisée.

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 1982, l'AMMD a entrepris, sur l'initiative du ministère de la Santé, en collaboration avec le collège médical et la Direction de la Santé, une large enquête sur la démographie médicale pour déterminer nos besoins à court et à moyen terme. Actuellement cette étude piétine car les mesures qui devraient être prises signifieraient la fin de notre système libéral de la distribution des soins.

De plus, la loi du «petit nombre» qui est inhérente à notre pays, voue toute prospection à moyen terme à l'échec.

Il semblerait que dorénavant notre pays soit doté d'un réseau saturé en médecins généralistes. Ceux-ci au nombre de 160 avec une densité de 1/2282 se rapprochent dangereusement du plancher de la norme européenne qui est de 1/1800 à 1/3500 et cela surtout que nous sommes dans un système de libre choix du médecin par le malade et que celui-ci peut donc s'adresser directement au médecin spécialiste de son choix. Il en serait tout autrement si nous avions un système de «domiciliation du malade» mais avec un rapport de 3 médecins spécialistes pour 1 médecin généraliste ce système sera difficile à introduire même à moyen terme.

A noter qu'à partir de 1985 suivant les directives de la Commission de Bruxelles, le médecin généraliste devra, pour la pratique des caisses, accomplir une formation spécifique complémentaire de 2 ans conduisant en 1987 vers le titre protégé de médecin généraliste.

Je suis chaque jour abordé par des médecins généralistes qui sont à la recherche d'un secteur où il y aurait encore des possibilités de pouvoir s'installer. Aujourd'hui je peux leur répondre franchement que ce coin rare n'existe plus et qu'il y a donc avantage à rechercher des associations éventuelles ou à s'installer tout simplement et que «le meilleur gagne».

En ce qui concerne la médecine spécialisée, il y a lieu de distinguer entre les spécialistes qui ont besoin d'un milieu hospitalier et ceux qui peuvent très bien s'accomoder exclusivement du milieu extra-hospitalier.

Pour les premiers, il serait bon de connaître leur «point de chute» avant de commencer leur spécialisation. Par la suite il est bon d'avoir des «relations» notamment en ce qui concerne les spécialités dites «armées». Il est important aussi de disposer de compétences spéciales à l'intérieur d'une spécialité ou d'être particulièrement rompu à certaines techniques.

Il est bon de savoir que les différents établissements hospitaliers sont classés suivant la carte sanitaire en hôpitaux régionaux, généraux et locaux et que les possibilités d'exercice des médecins spécialistes y attachés y sont réduites en conséquence.

Il est bon de savoir aussi que les gestionnaires des hôpitaux et cliniques exigent dans leurs contrats la clause de la non-concurrence soit vis-à-vis des établissements tiers, soit en matière d'équipement (laboratoire, radiologie).

D'autres spécialistes peuvent à la rigueur se passer du milieu hospitalier, faire appel à une clientèle exclusivement extra-hospitalière, s'équiper au maximum seul ou en groupe, constituer des centres de diagnostic et de traitement. Il s'agit là de formes d'exercice de la médecine qui ne sont pas bien vues par les caisses de maladie, car entachées du reproche de l'autoprescription, et leur équipement sera dorénavant limité par les stipulations de l'article 19 de la loi sur la profession de médecin.

En ce qui concerne l'installation de médecins spécialistes à court et à moyen terme, nous pouvons dire:

- qu'il y a encore certaines «ouvertures» en anesthésie-réanimation, spécialités de biologie médicale, endocrinologie et maladies du métabolisme et de la nutrition, neuropsychiatrie, radiologie, rhumatologie;
- qu'il y a un équilibre plus ou moins atteint pour les spécialités non énumérées.

II. LES RECETTES ET DÉPENSES D'UN CABINET MÉDICAL:

a) Revenus des médecins

L'AMMD établit depuis 1962 des statistiques très précises sur les revenus professionnels des médecins. Ces statistiques sont établies suivant les différentes disciplines (généraliste ou spécialiste) et suivant les différentes spécialités. Sont éliminés de ces listes les médecins décédés ou installés au courant de l'année, les médecins-fonctionnaires et ceux gagnant moins de 500.000 francs.

On constate durant les dernières années que malgré que les tarifs médicaux aient subi des augmentations annuelles indiciaires et extra-indiciaires (indice médical), la progression de la moyenne des honoraires hors indice devient négative. Ainsi la progression hors indice médical (+8%) de la moyenne des honoraires de l'année 1981 par rapport à l'année 1980 a été de:

- 10,4% pour les médecins spécialistes;
- 6,9% pour les médecins généralistes;
- 10,4% pour les médecins.

Pour l'année 1983 le revenu brut sera de:

- 2.961.900.- francs pour le médecin généraliste
- 4.554.200.- francs pour le médecin spécialiste

Après déduction de 30% de frais professionnels, des cotisations sociales (parts patronales et salariales), des impôts (groupe III/2), de la contribution de 5% à la SNCI et du fonds de chômage, il restera pour l'année 1983, un revenu net de

- 1.184.938.- francs, soit 98.745.- francs/mois pour le médecin-généraliste;
- 1.547.654.- francs, soit 128.971.- francs/mois pour le médecin-spécialiste; soit 97.462.-francs/mois pour le médecin-spécialiste s'il gagne -20% de la moyenne;
- soit 109.214.- francs/mois pour le médecin-spécialiste s'il gagne -10% de la moyenne.

Comme dit déjà plus haut, ces revenus sont actuellement en train de baisser, vu la pléthore médicale qui se fera particulièrement remarquer chez les médecins généralistes et les débutants, tout comme il restera toujours des spécialités à pléthore et à pénurie.

Ces revenus varient également en fonction du lieu d'installation suivant indication de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS); pour l'année 1981 ces revenus varient de la façon suivante en admettant l'indice 100 pour le canton de Luxembourg.

<i>Cantons:</i>	– Luxembourg	100	– Redange	107
	– Capellen	82	– Wiltz	73
	– Esch/Alzette	107	– Vianden	36
	– Mersch	56	– Echternach	59
	– Clervaux	63	– Grevenmacher	69
	– Diekirch	99	– Remich	74

Ces variations dépendent évidemment du nombre des médecins déjà présents et de la relation spécialiste/généraliste.

Il est évident que l'activité du médecin n'atteint sa «vitesse de croisière» qu'après une certaine période de démarrage dont la durée dépend:

- de la qualification individuelle;
- de la concurrence de proximité;
- du domaine d'activité choisi.

Une statistique établie en 1964 par l'AMMD avait montré que la «vitesse de croisière» était atteinte vers la 8^e année d'installation:

- 2^e année d'installation ~ 25% de la «vitesse de croisière»;
- 4^e année d'installation ~ 50% de la «vitesse de croisière»;
- 7^e année d'installation ~ 80% de la «vitesse de croisière»;
- 8^e année d'installation ~ 100% de la «vitesse de croisière».

Des statistiques plus récentes de l'IGSS se rapportant à l'année 1981 et qui se basent sur l'âge du médecin semblent démontrer une progression plus rapide:

a) généralistes:

- 25 à 30 ans 76%
- 31 à 35 ans 112%
- 36 à 65 ans 112 à 110%
- 66 à 70 ans 63%

b) généralistes:

- 25 à 30 ans 82%
- 35 à 50 ans 110%
- 51 à 70 ans 95 à 62% – à noter une chute rapide après 50 ans

c) médecins:

- 25 à 30 ans 56%
- 31 à 50 ans 120%
- 51 à 65 ans 99 à 90%
- 66 à 70 ans 63%

Remarque générale:

Le maximum des revenus se situe entre 41 et 45 ans et dépasse même de 22% la moyenne.

Dépassé l'âge de 50 ans, les revenus commencent à chuter et ils chutent plus rapidement chez le médecin spécialiste.

b) Les dépenses des médecins

Les frais professionnels des médecins, généralistes et spécialistes, sont évalués à 30%. Certains sont plus élevés comme par exemple les frais des ophtalmologues 40%, d'autres moins élevés comme les anesthésistes-réanimateurs 10%.

En matière de frais, il faut surtout citer

- le secrétariat: - salaire + charges sociales de la secrétaire
 - location de l'appartement
- l'installation: - mobilier de routine
 - appareillage spécialisé
- sa propre sécurité sociale: - maladie
 - vieillesse
 - accident
 - assurances complémentaires
- les frais de voiture (importants pour le généraliste)

Il faut encore citer les frais de recyclage, les assurances de responsabilité civile, les frais de fonctionnement etc.

Nous touchons ici à toute la casuistique de la déclaration d'impôt qui mériterait à elle seule tout un débat.

À retenir qu'il faut établir sa 1^{ère} déclaration d'impôt avec beaucoup de minutie et de se renseigner chez des confrères de la même discipline et de la même région. En son temps, l'AMMD avait édité un recueil de directives générales, mais celui-ci avait été critiqué par les médecins mêmes, étant donné qu'en cette matière une large part est laissée aux situations particulières et aux tolérances locales.

Le capital à investir en matière d'établissement est évalué aujourd'hui grosso modo à 1.000.000.- francs pour le généraliste et à 2.000.000.- francs pour le spécialiste.

Le corps médical ne possède pas de conditions spéciales en matière du loyer de l'argent et il doit emprunter son argent au taux de $\pm 10\%$. A relever que quoiqu'il verse une large contribution à la SNCI qui est de l'ordre de 80 millions, il est exclu de son bénéfice.

Le médecin a tout avantage à étaler l'amortissement de ses frais d'installation sur une longue période, à savoir 10 années du fait de la lente progression de ses revenus.

A relever que la sécurité sociale du médecin est absolument insuffisante pendant les 10 premières années de son installation. Une maladie grave ou un accident survenu durant cette période crée des situations dramatiques et il y a donc lieu de prévoir des assurances complémentaires.

Pour terminer, je voudrais constater que dans la situation actuelle, l'avenir du jeune médecin n'est pas particulièrement rose à court et à moyen terme, mais c'est cela une constatation qui est d'ordre général européen et ne s'applique particulièrement à notre pays qu'en vertu de la situation spéciale du conventionnement obligatoire.

Cette situation a été créée par la démocratisation des études et la pléthore médicale qui en résulte n'est pas sans déplaire à certaines philosophies politiques. A cela il faut ajouter la féminisation de la profession.

Elle résulte en plus de la quasi faillite permanente de nos institutions de sécurité sociale qui sont basées sur la solidarité et dont le rythme de croissance est plus rapide que celui du P.N.B. actuellement en stagnation dans tous les pays de la C.E.

Face à cette double situation, le corps médical se trouve dans une position de porte-à-faux, c'est-à-dire celle d'une profession dite encore libérale, quasiment salariée des organismes de sécurité sociale, qui cumule tous les désavantages de la profession libérale sans pour autant bénéficier des avantages de la profession salariée.

Pour moi, il n'y a que deux solutions possibles:

– ou bien pratiquer une planification à outrance et en accepter les conséquences.

Les systèmes de santé des pays nordiques en constituent le modèle;

– ou bien jouer la carte du libéralisme et accepter la notion de «libre concurrence» en matière de distribution des soins médicaux. Cela veut dire que le corps médical devra traverser une «vallée de larmes et de pleurs» jusqu'à ce que suivant la loi de «l'offre et de la demande» la situation se soit purifiée d'elle-même.

Entre ces 2 voies possibles, l'AMMD s'applique actuellement à rechercher un moyen terme, tout en sachant que, vu la libre circulation des médecins dans la C.E., toute solution nationale est vouée à un échec certain. Cette voie est nécessairement tortueuse et elle exige de la part de l'AMMD beaucoup de compromis et de compromission étant entendu que le pilotage se fait actuellement à vue et que nul ne sait sur quoi il va aboutir.

Je voudrais conclure sur 3 vérités premières qui gardent toujours leur actualité:

– sur 10 francs gagnés, le médecin ne peut en dépenser que 2 francs, autrement il sera toujours en «cavale»;

– la clientèle durement acquise garde la plus longue fidélité;

– le fameux trépied «knowledge, skill and attitude» auquel pour ma part j'ajouterais encore le «behavior» reste encore toujours à la base de la «réussite médicale».

Dr Eugène SCHILTZ, *chirurgien*

On parle aujourd'hui de médecins conventionnés et non-conventionnés, d'hôpitaux de première, deuxième et troisième catégories et d'hôpitaux transformés en maison de gériatrie. Autrefois la politique soutenait la médecine, nous glissons peu à peu dans la situation contraire. Nous nous trouvons à mi-chemin entre la médecine libérale et celle où tout est enregistré à l'exception de nos heures de travail.

Dans une discussion récente à la Chambre des Députés on parlait du *numerus clausus* à introduire dès le cours universitaire ce qui serait un bon moyen dans le combat contre la pléthore actuelle. Mais les statistiques ne sont pas toujours fiables et la situation n'est pas encore sans issue. Il y a encore toujours des possibilités de faire

des études de médecine, me semble-t-il. Une formation sérieuse est encore toujours une possibilité d'établissement, à mon avis. Mais il faut s'adapter aux besoins actuels.

La tendance actuelle en chirurgie va vers une hyperspécialisation ou bien vers diverses compétences. Une compétence n'est pas le diplôme d'une spécialité, mais on est quand même capable de l'exercer.

La chirurgie s'est subdivisée en chirurgie thoracique, vasculaire, plastique même. Un chirurgien hyperspécialisé n'a pas beaucoup de chances de travail à Luxembourg dans le secteur privé. Son domaine est la clinique d'université ou un hôpital public, p. ex. le centre hospitalier. Il ne peut pas faire son travail tout seul, vu qu'il n'a pas de débit: il ne rapporte pas assez pour vivre. Il est difficile de trouver assez de patients pour vivre de la petite spécialité. De plus l'équipement pour cette spécialité est parfois extrêmement coûteux.

Mais il y a d'autres spécialités qui ont un grand débit et qui peuvent aussi être exercées à Luxembourg. Je pense p. ex. à la neuro-chirurgie qui a une certaine exclusivité à Luxembourg, à la chirurgie vasculaire. J'attire quand même l'attention sur ceci:

On ne peut pas venir ici en débutant. Il faut avoir une base solide.

Et maintenant les compétences. C'est la chirurgie générale et quelque chose de plus. On fait la chirurgie de base et on apprend encore quelque chose en plus, l'un ceci, l'autre cela. C'est le cas le plus fréquent des chirurgiens luxembourgeois. Un débutant est bien conseillé en agissant ainsi. Le service de garde dans une clinique est important pour lui, il lui permet de glisser peu à peu dans la matière. Peu à peu il sera connu. Il n'a pas besoin d'attendre le patient.

Il peut aussi s'affilier à une équipe. Il s'occupe des cas généraux et de ceux qui sont de son domaine particulier.

Un autre point capital pour le chirurgien spécialiste: Il a besoin d'un instrument de travail. Il lui faut une clinique, des lits et un certain nombre d'instruments. Mais là est une des difficultés chez nous. Impossible de faire des prévisions pour un proche avenir, ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé. Certains postes classiques étaient vacants récemment. D'ailleurs ces vacances se présentent toujours du jour au lendemain, soit par la maladie, la mort, l'accident d'un collègue ou parce qu'il s'associe à d'autres. Mais ces vacances ne sont jamais prévisibles. Le poste de radiologue dans les différentes cliniques est aussi pris pour des années et des années.

Beaucoup de facteurs peuvent entrer en ligne de compte pour l'obtention d'une place. Ce sont les relations, c'est la famille, c'est peut-être le hasard. Quand on arrive à Luxembourg avec une instruction de base et avec dix, douze ans de spécialité on n'est pas dans une meilleure position qu'on ne l'était au commencement à l'étranger.

Comment se comporter pour obtenir un poste dans le secteur public?

Je ne veux pas parler ici des chances et des prévisions d'y obtenir un poste.

Et dans le secteur privé? On peut faire une demande au conseil médical ou à une association analogue. Dans ce cas-là la formation peut compter et le lieu de travail d'où l'on vient, parfois l'appartenance à une famille de médecin p. ex. ou des enfants

en âge de faire des études. Mais le facteur le plus important et celui qui donne le plus d'assurance pour persévérer est – la formation solide du médecin. Le diplôme ne donne pas un droit acquis. Il faut avoir un bon moral et ne pas s'adonner à l'envie quand un confrère réussit mieux et plus vite. On va intégrer à la douce, lentement, patiemment. Une disponibilité de tout moment est de rigueur. La chirurgie est une cage d'or.

Mais les chirurgiens peuvent aussi s'associer à plusieurs, ce qui donne une meilleure vie et des horaires plus souples. L'un peut remplacer l'autre. Dans une association on peut réaliser plusieurs petites compétences qu'il est impossible de réaliser en travaillant seul.

L'équipe est aussi le lieu favorable à une certaine activité intellectuelle et une formation professionnelle continue qui est relativement difficile au solitaire.

En résumé:

Choisissez l'activité qui vous fait plaisir! Prenez la profession au sérieux! Cherchez des remplacements. Vous vous trouverez un jour confronté à un cas difficile où le chef est loin et ne peut pas donner de directives. Cette épreuve vous donnera l'occasion de vous déployer.

Il ne faut pas s'imaginer de lancer toujours de grandes opérations. Il faut bien faire les petites choses de tous les jours et s'appliquer de les faire de façon parfaite. Notre profession sera ainsi pour nous une étoile dans laquelle nous mettons notre confiance.

Dr André SCHWALL,
Membre du Collège Médical

Après les données claires et précises et les indications techniques capables de vous aider efficacement, vous avez peut-être eu l'impression qu'une lutte vous attend sur le plan individuel et qu'il y a peu de chances d'obtenir une activité professionnelle reconfortante; en plus vous redoutez – à juste titre – des mesures dirigistes de la part de l'Etat, tentation étatique toujours présente et que nous autres considérons comme le mal le plus implacable qui pourrait frapper les professions dites «libérales».

Je ne voudrais pas compliquer l'image d'un avenir difficile, tout comme je ne veux pas vous inciter à un optimisme peu réaliste. Mais je voudrais vous donner quelques points d'appui et de soutien dans le cadre de notre profession, qui reste belle entre toutes. – Je relève encore une fois que les qualités humaines, le caractère, la persévérance, l'esprit de sacrifice, le service tout court, ainsi que le savoir acquis pendant les longues études sont le bagage indispensable à la recherche et à l'exercice d'un poste d'activité.

Il est probablement vrai de dire qu'il faut plus d'efforts aujourd'hui, mais il ne faut pas se perdre dans des illusions d'une quelconque «belle époque». Car, si beaucoup de points de comparaison ont changé, le nombre d'applications possibles, de débouchés souvent entrevus seulement sans y voir de véritables opportunités, ce nombre a également changé.

Les seuls facteurs inchangés restent: l'*entente interprofessionnelle*, l'*honnêteté intellectuelle* et le *respect* (pris non dans un sens quelconque de piterie hiérarchique,

mais dans le sens si généreusement expliqué dans le roman «Wanderjahre» de Goethe, dans le contexte de la «province pédagogique»: Le respect, en allemand «Ehrfurcht» serait l'observation attentive de toutes les lois divines, naturelles et humaines).

Ces trois facteurs sont réunis dans le terme: déontologie médicale.

Des codes de déontologie, il en existe un grand nombre. Le nôtre, et on nous en fait volontiers le reproche, mais je persiste à y voir un avantage, n'a pas encore reçu sa rédaction définitive.

Toutefois est-il que le Collège Médical (me voilà enfin!) s'en trouve être l'expression et le garant.

Qu'est-ce au juste, le Collège Médical?)

Il a été créé par l'ordonnance royale du 27 octobre 1818, modifié à plusieurs reprises depuis, et doit, on en parle depuis bien longtemps déjà, nouvellement être réformé. Des questions plus détaillées pourraient être posées et réservées à la discussion par après.

Qu'il me suffise de dessiner en quelques mots l'activité du Collège Médical et ses attributions. – C'est un organisme consultatif du gouvernement et plus particulièrement du ministre de la Santé. Il peut en outre, de par son initiative propre, proposer des réformes ou des réglementations. Théoriquement il a la direction et le contrôle de tout ce qui touche à la santé, à l'hygiène, au corps médical, pharmaceutique et paramédical. Cette attribution très générale se trouve en pratique réduite depuis la création de nombreux organismes intermédiaires (direction de la santé, contrôle des eaux, collège autonome des médecins-vétérinaires, laboratoire d'Etat, direction des pharmacies etc.) mais reste encore très étendue. Ceci amène le deuxième volet de son activité: Le Collège Médical, informé de plaintes, décide le renvoi des affaires devant le Conseil de Discipline. C'est là un organisme de juridiction, de tribunal, présidé par un juge, habituellement le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, dans lequel quatre de ses membres sont représentés.

Dans toutes ces activités, et elles sont nombreuses et prennent beaucoup de temps et cela largement à titre honorifique, le souci majeur du Collègue Médical est le désir de l'ordre et de l'aide:

Ordre et discipline sont des concepts assez généralement honnis aujourd'hui – bien à tort, car ils restent les vrais piliers de la liberté dans la démocratie, à plus forte raison dans l'enceinte d'une profession de si haute tenue académique et sociale (soit dit sans relent d'élitisme ou d'esprit de caste!) qu'est la profession médicale. Mais surtout et, indirectement ou, souvent directement: L'aide à tous les confrères, surtout évidemment aux jeunes plus ou moins inexpérimentés, à leur demande, et aussi par la simple activité réglementaire: Car en aplanissant au mieux les innombrables questions de friction, de malentendus, d'interprétations abusives, le Collège Médical rend un véritable service à tous, – et peut-être le pendant à cette aide, c'est-à-dire le pouvoir disciplinaire, témoigne-t-il plus encore que la longue histoire pleine de dignité et de valeur du Collège Médical, de la sagesse profonde des pères fondateurs de cet organisme.

Le vouloir profond de l'homme

Que cherchons-nous? Quelle est l'aspiration de l'homme? Y a-t-il un dynamisme spirituel intérieur à chacun? A quoi sommes-nous tenus dans l'agir? Y a-t-il dans chaque vouloir particulier ce que certains penseurs appellent le vouloir fondamental? L'homme est-il orienté, de l'intérieur, vers la moralité?

On se rappelle sans peine ce que les philosophes de l'action nous ont appris: lorsqu'on analyse l'action humaine et son dynamisme, il devient clair qu'elle est portée et soutenue par une volonté profonde. L'agir humain révèle une stimulation intime, un appel transcendant qui vient de l'Être transcendant.

Car l'action de l'homme n'est pas un jeu pur. Elle ne s'explique pas non plus par la recherche du plaisir. Même si l'homme cherchait le néant, comme le veulent certains écrivains, on pourrait encore y voir l'aspiration vers une réalité meilleure. Ni les conquêtes scientifiques ni les succès économiques ne parviennent à satisfaire toutes les aspirations de l'homme. Aucun groupe social n'arrive à combler les désirs humains. Car dans l'action humaine, la volonté engendre pour ainsi dire son propre dépassement. La volonté va au-delà de ce qu'elle vient de vouloir. Dans l'immanence de la vie vécue, la transcendance se fait jour. Il existe une stimulation intérieure à l'agir, qui vient d'un au-delà de l'action. Dieu apparaît dans l'agir par sa présence intime, qui dépasse toute extériorité raccrochée à l'action, pour les besoins de la cause.

Dans cette perspective, l'agir humain se présente d'abord comme un effort d'unification de soi. Le moi intérieur s'efforce de rassembler, d'harmoniser la totalité de ses puissances. C'est une conquête incessante. Car, même s'il y a en nous un vouloir profond axé sur Dieu, la pensée et la vie, l'intelligence et la sensibilité nous tiraillent sans cesse. Il s'agit là d'une tâche importante, d'un travail intérieur, d'une actuation de tout notre être. Cet effort nous permet de nous faire nous-mêmes, de posséder notre âme, de façonner au fil des jours les traits de notre personnalité tout entière. Par là, nous opérons la conquête de nous-mêmes et nous donnons une orientation personnelle à notre destinée.

L'expérience d'unification de l'homme ne s'exprime pas seulement en termes d'obligation mais aussi en termes d'aspiration. Par le travail de dépassement et d'unification nous prenons conscience du vouloir fondamental, de cette aspiration vers le plus-être, qui nous porte en avant. Notre conscience perçoit la loi morale non pas seulement comme une loi plutôt extérieure à l'agir, mais encore comme une exigence de notre propre vouloir profond.

Une double leçon se dégage de l'expérience du vouloir profond de l'homme: L'aspiration profonde que nous portons en nous-mêmes est un vœu d'infinité, de transcendance et d'éternité. Cette aspiration n'a pas en elle-même sa raison suffisante. Nous sommes donc invités à chercher dans le vouloir un au-delà du vouloir et à découvrir ainsi la présence de Dieu. D'autre part, comme Dieu est à l'origine du vouloir profond de l'homme, il apparaît comme étant seul capable de donner à l'aspiration profonde de l'homme la plénitude de son sens.

Face à la désintégration des valeurs

L'époque actuelle se signale par la recherche d'un contact plus direct avec la réalité qui surgit à tout instant. Ce souci a suscité une mise en question de l'humanisme hérité de nos aïeux. Nous assistons à un double mouvement, celui de la désintégration de l'image de l'homme et celui de la création de nouvelles valeurs.

Face à la désintégration des valeurs, nous nous demandons ce qui peut résister au mouvement de l'histoire. Et d'abord, tous les humains subissent le poids de la réalité concrète. Il est impossible d'échapper aux servitudes de la vie quotidienne, de la famille, du travail, des structures économiques et politiques. Il y a le poids croissant des masses humaines qui peuplent la terre. Les problèmes se posent à l'échelle mondiale, nous sommes solidaires de ce qui se passe au Moyen-Orient ou en Amérique latine. Il n'est pas possible d'échapper au problème de la répartition des richesses du globe ou à celui de l'utilisation de l'énergie atomique.

Or, cette nouvelle solidarité peut rester un univers collectif. Le nouveau collectivisme peut dissoudre l'homme. Le problème actuel est celui d'une redécouverte des valeurs permanentes de l'homme.

La difficulté fondamentale de l'humanisme actuel surgit: D'une part, le monde actuel reconnaît fort heureusement à la personne une dignité absolue; mais, d'autre part, cette dignité apparaît sans fondement authentique. Il faudrait, pour dépasser cette opposition, que la dignité de la personne puisse se baser sur une réalité et un ordre qui lui permettent de s'accomplir, de l'intérieur.

Une première approche des valeurs consiste à reconnaître l'existence de l'autre, des autres. Ce que chaque personne respecte dans l'autre, c'est cette même dignité de la personne humaine. Par cette expérience, nous découvrons que c'est la personne comme telle qui mérite et exige le respect. Par conséquent, ce que nous sommes obligés de vouloir, c'est la réalisation par toutes les personnes de leur épanouissement. Par là, un univers personnalisé pourrait surgir. Les personnes travailleraient toutes à leur promotion réciproque.

Cependant, il faut retrouver un fondement plus radical encore à l'accomplissement personnel. Une morale de pure fraternité humaine est une source de générosité mais ne donne pas de signification absolue à la personne. Il importe de redéfinir l'homme dans la dimension la plus profonde de son être. Car la personne ne se tient pas d'elle-même, elle se reçoit de Dieu. La personne n'existe que par sa relation à Dieu.

L'homme n'existe qu'en tant que Dieu le pose dans la vie. Dieu fait vivre l'homme parce qu'il l'aime. Vivre, s'épanouir, c'est être aimé par Dieu. L'homme

moderne, dans sa passion de s'appartenir, refuse l'amour divin. Il s'expose alors, en se refusant à entrer dans l'ordre de l'amour, à retomber dans la servitude.

Le mystère chrétien jette une lumière inespérée sur l'homme: Il dévoile que, si le fond de la personne humaine est relation d'amour avec Dieu et avec les autres, c'est que le fond de l'être est déjà communion d'amour entre les personnes. Les relations entre les personnes trouvent leur source dans l'absolu même de Dieu.

Toute valeur mène vers la transcendance

La vie vaut-elle d'être vécue? De qui et de quoi sommes-nous responsables? Que vaut l'homme, pourquoi faut-il le protéger, l'aider? Faut-il s'inspirer d'un philosophe comme Francis Jeanson qui écrit dans son livre «La foi d'un incroyant»: «Je crois qu'il n'y a ni Dieu ni Diable au-delà des hommes, ni Bien ni Mal, ni Vrai ni Faux. Je crois que toute Religion devient inhumaine, que toute Morale tend à démoraliser l'homme . . .»?

Nombre de penseurs contemporains s'opposent à la véracité objective des valeurs et tiennent toute valeur pour une invention ou une création de l'homme. L'origine de cette conception se trouve peut-être déjà chez Descartes qui avait tellement préconisé sa philosophie du sujet. Mais chez Descartes, la vérité et la morale trouvaient leur garantie en Dieu. De même chez Kant, l'esprit se voit limité par les exigences de la raison pratique et de l'action morale. Plus près de nous, Merleau-Ponty affirme qu'il n'y a pas de centre de référence absolu. Chez Sartre, le pouvoir de la liberté est illimité. Sartre refuse de reconnaître des normes objectives. L'homme doit se créer sans cesse, la conscience humaine est créatrice de ses propres valeurs.

Les conséquences de ces théories sont néfastes. Si les valeurs ne trouvent de fondement, les consciences seront soumises à l'angoisse, à l'arbitraire et à la fantaisie, à l'anarchie et à l'intolérance. Rappelons que Lévi-Strauss a présenté l'histoire humaine comme un processus de désintégration. Ces penseurs admettent tout au plus un certain accord social concernant les valeurs.

La morale n'est pas possible sans un fondement transcendant des valeurs. Certes, il ne faut pas concevoir les valeurs comme une donnée tout extérieure à la conscience. Le fait primitif qui fonde les valeurs, il faut le chercher dans l'homme intérieur. Entre l'extériorité des valeurs et leur création pure et simple par l'homme, il y a place pour l'accueil des valeurs. La valeur est d'une part objective et transcendante, mais elle est aussi reconnue dans la vie personnelle. La valeur n'est pas une donnée brute. Elle se dévoile à l'homme à l'intérieur d'une démarche personnelle. La valeur est transcendante et immanente.

En termes plus philosophiques, nous pouvons affirmer que nous participons dans notre être même à l'Absolu. Par l'action morale, nous sommes axés sur l'éternité. Mais nous ne créons pas l'éternité. Nous pouvons seulement y participer. C'est seulement dans l'Infini que nous trouvons la plénitude de notre pensée et de notre agir.

La morale révèle encore mieux ses attaches avec Dieu lorsqu'elle est dépassée dans l'expérience proprement religieuse. Elle risque de se soumettre à la loi générale;

il reste trop peu de place pour un dépassement personnel; la loi doit faire place à l'amour, toute valeur devient loi d'amour lorsqu'elle découvre sa relation à la Personne-Dieu. La vie morale est un dynamisme de conquête et de don de soi et ce dynamisme s'alimente à l'Absolu.

Découvrir les valeurs, revient à consentir au dynamisme d'amour qui nous porte intérieurement. Si l'amour nous inspire, la démarche morale devient simple. Elle opère alors l'unification du moi et la réconciliation intime de nous-mêmes avec la réalité. Si l'amour est le moteur de la morale, il appartient à la conscience morale de reconnaître au coeur même de son être, la présence et l'appel de Dieu.

La transmission-enrichissement

L'école est un lieu de transmission du savoir. Elle transmet un certain nombre de contenus. Parents et maîtres pensent que l'école fonctionne bien quand ils ont des preuves que le contenu à enseigner passe dans les têtes des élèves.

Une première remarque: l'école transmet mal ce qu'elle entend transmettre. Il y a d'abord des contenus, que ce soit dans le domaine historique, littéraire, scientifique. A l'école on apprend des langues, des normes, le langage mathématique. Il y a le savoir-faire, on apprend à utiliser un instrument de physique, à faire telle expérience de chimie. Chemin faisant, l'école transmet la culture. Il y a également des comportements et des valeurs.

Pour que des contenus puissent être transmis à l'école, il faut que la société soit unanime et qu'elle soit relativement stable. Ce qu'on apprend à l'école doit trouver ses prolongements dans la société. C'est la question du consensus. Si l'école est tout à fait isolée, tout ce qu'elle transmet s'évanouit. Une grande partie des contenus repose sur les consensus. Souvent, les excitations qui viennent de l'extérieur contredisent ce que l'école veut transmettre. Aujourd'hui, la société n'est pas unanime. Il n'y a pas d'accord sur ce qu'il faut savoir, sur les valeurs ou les options fondamentales. Nous nous trouvons dans une société divisée. Voilà un défi pour la génération actuelle. Sera-t-il possible de vivre dans une société avec des options différentes? Saurons-nous créer des sociétés pluralistes? L'école se trouve au centre de ce débat.

La société n'est pas stable. Elle change souvent et rapidement. Un élève qui, à l'heure actuelle, apprend un certain nombre de choses, verra que son savoir change rapidement. L'équipement intellectuel qui est transmis maintenant, ne sera pas apte à aborder la vie dans cinq ou six ans. Les nombreuses réformes de l'école tâchent de suivre le mouvement. Y arrivent-elles?

Nous sommes dans un monde inondé d'informations, de sollicitations. Le jeune trouve sa nourriture intellectuelle en grande partie en dehors de l'école. Lorsqu'on vit dans un monde saturé d'informations, il faut se protéger. Il est difficile de résister à la radio, à la télévision. L'élève qui rentre en classe, est déjà saturé d'une certaine façon. Le professeur, qui autrefois, était considéré comme le seul détenteur du savoir, ne l'est plus. Il est le représentant de Descartes, il n'est plus le maître quasi absolu. Il y a donc une certaine inefficacité scolaire. La solution du problème consiste à se rendre compte du nouveau processus de communication et d'apprendre à l'élève à s'en servir.

Les jeunes sont comme des poètes. Ils sont beaucoup plus sensibles que leurs aînés. Les jeunes pourraient être des témoins privilégiés de notre époque. L'école devrait à la fois transmettre ce que nos pères ont fait et considérer ce qui se fait aujourd'hui. Jeunes et aînés pourraient se mettre d'accord pour créer une meilleure société.

Le savoir et les valeurs ne sont plus des réalités plus ou moins figées. Si l'école voulait s'occuper véritablement de la transmission des valeurs, elle devrait dire aux élèves: Voici ce que vos pères ont pensé et réalisé. Et vous, qu'avez-vous à dire? On pourrait s'éloigner de la transmission-répétition insuffisante et la remplacer par la transmission-enrichissement qui ouvrirait de nouvelles perspectives.

La chance du bonheur

Nous tendons au bonheur. Nous voulons être heureux et le rester. Le besoin de bonheur est-il le besoin suprême de l'homme? Suffit-il à l'homme d'être simplement heureux comme l'est l'animal?

Beaucoup d'hommes se contentent de chercher le bonheur dans le bien-être matériel. Or, l'homme ne vit pas seulement de pain. Le bonheur matériel n'est qu'un début de réalisation de l'homme. Il n'est de bonheur plénier que dans l'accomplissement de toutes les forces de l'homme. Or, les dimensions de l'homme sont matérielles, psychiques et spirituelles. C'est dans l'épanouissement de toute la personne humaine qu'il importe de placer le bonheur. L'expérience de la personnalisation suppose la conquête de soi dans l'effort et l'unification des puissances dans l'engagement moral.

La personne ne se réalise qu'en oubliant son propre moi pour s'engager au service d'une cause qui la dépasse. Elle n'atteint le bonheur qu'en faisant l'expérience de la disponibilité. De plus, le bonheur de l'homme n'est pas concevable hors de la participation aux autres humains et à l'Absolu. Le bonheur, c'est un oui à toutes les formes de l'être et un consentement libre à l'amour qui nous porte.

Chercher le bonheur revient à partir pour une découverte. Car il existe une face inconnue de la vie et il faut du temps pour l'explorer. Habituellement, nous sommes pris par nos activités que nous exerçons sur le mode de l'efficacité. Il y a, dans notre activité, un épanouissement qui nous permet d'attester nos titres de créateur. Mais ces activités, professionnelles ou autres, empêchent très souvent la vraie découverte à faire. La découverte la plus importante à faire n'est pas celle de la terre mais de soi-même. Il y a une réalité secrète qui n'a que rarement droit à la parole.

Chercher le bonheur revient à permettre le déploiement et l'élargissement de quelque chose qui est déjà là. Notre profession, c'est l'endroit où nous nous fatiguons, où nous essayons de produire des objets ou de rendre des services socialement utiles. Et la question qui surgit est la suivante: Est-ce que notre activité répond réellement à tous les besoins de l'homme? La chance du bonheur c'est de pouvoir poser correctement cette question et d'y répondre. Demandons-nous de quoi nous avons besoin. Demandons-nous plus profondément quel est le désir qui nous anime. Et nous constaterons qu'il importe d'abord de libérer le désir de vivre en nous, de vivre plus pleinement. Par là nous entrons dans le domaine de la véritable

création. Car la vraie création ne porte pas seulement sur les choses mais sur l'homme et la communauté humaine.

Chercher le bonheur revient d'abord à retrouver notre dynamisme intérieur, le goût de vivre et le courage d'agir. Au fil des jours, nous sommes tentés de nous arrêter, de ne plus marcher, de faire faire la grève à la meilleure partie de nous-mêmes. Notre tentation, c'est de nous démobiler.

Le bonheur suppose le vouloir-vivre. Nous ne sommes pas forcés de vivre pleinement. Le vouloir-vivre est de l'ordre du désir qui est présent au plus profond de nous. Lorsque ce désir est bien vivant, nous sommes introduits dans un monde nouveau, le monde de la joie, de la contemplation, de la beauté, de la réflexion, de la rencontre, de la solidarité, de la foi et de Dieu. Maine de Biran ne disait-il pas qu'au-dessus de l'expérience de l'effort de l'homme, il y a l'expérience de la grâce. Alors l'activité de l'homme s'appelle accueil et nous nous accomplissons dans la plénitude du don de Dieu.

TABLE RONDE

L'enseignement: instruction et/ou éducation?

*Avec l'accent sur l'enseignement postprimaire
et davantage encore sur le secondaire*

*Un merci cordial à ceux et celle qui ont accepté de participer
à cette table ronde:*

*Mme Monique Klopp-Albrecht
directrice-adjointe Lycée Michel Rodange*

M. Ernest Weis, conseiller de gouvernement

M. Camille Michels, professeur au LGL

M. Pierre Thill, professeur au LGL

M. René Kayser, professeur à l'Athénée

*M. André Grosbusch
étudiant, président des étudiants à l'ALUC*

M. Goedert, modérateur

M. Goedert: L'instruction est considérée comme une transmission du savoir, l'éducation comme une transmission de valeurs, en vue de la réalisation de ces valeurs.

Question:

Comment nos établissements d'instruction réalisent-ils ces deux objectifs?

La situation actuelle peut-elle nous donner satisfaction?

Je propose quatre pistes à suivre, que chacun élargira à sa guise. D'abord: parents et politiciens attendent que l'école s'occupe de leurs enfants dans ce double sens.

Nous tenons compte du background d'une société pluraliste et des égards que nous portons à nos concitoyens et qui frisent parfois une véritable permissivité. On n'ose plus manifester ses opinions sur des valeurs, dont on est pourtant convaincu et on veut surtout éviter tout engagement unilatéral. Quelle liberté de mouvement nous reste encore dans ce contexte-là?

Le trend va vers le job, non plus vers la profession. Je ne veux pas généraliser, mais la tendance est là: On ne se sent plus tellement comme éducateur. On décline l'engagement personnel qu'exige nécessairement la fonction d'éducateur.

On renonce à être une personnalité qui servirait de modèle aux élèves. Nous nous posons la question:

Quelle est notre position? Sommes-nous dans la bonne voie avec cette position? La structure de nos écoles favorise-t-elle le côté éducatif de l'enseignement? Le rendre possible?

Dans ce contexte, il faudrait peut-être parler de trois points:

– La spécialisation très poussée d'aujourd'hui, qui est devenue une nécessité absolue, ne porte-t-elle pas préjudice à la culture générale?

– Avons-nous la possibilité – et le désir – d'agir éducativement par des contacts avec les élèves? Avons-nous des échanges entre collègues au sujet de questions pédagogiques?

– Mais la question primordiale est celle-ci:

Quelles possibilités d'activité éducative offre le programme qui nous est obligatoirement imposé?

Il est clair, qu'il y a une échelle de possibilités d'interventions éducatives selon les branches. Le choix des participants de notre table a été fait en fonction des branches qu'ils enseignent.

M. Weis à partir de son bureau au gouvernement a nécessairement un horizon plus élargi sur la matière que nous enseignants cantonnés dans nos salles de classe. Mme Klopp est professeur de sciences naturelles, M. Kayser d'histoire, M. Michels d'histoire et de littérature, M. Thill d'éducation artistique, M. André Grosbusch étudiant en histoire.

Monsieur Weis: La contribution paraîtra dans l'Annuaire 1984.

Monsieur Goedert: Ce qui m'a frappé dans le rapport de M. Weis est ceci:

- 1) L'enseignement est défini par des contenus, mais non par des objectifs, même s'ils sont formulés par des textes comme celui du tronc commun.
- 2) L'enseignement devrait avoir la liberté d'agir éducativement.
- 3) Quant aux résultats de notre enseignement on les munit parfois d'un point d'interrogation hors de l'école. Je suppose que pour l'éducation c'est la même chose.
- 4) Nous ne pouvons pas nous permettre d'agir uniquement par l'instruction.

Madame Klopp-Albrecht Monique: Je voudrais insister sur le point qu'on exige de l'école non seulement une instruction mais aussi une éducation. L'avenir des générations à venir dépend de ces deux facteurs. Or, la qualité de l'enseignement est fonction de la qualité des enseignants. Se posent alors les questions: Quel est le motif qui détermine un jeune à se faire professeur? Choisit-il cette voie uniquement pour transmettre son savoir?

Il y a deux choses à considérer: la personnalité du candidat-professeur et la préparation qu'on lui donnera pour sa future tâche.

Il ne suffit pas d'acquérir les connaissances requises pour les études à l'université. Mais il faut surtout donner aux aspirants une formation pédagogique adéquate. Question:

La formation de nos jeunes enseignants tient-elle compte des exigences de la pratique?

Un autre problème:

L'enseignant qui exerce sa profession doit s'accommoder et emboîter le pas avec les progrès, les améliorations des sciences toujours en développement – et avec la mentalité de la population scolaire, ce qui implique nécessairement une formation continue des membres actifs du corps enseignant.

Ensuite il faut à l'enseignant une certaine dose d'idéalisme. Il ne suffit pas de voir dans la carrière d'enseignant la bonne paye et le temps de loisirs après la classe. Je me pose la question s'il n'y a pas trop de gens sans idéalisme parmi nos enseignants.

Notre instruction est bonne. Nous communiquons à nos élèves une quantité suffisante de connaissances. Nous leur donnons, selon Rabelais, une tête pleine, mais non une tête bien faite. Mais, autre question:

Leur communiquons-nous aussi des valeurs idéales?

Encore une question;

L'organisation de notre école permet-elle une éducation en dehors de l'instruction?

Je pense à nos salles de classe surpeuplées, à nos moyens didactiques souvent inadéquats ou non-existants, à nos programmes trop spécialisés qui ne facilitent guère une culture générale.

A mon avis, la spécialisation, même si elle est poussée, pourrait encore donner une culture générale, grâce au doigté de l'éducateur et à sa personnalité. Chaque branche a sa valeur éducative intrinsèque, mais il faut l'art de l'éducateur zélé pour la déployer.

On a fait la remarque qu'une inspection pédagogique arrive à freiner une influence éducative. Ce n'est pas nécessairement le cas.

Quant à l'esprit de corps qui vient à manquer, il faut avouer que la majorité des enseignants s'engagent d'une façon maximale dans leur profession.

La question de la valeur éducative des différentes branches surtout spécialisées! Les sciences naturelles ont un côté instructif et un côté éducatif. Schopenhauer a exigé que l'enseignement prenne son point de départ non pas dans les livres, mais dans la réalité bien matérielle des choses. Il faut donner à l'élève une image sensorielle, une perception des choses avant de donner une définition abstraite. Sous cet angle, les sciences naturelles ont une grande valeur éducative. Je ne cite que Monod etc. chez qui on trouve des données à profusion sur ce sujet. A partir d'un objet concret, les enfants s'initient à des attitudes d'observation, à la synthèse, à la coordination, à l'analyse, à l'expérimentation etc. L'apport des sciences naturelles sur le plan éducatif est considérable.

Conclusion: Notre enseignement, à mon avis, n'est pas si mauvais, ce qui n'empêche pas que nous cherchions à l'améliorer.

Un enseignement expérimental des sciences naturelles a une influence considérable sur la formation éducative des élèves.

M. Camille Michels, professeur: Pour le professeur de langue aussi bien que pour le professeur d'histoire, l'instruction, c.-à-d. la transmission de connaissances, doit occuper la première place. Le professeur de français, comme d'ailleurs tous ses collègues enseignant une langue, a pour premier devoir d'amener ses élèves à comprendre la langue qu'il enseigne et à s'en servir. Le professeur d'histoire doit avoir pour premier objectif de faire connaître à ses élèves les faits essentiels qui constituent comme la trame de sa science. Dans une deuxième étape, il faut faire comprendre aux élèves qu'une langue est un véhicule d'idées, et que l'histoire n'est rien d'autre que l'évolution de l'humanité. Voilà pourquoi les professeurs de langues et d'histoire ne peuvent pas se contenter de transmettre des connaissances. Ils doivent montrer aux élèves que la littérature et l'histoire sont des lieux privilégiés de rencontre avec l'humanité. Les unes et l'autre impliquent une recherche de valeurs humaines. Pour que cette recherche soit possible, il faut tenir compte de la pluralité des idées et conceptions. Une première conséquence de ceci est qu'il ne faut pas mettre au programme des auteurs et des oeuvres de tendance trop uniforme, comme c'est le cas souvent aujourd'hui avec une assez nette prédominance des auteurs pessimistes et nihilistes.

L'instruction ne peut être dissociée de l'éducation, car elles passent constamment toutes les deux à travers des personnes. Or, tout contact avec des personnes a toujours une influence éducative, qu'elle soit positive ou négative.

Le travail de l'enseignant, instructeur et éducateur, ne peut espérer porter des fruits que s'il se fait dans des conditions matérielles et morales propices. Or, on peut se demander à juste titre si les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'école sont toujours données à l'heure actuelle. On peut en douter si l'on pense aux classes surpeuplées dans lesquelles, par suite d'une démocratisation mal comprise de l'enseignement, le niveau baisse constamment. On n'a qu'à penser également au renouvellement constant des programmes qui augmente parfois de façon exagérée le travail de préparation et de correction et qui impose plus d'une fois à l'enseignant des corvées fastidieuses. Je me garderai bien d'insister ici sur les problèmes matériels soulevés par la tendance générale vers le nivellement des revenus, par les vexations malveillantes auxquelles on soumet les enseignants à cause de leurs prétendus privilèges.

Les conditions morales doivent elles aussi être favorables au travail éducatif des enseignants. Ce travail n'est possible que s'il y a une certaine discipline à l'école. Or, il arrive plus d'une fois que l'éducateur qui tente de s'opposer à des comportements et agissements qui n'ont pas de place à l'école, rencontre bien des difficultés et se trouve exposé à des attaques aussi sournoises qu'injustifiées. Il n'est pas possible de passer sous silence ce que l'on peut appeler les campagnes de dénigrement dont les enseignants sont la cible plus d'une fois pour une certaine presse et certains politiciens et contre lesquelles il est difficile, voire impossible de se défendre.

Instruction et éducation sont inséparables l'une de l'autre. Pour l'enseignant, cela comporte la nécessité d'une constante remise à jour de son savoir professionnel,

mais cela comporte aussi l'obligation de s'éduquer soi-même constamment, de se remettre en question soi-même. Tâches difficiles, s'il en est, mais indispensables. Si on veut que l'enseignant fasse bien son travail et si on exige de lui qu'il soit à la fois instructeur et éducateur, il faut lui garantir les conditions matérielles et morales nécessaires, et ce n'est qu'à cette condition qu'il peut accomplir sa mission. Il faut aussi que les enseignants se rendent compte que leur profession est plus qu'un simple moyen de gagner de l'argent.

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de vous citer une phrase prononcée jadis à la tribune de la Chambre des Députés par un de nos plus éminents collègues: «Nous ne sommes pas assez riches pour nous permettre la formation d'un corps enseignant mécontent.» Malheureusement, on semble avoir oublié un peu trop cette sage parole, et c'est ce qui rend si difficile aujourd'hui notre tâche d'enseignants et d'éducateurs.

Monsieur Goedert: Les points nouveaux chez M. Michels.

Education et instruction ne sont pas à dissocier.

La littérature et l'histoire sont à la recherche de valeurs humaines.

Un point éminent:

Les auteurs des lectures sont à choisir du point éducatif de leurs oeuvres.

Les conditions matérielles et morales de notre travail sont relevées une seconde fois.

De même la formation continue au long de la carrière.

M. Pierre Thill, professeur d'éducation artistique:

L'éducation artistique occupe une place particulière dans notre enseignement. C'est une des seules branches qui est dénommée «éducation».

Serait-ce pour souligner que les autres branches transmettent avant tout une instruction et que l'instruction est une partie négligeable de l'éducation artistique?

En réalité «instruction» et «éducation» se confondent. La question qui se pose pour tout enseignement est celle-ci:

Qu'est-ce qu'il faut apprendre ou transmettre aux élèves?

Il faut donc établir un programme. Or tout programme comporte un choix de la matière à enseigner. Ce choix est un choix éducatif qui est fait en fonction de la finalité d'un certain ordre d'enseignement.

On est donc ramené à la question fondamentale: A quoi l'école prépare-t-elle?

A la vie? Certainement.

Cela ne veut pas dire qu'il soit nécessaire de préparer les élèves à accepter notre société actuelle qu'ils ont le droit de détester, mais il faut qu'ils soient capables de se maintenir et de se tailler une place dans la vie.

C'est dans cette perspective que l'éducation artistique a un rôle à jouer:

- 1) par l'apprentissage d'un langage particulier;
- 2) par le développement de la personnalité et de la créativité des élèves.

En effet, l'éducation artistique a pour objet le langage visuel et tactile qui est un moyen d'expression et de communication universel et intemporel. Personne ne peut se soustraire à l'impact de ce langage, à l'omniprésence des formes et des couleurs, à l'influence des images.

Il faut apprendre aux élèves à maîtriser ce langage au lieu de le subir.

Alors ils arriveront à découvrir des valeurs qu'il est plus difficile à transmettre dans l'enseignement des langues et des sciences. Celui-ci est axé sur la communication verbale ou sur le jeu abstrait de symboles et de signes qu'il faut apprendre laborieusement.

Le langage plastique est un langage direct qui n'est pas basé sur des conventions. Les notions d'exactitude ou d'inexactitude sont remplacées par la notion de qualité. Ainsi l'éducation artistique est appelée à former un esprit critique capable de porter un jugement de valeur.

L'éducation artistique doit éviter trois écueils:

- 1) l'enseignement du dessin-recette qui mène à une technique vide de sens;
- 2) la leçon conçue comme délassément et qui est une leçon perdue pour l'éducation artistique;
- 3) le verbalisme qui mène à l'abandon du langage plastique spécifique.

Monsieur Goedert: M. Thill a souligné la spécificité de l'éducation artistique et l'a dessinée sur un fond sociologique. L'éducation artistique doit faciliter à l'élève la vie dans la société contemporaine.

Monsieur Kayser René, professeur: Je reviens à la sentence de Rabelais:

Tête bien faite vaut mieux que tête bien pleine. C'est le développement pertinent du sujet qui nous occupe ce soir:

enseignement ou éducation ou les deux à la fois.

La tête bien pleine est celle qui héberge des connaissances plus ou moins rangées. Ces connaissances sont souvent à la source d'une érudition stérile. Dans les circonstances contemporaines j'entendrais par tête pleine celle qui est bourrée à outrance des connaissances superspécialisées vers lesquelles nous nous orientons de plus en plus.

La tête bien faite au contraire héberge des connaissances cohérentes, rangées et organisées d'après des principes déterminés. On a fait une sélection dans les matières, pour donner la priorité aux choses qu'il faut savoir dans la vie. C'est aussi une attitude vis-à-vis des notions nouvelles qu'il s'agit d'assimiler d'une manière économique.

J'aborde le point capital:

Il s'agit d'un savoir qui n'est pas but et fin en lui-même, mais voie et moyen. Un tel savoir fait mûrir une attitude d'esprit qui sait juger et trier de façon critique les idées et les valeurs.

Comment cette dualité éducation et instruction est-elle prise en considération dans nos structures scolaires?

A mon avis, l'école s'est toujours considérée comme fonction éducatrice, ce que les parents et les politiciens en attendent d'ailleurs. Quand on a introduit la scolarité obligatoire on avait en vue la possibilité pour les citoyens d'apprendre à lire et à calculer mais aussi d'être libérés intellectuellement. Le but de chaque élève est d'assimiler la matière proposée à l'examen qu'il voudrait passer avec succès. Mais du moment qu'il a déjà fait le choix de sa carrière, il se pose la question:

Pourquoi faut-il encore apprendre telle ou telle manière? La plupart de nos élèves ne se feront pas professeur de musique, de dessin, de latin, de philo. Mais on constate souvent un intérêt très vif des élèves pour des branches qui ne comptent pas parmi les branches d'utilité pratique, ces élèves voient dans ces matières une possibilité de formation de leur personnalité par une culture générale.

Quel est le rôle de l'enseignant dans la fonction éducative de l'école?

Il ne suffit pas que l'enseignant ait des compétences professionnelles. Mais il lui faut en outre une certaine qualification individuelle. Il doit disposer d'une certaine autorité pour transmettre à l'élève une expérience humaine que celui-ci est appelé à vivre lui-même plus tard. Voilà un problème épineux dans les circonstances actuelles.

La désacralisation a frappé toutes les institutions sociales, l'école aussi bien que l'église et le mouvement continue toujours. Aux yeux des étudiants le prof. ne représente plus une autorité, mais un homme avec toutes les faiblesses humaines.

D'un autre côté la relativisation des valeurs et des idéaux entraîne aussi un changement dans la mentalité du prof., ce qui l'amène à résigner, à capituler, à ne plus voir qu'un job dans sa profession. Il enseigne *ex cathedra* la matière à enseigner – et s'en va. Mais retenons pour excuser élèves et prof., que tous succombent à une propagande assidue de certains personnages de la société. L'histoire nous apprend qu'aucune société n'a pu renoncer à l'apport éducatif de l'école et que chaque époque a eu les prof. et les élèves et en eux les futurs citoyens qu'elle a mérités.

Les points suivants sont à relever:

- Erudition stérile dans les têtes pleines
- Attitude à créer vis-à-vis d'un monde pluraliste
- Economie dans le choix des matières
- Autorité
- Rappel des circonstances dans lesquelles nous vivons.

M. André Grosbusch, étudiant en histoire: N'ayant guère acquis d'expérience pédagogique, je ne puis parler qu'en tant qu'étudiant qui se souvient des nombreuses années de lycée, et donc du contact permanent avec les professeurs et avec les autres élèves.

En évoquant le problème de l'éducation, une remarque préliminaire s'impose: l'éducation de l'homme ne se fait pas seulement à l'école. Elle constitue un long processus qui n'est même pas achevé au moment de la mort.

D'autres facteurs, extérieurs à l'école, sont peut-être plus déterminants dans la formation personnelle d'un individu: la maison paternelle, les amis, les clubs pour jeunes, les mass-media, certains événements précis, etc. Dans tout cet ensemble d'influences, l'enseignement, quel qu'il soit, joue un rôle délimité, quoique très important.

La première fonction de l'école est sans doute l'instruction, la transmission d'un savoir précis, indispensable à la formation professionnelle. A la limite on pourrait s'imaginer l'école comme un lieu uniquement réservé à l'apprentissage et à l'acquisition de connaissances. Dans ce cas elle s'acquitterait certes d'une tâche fondamentale, mais elle risquerait de se dérober en même temps de la responsabilité dont les autres centres d'influence ne se dérobent point. Car l'adolescent, consciemment ou inconsciemment, éprouve le besoin de recevoir une éducation, c'est-à-dire une aide dans le développement de ses facultés intellectuelles, psychiques et physiques.

Une école qui se sent concernée par les aspirations des élèves et par le bon fonctionnement de la vie en société, doit répondre à ce besoin.

Comment peut-elle le faire?

A mon avis, instruction et éducation se complètent; l'une sans l'autre reste inefficace. On ne saurait parler d'opposition ou de dilemme entre les deux. Ainsi une instruction visant la maîtrise de la raison sur les choses apprises suscite l'intérêt et la participation active de l'élève, stimule sa créativité et facilite la formation de son jugement. Si l'enseignant arrive à faire goûter les choses aux élèves, il accomplit déjà un travail d'éducation.

Mais l'éducation proprement dite exige davantage. Combien de fois avons-nous impatiemment attendu, dans les classes supérieures de littérature, de philosophie ou d'histoire, l'opinion du professeur et l'engagement d'une discussion! Je pense qu'actuellement les professeurs ont trop tendance à éluder le débat, la confrontation, qui pourtant inciteraient à la réflexion et contribueraient à la maturation du jugement personnel. Poser les problèmes sans jamais les résoudre porte gravement atteinte à l'oeuvre éducatrice de l'école. Le manque d'engagement des enseignants n'est certainement pas apte à remédier à l'insécurité, à la désorientation et au pessimisme de nombreux jeunes gens.

C'est ici qu'intervient l'épineux problème des valeurs à transmettre au sein d'une société pluraliste.

Römische Erkundungsfahrt vor 50 Jahren

Die meisten Menschen lieben es, später einmal an jene Orte zurückzukehren, wo sie im Jugendalter ihre schönsten Eindrücke empfangen. Nicht bloß der Erinnerung wegen tun sie dies; sie möchten auch vergleichen, ob ihre Wertschätzung von damals die gleiche geblieben ist, ob sie jetzt welterfahrener und daher andere geworden sind.

Statt weiterer Präliminarien möchte ich kurzerhand die Erkundungsfahrt beschreiben, die neun Jugendliche als Mitglieder der *Luxemburger Stadtsodalität* mit ihrem damaligen Präses, Jesuitenpater Norbert Steiner, per Zug 1933 quer durch die Schweiz und Italien bis nach Rom machten. Es war ein *Jubeljahr* christlicher Prägung wie das jetzige, in Erinnerung an den Tod Christi vor 1900 und nunmehr 1950 Jahren.

Es wurde gleichzeitig aber auch der zehnte Gedenktag der Machtergreifung *Mussolinis* in Italien begangen, weshalb in der römischen Via Nazionale eine „Mostra della Rivoluzione fascista“ stattfand, wo unsere Fahrkarten mit fünfzigprozentiger Ermäßigung abgestempelt werden mußten, um auch für die Rückfahrt ihre Gültigkeit zu behalten. Von den zehn Beteiligten sind noch sechs am Leben, und uns allen außer Pater Steiner, einem gebürtigen Xantener, daher Norbert mit Vornamen, und früheren Germaniker, war es damals vorrangig daran gelegen, Rom als einmalige *Kulturstätte* mit seiner Vielschichtigkeit zu erleben, dann auch als Zentrum der *Christenheit* und schließlich als Wohnsitz *Mussolinis* zu besichtigen. Für letzteres zeigten wir so wenig Verständnis, daß nur einer im Namen aller die erforderlichen Stempel entgegennahm und dieser dann die Meldung überbrachte, es läge Bildmaterial auf, wonach in Esch – Großherzogtum Luxemburg – zwei Attentate auf faschistische Militanten verübt worden seien, wovon eines mit nachträglicher Todesfolge. Daraufhin mieden wir die Piazza Venezia mit dem Wohnsitz des Duce noch mehr, da man bei geringster Unbotmäßigkeit zur Wache gebracht wurde und Rhizinusöl zu schlucken bekam, – eine unappetitliche Aussicht, wo unsere Selbstverpflegung ohnehin auf schwachen Füßen stand. Auch das Zureden unseres Chefs, *Mussolini* sei für Italien wie die rechte Hand der Vorsehung, konnte uns nicht überzeugen. Überall herrsche Ordnung, neue Straßen und Bahnhöfe, nach dem Beispiel derjenigen von Mailand, Florenz und Rom, würden laufend gebaut. Die langen Fahrzeiten zwischen diesen Städten seien lediglich auf den schlechten Schienenstrang und den veralteten Fuhrpark zurückzuführen. So gab es denn auch auf der Hinfahrt eine längere Unterbrechung, weil eine Kuh sich auf den Bahndamm verirrt hatte und die Eisenbahner mit vereinten Kräften und blutbefleckten Händen zuerst das Hindernis beseitigen und danach die Fahrscheine kontrollieren mußten.

Fließendes Wasser im Zug und auf den Bahnstationen gab es also auch nicht. Soweit die Erfolgsquote Mussolinis bei achtzehnjährigen Luxemburger Studenten von damals. –

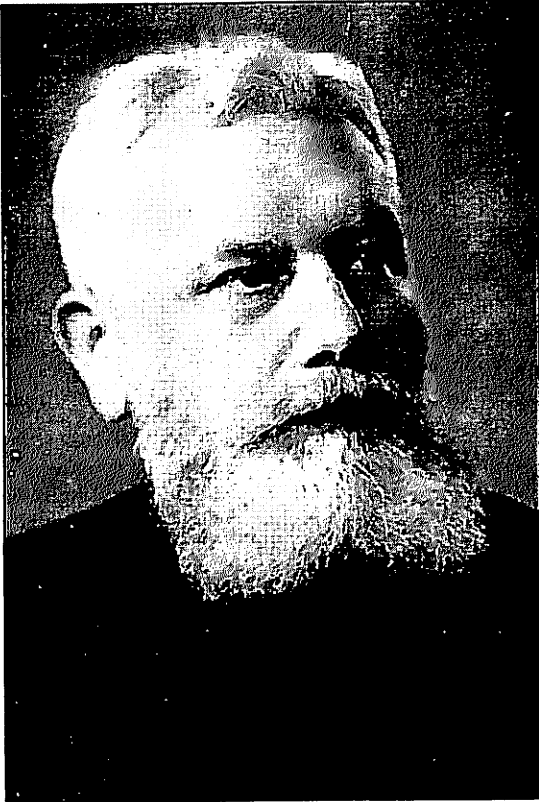
Die Obliegenheiten des *Heiligen Jahres* erfüllten wir nach dem bekannten Rhythmus: Besuch der vier Hauptkirchen Roms nebst den Basiliken San Clemente, Santa Croce in Gerusalemme und San Lorenzo fuori le mura mit entsprechenden Pflichtgebeten. St. Peter und der Vatikan schienen für unsere damaligen Begriffe zu protzig; bei St. Paul interessierten uns mehr die noch offenen Papstmedaillons, und für die Lateranbasilika als eigentliche Papstkirche wußten wir keine direkte Verwendung, da der Heilige Vater doch immer im Vatikan wohne. Santa Maria Maggiore hätte wohl am besten gefallen, wäre die Umgebung freundlicher gewesen. Die Katakomben ihrerseits waren 1933 eine riesige unterirdische Baustelle, die insofern imponierte, weil der Luxemburger Altertumsforscher und Privatfreund Pius' XI., Mgr J.-P. Kirsch, die Grabungen mitbeaufsichtigte.

Vom Besuch der *Vatikanischen Museen* blieb uns vor allem die Laokoon-Gruppe im Gedächtnis ebenso wie die Großgemälde Raffaels (Verklärung Christi u. a.) in der eben fertiggestellten Neuen Pinakothek mit ihren spielerisch übereinander kreuzenden Zugängen. Von der Sixtinischen Kapelle hatten wir damals Goethes Wort noch nicht gekannt: „Ohne die Sixtinische Kapelle gesehen zu haben, kann man sich keinen anschauenden Begriff machen, was ein Mensch vermag. Man hört und sieht von vielen großen und braven Leuten, aber hier hat man es noch ganz lebendig über dem Haupt, vor den Augen“ (von Werner Bergengruen, Römischer Erinnerungsbuch, Herder Taschenbuch Nr. 509, auf S. 58 zitiert). Auch Roms sagenumwobene *Brunnen* in ihrer einmaligen Vielfalt wurden nicht vergessen.

Als Höhepunkt für die Heilig-Jahr-Pilger galt auch 1933 die *Papstaudienz* mit Pius XI. Sie verlief einfach und doch würdevoll. Nachdem wir alle im Audienzsaal des Vatikans Aufstellung genommen hatten, kam der Heilige Vater unter Evviva-Rufen flinken Fußes herein, sprach in freiem Französisch einige Begrüßungsworte und ging dann durch die Reihen, damit man ihm den Fischerring küssen konnte. Es war dies ein für damalige Verhältnisse außergewöhnlicher personaler Kontakt, den man zeitlebens nicht vergißt. Auch hatte es Pater Steiner in letzter Minute erreicht, daß unsere Gruppe vorne am Podium als Delegierte der „Azione Cattolica del Lussemburgo“ vorgestellt wurde. Der Name „Luxemburg“ war dem Papst sofort präsent und das Wort „Katholische Aktion“ gleichermaßen sympathisch. Vielleicht dachte er an die italienischen Balillas, deren Bewegung ihm nachträglich soviel Ärger bereiten sollte.

Den Übergang vom christlichen zum antiken Rom schuf tags darauf eine ermüdende Fahrt mit der Elektrischen nach *Ostia*, dem einstigen Hafen Roms.

Für die Führung durch das *antike Rom* trat dann Pater Steiner voll in Aktion und erklärte uns während zwei oder drei Tagen mit letzter Genauigkeit, an Hand von Zeichnungen und wohl auch als Bruder des ehemaligen Trierer Museumsdirektors, sämtliche Details des Forum Romanum, der Thermen Caracallas, Diokletians



P. Norbert Steiner S.J.

und Trajans, wobei er bedauerte, daß lediglich der Palatin mit den einstigen Kaiserpalästen noch unerforscht und daher gesperrt sei.

Einen letzten Abstecher in die Antike bildete die Fahrt nach *Genzano* in die Albaner Berge, von wo aus wir am entleerten Nemi-See den freigelegten Schiffsboden von Kaiser Caligulas Vergnügungsjacht besuchten, ohne aber die angeblich mitversenkten Goldschätze zu sehen. Es war dies am 8. September 1933, dem volkstümlichen Fest Mariä Geburt, und die malerischen Kirchtürme der *Castelli Romani* waren elektrisch beleuchtet, als wir mit der rappeligen Elektrischen heimfahren sollten. Doch einige unserer Kameraden hatten Erfrischungsgetränke bestellt, sie noch nicht erhalten und wollten sie auch demnach nicht bezahlen, als die letzte Fahrt nach Rom fällig wurde. Doch der Kellner lief uns nach, verständigte sich mit dem Schaffner und erhielt das Geld. So wurden schon damals mit Fremden Geschäfte gemacht. –

Rückblickend auf diese römische Erkundungsfahrt vor 50 Jahren, scheint es angebracht, aus heutiger Perspektive einige Schlüsse zu ziehen. Zunächst müssen wir zugeben, daß uns für wenig Geld eine einmalige Erlebenschance, wenn man es so

nennen darf, für lange Zeit geboten wurde. Wir verstanden auf Sekunda jetzt besser die griechisch-lateinischen Klassiker, bekamen Freude an ihrer Mythologie und fanden uns leichter in der Profan- und Kirchengeschichte zurecht. Wir lernten auch die Kirche als Glaubensinstitution von ihren jeweiligen Amtsträgern zu unterscheiden. So konnten wir im nachhinein Hitlers Blamage ermessen, als Papst Pius XI. nach Castel Gandolfo reiste, während „Führer“ und „Duce“ sich in Rom Rendezvous gaben. Auch das Risiko Pius' XII. wurde uns verständlich, als der Papst bei der Bombardierung Roms am 19. Juli 1943 sich unter die Bevölkerung von San Lorenzo fuori le mura mischte, um ihr Leid zu teilen, obwohl die Nazis seit Monaten darauf lauerten, ihn beim ersten Verlassen des Vatikanstaates sofort verhaften zu können. Auch die heimlichen Besuche Papst Johannes' XXIII. in den Armenvierteln Roms konnten wir auf der Karte ausmachen, da wir 1933 meist zu Fuß durch Rom liefen und nur im Notfall mit der Pendel-Elektrischen zwischen Hauptbahnhof und St. Peter – 'Circolare destro o sinistro' genannt – in unser Quartier im Jesuitenkolleg Massimo Massimi fuhren. So lernten wir ungewollt die menschlich sympathischen Züge der Kirche wahrzunehmen, was ich mit folgender Anekdote illustrieren möchte. Als Pius XI. seine erste Enzyklika veröffentlichte, zitierte er darin seinen Lieblingsautor Alessandro Manzoni, wo es bisher üblich war, nur Schrifttexte, Kirchenlehrer und Heilige zu erwähnen. Die Kurialbeamten machten den Heiligen Vater schonend auf diese Gepflogenheit aufmerksam und schlugen vor, gegebenenfalls den Seligsprechungsprozeß für Manzoni zu beantragen. Die Antwort Pius' XI. habe gelautet: Dies bitte nicht; dafür ist mir Manzoni als Mensch einstweilen noch zu sympathisch! Si non è vero . . . –

Es bleibt zum Abschluß die Parallele zu ziehen zwischen den beiden Daten – Ende August 1933 und Ende Juni 1983 –, was das antike und heutige Rom betrifft. Damals ärgerte sich unser Leiter, daß die neu konstruierte „Via del Impero“ das Kolosseum und Forum Romanum voneinander getrennt und damit die antike „Via Sacra“ für immer degradiert habe, von der Entstellung der klassischen Piazza Venezia durch das Nationaldenkmal Viktor Emmanuels II. ganz zu schweigen. Wer heute nach Rom kommt, kann nur tiefste Betroffenheit verspüren, wenn er die Entwürdigung der schönsten Plätze Roms, die Einengung der antiken Bauten mit Banken, Diskotheken, Pizzerias u. dgl. hilflos ansehen muß. Da denkt man unwillkürlich an Goethes Worte, als er eine Woche nach seiner Ankunft schrieb: „Man trifft Spuren einer Herrlichkeit und einer Zerstörung, die beide über unsere Begriffe gehen. Was die Barbaren stehen ließen, haben die Bauleute des neuen Rom verwüstet“ (Bergengruen S. 7). Kurze Zeit später nennt er Rom „die Hochschule und Hauptstadt der Welt . . ., ich zähle einen zweiten Geburtstag, eine wahre Wiedergeburt von dem Tage, da ich Rom betrat“ (ebd. S. 131). Ähnlich dachten wir beim Wiedersehen mit Genzano in diesen Tagen. Wo die Elektrische sich 1933 kaum durch die engen Dorfstraßen durchzuzwängen vermochte, bringt jetzt eine mit Plantagen und Villen umsäumte Fernstraße die Besucher dorthin, und die angesprochenen Bewohner Genzanos möchten mit keiner Luxusresidenz im Innern Roms tauschen, um so mehr die Bombardierung Nemis im letzten Krieg nur mehr eine Rekonstruktion des Caligula-Prachtschiffes hinterließ, wobei überhaupt nicht feststeht, ob nicht vielleicht Augustus Germanicus oder Caesar Claudius statt Caligula der Eigentümer der Luxusjacht waren.

Werner Bergengruen, vielleicht der anerkannt feinfühligste Schriftsteller katholischer Prägung der Nachkriegszeit, verdient abschließend selber aber auch zitiert zu werden: „Wer einmal, und sei es für eine noch so sparsam bemessene Zeit, in Rom war, der hat in Jahrhunderten und in Jahrtausenden gelebt . . . Deutlicher als an jedem andern Ort spürst du in Rom, daß etwas vom Pilger in uns allen steckt. Möchtest du auch spüren, daß jedem Pilger die Heimkehr verheißen ist“ (S. 170-171).

Schaut man näher in die Geschichte des Abendlandes, hat Rom schlimmere kulturlosere Zeiten durchgemacht und überstanden. Dafür bürgt nicht zuletzt die unauffällige, aber vielsagende Katakombeninschrift: Petrus stirbt nicht mehr!

François KARELS

Wegen zu spätem Erhaltens der Lebensdaten von P. Norbert Steiner mögen seinem Porträt zumindest einige Besonderheiten beigelegt werden. Er starb in Bremen, 82jährig, am 26. Dezember 1963. In Luxemburg wirkte er als Präses der Studentensodalitäten von Stadt und Konvikt und als Aumônier des Studienzirkels katholischer Mittelschüler (S.K.M.) von 1930-1939. Seinen legendären Bart hatte er gleichwie die Schlangengeschichten aus Indien mitgebracht. In den Annalen der Gesellschaft Jesu gilt er als besonderer Förderer vieler Priester- und Missionsberufe. Das sympathische Foto wurde uns vom kürzlich verstorbenen Chanoine Jean-Jules Krier geschenkt.

TABLE RONDE

Quelles valeurs enseignons-nous? Quelles valeurs devrions-nous enseigner?

Meyers Pierre, professeur de philosophie

Linden Raymond, professeur d'histoire

Anen Gaston, professeur de religion

Wiseler Claude, étud. lettres

Klopp René, professeur de mathématiques

Kauffmann Roland, professeur de biologie

Grosbusch André, étud. en histoire

Modérateur, J. P. R. Strainchamps, professeur

M. Meyers Pierre, professeur de philosophie: Retenons d'abord que le professeur de philosophie, doit comme tout professeur, vivre lui-même les valeurs qu'il enseigne; une préparation superficielle, une présentation négligente, bref toute attitude de mépris à l'égard des élèves se répercuterait nécessairement sur ces derniers.

A) La qualité maîtresse d'un professeur de philosophie est l'objectivité de son cours. Dans le meilleur des cas, l'élève doit avoir l'impression que son professeur partage les opinions de l'auteur qu'il traite. A cette fin, le professeur expose le point de départ d'une philosophie et développe les enchaînements logiques du système. Afin d'aiguiser le sens critique de ses élèves, il attirera leur attention sur d'éventuelles difficultés inhérentes au système. Mais il s'interdira absolument de critiquer une quelconque philosophie d'un point de vue extrinsèque, c'est-à-dire d'apprécier une philosophie donnée en prenant comme système de référence intangible ses convictions propres.

(J'ai suivi comme élève un cours de philosophie dans lequel le premier tiers du temps consacré à un auteur était réservé à l'exposé des idées de l'auteur, les deux autres tiers étant occupés par une comparaison de la philosophie en question avec les idées chrétiennes! Méthode hautement condamnable, et qui rate inévitablement sa visée discutable.)

Seul un exposé objectif et raisonné peut faire comprendre aux élèves que – en dernière analyse – toute philosophie part d'axiomes, que l'axiome est par définition indémontrable, que toute philosophie reste une gageure, et que, face aux multiples divergences incontestables, la tolérance devient une vertu.

B) Cette table-ronde thématise la notion de valeur, notion éminemment philosophique; il n'est que naturel que cette notion fasse l'objet d'une partie du programme de philosophie (classe de seconde). Comment aborder cette notion?

Disons d'abord que, dans un esprit d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, il s'agit de ne pas annoncer ex cathedra un catalogue indiscutable de valeurs toutes faites. Il convient au contraire de faire comprendre aux élèves le caractère problématique de la notion de valeur, en leur montrant que la plupart des choses auxquelles nous attribuons une certaine valeur, n'ont une valeur que comme moyen conduisant vers d'autres valeurs: un texte littéraire p. ex. a une valeur dans la mesure où il nous procure une certaine jouissance. Cette constatation conduira d'abord à la question (philosophique) de savoir d'où l'objet qui donne une valeur à un autre objet tire lui-même sa force valorisante, et enfin à la notion de la chose qui est valeur en soi (valorisante mais non valorisée).

La conception chrétienne des valeurs a certainement sa place dans un cours de philosophie. Une hiérarchie de valeurs stables fondée sur une autorité divine fournit en effet une réponse valable au problème de la philosophie des valeurs. Mais tout prosélytisme exagéré serait déplacé.

La meilleure façon d'enseigner des valeurs, c'est de les vivre par son attitude, sa conduite, sa façon de travailler.

M. Linden Raymond, professeur d'histoire: Quelles valeurs l'histoire transmet-elle? Par quoi son enseignement se justifie-t-il?

Deux camps, deux réponses. D'un côté ceux qui parlent de valeurs monnayables, de l'autre côté ceux qui trouvent que l'histoire a une valeur en elle-même. Tous les systèmes qui inclinent vers la dictature ont tendance à supprimer l'enseignement de l'histoire, ou s'ils trouvent le temps ils lui donnent une fonction en relation avec leur idéologie, ce qui prouve que l'histoire transmet des valeurs qui mettent en danger le système.

Si je parle de valeurs, je le fais d'une façon optimale tandis que dans la pratique la transmission ne se fait que dans une proportion variable, parfois très modeste, allant de 2% à 100% suivant la matière. Quiconque enseigne l'histoire doit constater que l'intérêt de la classe aussi varie, de 2% à 100%. Quand l'attention de la classe est au niveau 2% et la transmission des valeurs à 30% vous pouvez calculer le résultat en conséquence. Pour le moment nous sommes satisfaits si deux des vingt élèves d'une classe suivent le cours avec attention. Cet indice est européen. D'où la conclusion: La transmission des valeurs est minime.

La manière de vivre les valeurs et de penser du professeur joue son rôle, de même une idéologie qu'il inclut dans son cours.

Quant aux valeurs intrinsèques de l'histoire je mentionnerai surtout l'information et surtout l'information pure qui fournit des données. La tendance moderne est de mettre les faits dans un grand ensemble, d'établir des rapports, tendance qu'il ne faut pas accepter jusque dans ses dernières conséquences. Le fait d'être informé est un facteur de puissance qu'il ne faut pas sous-estimer. Celui qui dispose d'informations dans la vie – et à l'école – est mieux placé que celui qui n'en a pas.

Une information bien fournie élargit l'horizon. Dans tous les domaines, économique, sociale et politique, celui qui est bien renseigné dispose d'une certaine puissance.

L'histoire prouve qu'à certaines époques certaines règles se sont établies. Certains régimes ont tenté certaines expériences sociales. Et par là elle prouve la relativité de ces expériences. Chaque système, chaque idéologie, chaque régime est relatif. Tout ce qui existe s'est créé à un moment, grâce à sa dynamique inhérente. Tout système peut aussi changer, évoluer et n'a jamais atteint son point final.

Cette relativisation éveille l'esprit critique chez l'élève. Cet esprit critique doit être surtout en éveil du moment qu'une opinion est énoncée d'une façon catégorique et absolue. Il est bon aussi qu'il entre en action vis-à-vis de tout ce qui est écrit noir sur blanc. La plupart des gens ont encore la foi naïve des enfants pour les journaux et les livres.

Le corollaire automatique de l'esprit critique est une certaine tolérance. Mais si l'on pousse à un point extrême la relativité et l'esprit critique, notre attitude devient négative. Dans quelle mesure va-t-on mettre en question les données de l'histoire? – Dans quelle mesure va-t-on montrer de la tolérance?

En relativant trop notre système politique p. ex., on retire à l'adolescent les piliers de son équilibre, il ne voit plus de valeurs. Il n'est pas facile pour le professeur de trouver la ligne d'or du juste milieu.

Quelles sont les valeurs pratiques enseignées par l'histoire?

Une situation historique ne saurait être calquée sur un événement analogue. Une situation qui s'est présentée une fois dans l'histoire ne se répète pas identiquement une deuxième fois. Mais il y a des règles générales qui sont toujours applicables.

L'histoire prouve aussi que toute puissance qui ne connaît rien en dehors d'elle-même, se détruit elle-même. Elle démontre encore – et ce depuis les temps préhistoriques – que ceux qui prennent des responsabilités obtiennent par ce fait de la puissance sur les autres, tandis que ceux qui refusent la responsabilité deviennent automatiquement dépendants. A l'adolescent de tirer ses conséquences et de choisir son camp. La société d'aujourd'hui prouve la vérité de cette conséquence dans tous les domaines.

Une autre leçon à tirer de l'histoire:

La différence extrême entre la richesse et la pauvreté conduit par la force des choses à la catastrophe. Il faut niveler et chercher à rétablir un certain équilibre. Voilà un devoir d'une importance capitale pour les temps que nous vivons.

A côté des valeurs classiques de l'enseignement de l'histoire: objectivité et tolérance, il y a des conséquences pratiques qui sont souvent oubliées et que le professeur doit mettre en évidence.

M. Anen Gaston, professeur de religion: Les valeurs de l'enseignement religieux sont celles que représente l'Eglise. La morale laïque au contraire met l'accent sur des valeurs morales valables pour tous, religieux ou non religieux.

Quelle est la finalité de l'enseignement religieux? Quelles qualités l'évêque en tant que chef de l'Eglise demande-t-il aux enseignants?

Il s'agit principalement d'être chrétien. Être chrétien, qu'est-ce que cela signifie?

Qu'enseigner dans les lycées à des élèves qui ont eu bel et bien une centaine d'heures d'instruction religieuse? Ils devraient donc savoir plus ou moins ce que c'est qu'un chrétien. Mais on peut se rendre compte chaque jour que tel n'est pas le cas.

D'ailleurs dans notre société luxembourgeoise, l'Église catholique est devenue aujourd'hui une petite minorité. D'où aussi le peu d'intérêt que les élèves apportent au cours de religion. Il n'y a pas mal de parents qui raisonnent ainsi:

Va pour le cours de religion, ça ne peut pas faire de tort. Le fait que les travaux n'ont pas une attribution de points contribue encore à diminuer l'ardeur au travail.

La valeur d'être chrétien peut être vécue sur deux plans:

Le plan religieux et le plan moral.

Comme vertus morales on peut citer: l'honnêteté, la tolérance, la confiance, l'ouverture pour le dialogue.

Ce qui nous ramène tout de suite à des valeurs pratiques:

Il ne suffit pas de lire un beau texte sur la tolérance ou de rechercher des exemples bibliques de tolérance, mais de pratiquer la tolérance dans le cours. Dans une discussion p. ex. chacun doit avoir la liberté d'exposer ses idées sans être interrompu, même s'il expose une idée qui provoque la contradiction. Les valeurs dont on parle ne doivent pas seulement être théoriques mais pratiques. Dans les programmes on parle d'ailleurs «de l'enseignement qui doit être un exemple pour les élèves».

Le cours ne s'adressant pas uniquement à des «pratiquants», il cherche avant tout à donner une information religieuse aux élèves (exemple: peu d'élèves connaissent la bible).

Remarque globale:

Donner la parole à l'élève, l'inviter à prendre position vis-à-vis des problèmes de sa vie et amener la discussion sur le sens de la vie. C'est une satisfaction d'entendre dire des élèves après des années, que le cours de religion était le seul cours où ils pouvaient donner leur avis personnel, même s'il ne correspondait pas à celui de l'enseignant.

Il faut aussi donner à l'adolescent une motivation pour une manière d'agir en responsable.

Le cours de religion d'aujourd'hui parle aussi des autres religions dans le but de les connaître et non dans un but apologétique. C'est là une occasion de comparer et de dégager une attitude catholique.

Il est aussi important de prendre son temps pour écouter l'élève et pour chercher avec lui une réponse à ses problèmes.

M. Claude Wiseler, étud. litt.: Je ne peux pas me rapporter à une expérience de professeur, je ne peux me référer qu'à mes sept années de lycée. J'ai assisté il n'y a pas longtemps à une réunion d'étudiants français où est tombée cette phrase très vulgaire: «Nous sommes dans la merde et nous avons l'intention d'y rester.» La

seconde partie surtout me frappe: Un manque de volonté, l'incapacité de se relever une fois qu'on est tombé.

Heureusement ce n'est là encore qu'une exception. Mais il existe quand même parmi nos adolescents des expressions souvent usitées: J'en ai ras le bol, j'ai la flemme etc. D'où ma question: Aurions-nous perdu dans l'éducation différentes valeurs fondamentales; valeurs qu'on ne retrouve plus, ni dans la famille, ni à l'école, ni à la télé, pas même à l'église . . . ?

Certains professeurs m'ont affirmé que la neutralité est le grand principe de leur enseignement. Ils s'efforcent de parler des valeurs d'une manière impartiale pour donner à l'élève la liberté de faire le choix qui lui convient, et où il pense pouvoir développer ses qualités. Voilà une théorie qui a ses attraits. Mais avec un tel système, il n'y a plus aucune valeur absolue. Toutefois chaque société, pour exister, a besoin de valeurs fondamentales. Un enseignement qui ne transmet pas de valeurs absolues est un danger pour la société. La jeunesse se trouve désespérée. On l'a frustrée, on lui a soutiré tous les piliers de soutien.

Autre question: Notre société vaut-elle la peine d'être défendue? Je répondrais par un oui catégorique. Il nous faut un enseignement qui en défende les valeurs principales en les nommant par leur nom: les valeurs de la famille, du travail, d'une société démocratique et libre dans le cadre de notre pays et de l'Europe. Voilà des valeurs incontestables et que l'enseignement devrait transmettre inconditionnellement.

Je voudrais revenir sur la littérature française qui est ma spécialité. J'ai fait un peu de révision des programmes de cette branche pour préparer cette table-ronde. Il y a des livres qui ne cessent de revenir dans les programmes scolaires. Quelques titres, cités au hasard, peuvent nous donner une vision de l'aspect général du programme: Jules Romains: Les copains, Flaubert: Madame Bovary. C'est une dénigration méthodique de la famille, une mise en question constante du couple qui est ridiculisé. Martin du Gard et Jules Romains, c'est la dénigration constante de la société et un anticléricalisme qui revient à chaque ligne. En vain on cherche un contrepoids.

Plus grave est le pessimisme et le nihilisme systématique qui se dégage de cette littérature. Je n'analyse pas ici ces livres du point de vue littéraire où ils ont certes leurs mérites, mais je tente ici seulement de mettre en évidence le résonance profonde que peuvent avoir de telles oeuvres sur une jeunesse déjà désespérée.

En lisant Camus et Sartre qui reviennent à tous les programmes, ou Becket qui est devenu obligatoire en 1^{re}, ou Butor ou Prévert, on se pose la question: Où donc sont, outre les mérites littéraires, les qualités de ces livres? Ils ne contiennent que pessimisme et nihilisme sous sa forme d'existentialisme. Quand on présente pendant deux années des livres pareils à des adolescents de 16, 17 ans en disant: Voilà de la littérature, voilà le miroir de la vie, on comprend qu'à la longue un certain ras le bol puisse s'installer.

Ce n'est pas que je veuille établir ici un index des livres à bannir du programme, mais si telles oeuvres sont lues en classe, le professeur doit donner les explications nécessaires et dire qu'à côté il y a encore d'autres valeurs. Les adolescents admettent

difficilement que la vie ne vaut rien, qu'il n'y a pas de valeurs absolues. L'homme qui a mûri et gagné de la distance, a un jugement plus nuancé. Il a appris lui que toutes les valeurs sont relatives et il peut donner un contrepoids à cette philosophie négative. Pour les programmes des lycées cependant, destinés aux adolescents, un équilibre est au moins à chercher. Reprendre Montherlant, Bernanos ou la lecture favorite des étudiants d'autrefois: Alexandre Dumas, mais surtout, lire à nouveau les grands classiques. Les jeunes souffrent de l'indigence des valeurs qui leur sont exposées. Une grande flemme se dégage de ces livres que prescrit le programme.

Mais plus important encore est l'exemple du professeur qui doit refléter et enseigner une grande joie de vivre, une énergie de créer, de produire quelque chose de valable. Nous sommes dans l'ALUC réellement préoccupés de cette vague de pessimisme qui gagne notre jeunesse et nous avons l'intention de faire des propositions pour un autre programme de littérature. Nous faisons appel à la collaboration bénévole des professeurs et des amateurs de littérature qui peuvent nous appuyer par leurs conseils compétents.

M. René Klopp, professeur de mathématiques: Les finalités de l'enseignement des mathématiques se placent harmonieusement dans le cadre des finalités générales de tout enseignement, à savoir le développement de l'individu et la satisfaction des besoins de la société.

Rien que pour le développement de l'individu, on peut distinguer 3 types de finalités dans l'enseignement des mathématiques. D'abord la finalité utilitaire, qui consiste en la pratique de certains outils. Le calcul en base 10 en est un exemple. L'enseignement des méthodes de programmation se situe, en grande partie, à ce même niveau. Ensuite la finalité culturelle, qui se base sur le fait que les mathématiques sont indispensables pour la compréhension de la civilisation actuelle. Finalement la finalité formative qui sert le développement de la personnalité, et plus spécialement de certaines aptitudes transférables dans d'autres domaines.

Par ailleurs, la recherche de la solution d'un problème et la compréhension d'une théorie mathématique ne donnent pas seulement des occasions de développer des qualités intellectuelles, mais encore l'aptitude à organiser efficacement son travail, le goût de l'effort, l'honnêteté intellectuelle, la connaissance de ses propres limites et le sens critique.

Notre enseignement secondaire étant fortement lié à la France pour les programmes et les manuels mathématiques, il s'avère hautement intéressant d'examiner l'évolution des grandes orientations de l'enseignement français au cours du 20^e siècle.

Jusqu'en 1902 l'enseignement classique est essentiellement basé sur l'étude du grec et du latin. Dans ce cadre plutôt littéraire il se propose de former une élite capable d'occuper les postes les plus importants.

En 1902 a lieu une grande réforme caractérisée par sa finalité utilitaire. La France, dit-on, a besoin de réussir sa révolution industrielle. Les programmes établissent en classes de seconde et de première quatre sections A, B, C et D, les deux premières purement littéraires, D scientifique et C mi-littéraire et mi-scientifique. La

classe terminale comporte une section de philosophie et une section de mathématique. La réforme de 1902 prend fin en 1925 par une sorte de contre-coup décrit dans les instructions officielles en ces termes: «La multiplicité des types d'enseignement que l'organisation de 1902 avait introduite dans nos lycées devait avoir et avait eu pour conséquence une régression de la culture générale devant le développement envahissant des disciplines spéciales ... Le véritable objet de l'enseignement secondaire réapparaît en pleine clarté. Il ne lui appartient pas de préparer les élèves qui s'adressent à lui à une profession déterminée ni même de les aiguiller vers l'une ou l'autre des grandes voies intellectuelles où se déploient les activités des hommes. Il fait plus et mieux: sa tâche est, sans les préparer à rien, de les rendre aptes à tout.» Quelques lignes plus loin, le texte devient pourtant plus précis: «Le mal qu'il s'agit de prévenir, c'est que l'exercice exclusif et excessif de certaines facultés intellectuelles n'amène l'atrophie de certaines autres non moins nécessaires que les premières à la bonne constitution d'un esprit sain et complet. Il ne faut pas permettre qu'un enfant de quatorze ans qui marque une préférence pour les lettres délaisse la forte discipline des sciences, sans laquelle son goût de la couleur et de l'éclat dégénérerait en recherche du faux brillant, sa finesse en frivole subtilité, sa facilité verbale en bavardage vain, son amour du beau en dédain du vrai. Et inversement, il est d'une saine pédagogie qu'à un enfant dont l'esprit systématique se porte avec curiosité vers les sciences et tend de son propre mouvement vers la rigueur inflexible du raisonnement déductif, le maître prescrive la pratique des disciplines littéraires, qui assoupliront, affineront son intelligence, et lui donneront le sens délicat des nuances.» Bref, la réforme de 1925 fait table rase de toutes les sections. Les classes de seconde et de première ne comportent dorénavant qu'une seule section. En 1938 de nouvelles instructions, sans pratiquement rien changer, chantent à nouveau l'hymne de la culture générale.

En 1946, nouveau contrecoup, on revient aux idées de 1902. On crée notamment de nouveau les 4 grandes sections, avec subdivisions cette-fois-ci. La place des mathématiques dans l'enseignement se trouve amplement renforcée. Citons les textes officiels: «Et il suffit d'énumérer quelques-unes des tâches essentielles qui incombent à l'enseignement du second degré pour saisir avec évidence l'importance de la discipline mathématique dans la formation intégrale de l'enfant: apprendre à démêler le vrai du faux, à travers les contradictions des hommes, à examiner toutes choses en les rapportant à leurs principes ... Est-il nécessaire d'ajouter qu'un bon enseignement des mathématiques, loin d'inciter l'élève à mépriser ou à méconnaître les valeurs qui n'entrent pas dans les calculs, et qu'on ne peut pas mettre en équation, les valeurs spirituelles: l'art, la pensée, le désintéressement, l'enthousiasme, la foi, le mettra au contraire à même de comprendre, à ce stade d'une bien modeste initiation à la formation et à la recherche scientifique, le rôle de ces valeurs spirituelles dans tous les domaines du travail, de l'effort et de la persévérance.»

L'étape culminante de l'enseignement des mathématiques débute en 1960 par l'introduction des mathématiques modernes, de la mathématique de Bourbaki. La mathématique, placée dans le cadre de la théorie des ensembles, est valable de la première année d'études à l'université. Elle repose sur les affirmations suivantes: La finalité de l'enseignement mathématique est de présenter la mathématique. La

mathématique, c'est la synthèse bourbakiste. Cet enseignement doit être unifié de la maternelle à l'université.

De nos jours on désigne souvent les mathématiques comme le nouveau latin. Il y a une part de vérité dans cette affirmation en ce sens que les mathématiques sont une science centrale qui développe des éléments pour d'autres branches scientifiques et crée une nomenclature unifiée. L'informatique, qui s'est développée après l'introduction des mathématiques modernes, s'est bien adaptée dans le cadre de la théorie des ensembles, qui d'ailleurs n'a pas du tout été créée en vue de l'informatique. Dans le cadre de la modélisation, d'innombrables outils mathématiques sont utilisés maintenant pratiquement dans toutes les disciplines scientifiques, leur apparition en biologie moderne et en économie est plus qu'impressionnante. Les mathématiques sont devenues une branche de sélection, dit-on, souvent avec un certain regret. On pourrait rétorquer qu'il est juste qu'elles jouent leur rôle dans la mesure où elles sont une matière centrale. Et même, abstraction faite de tout aspect de sélection, on peut admettre qu'à l'avenir ceux qui auront fait de bonnes études en mathématiques auront le plus souvent les meilleures chances, quelles que soient les études qu'ils abordent.

M. Kauffmann Roland, professeur de biologie: Qui dit biologie, dit aussi chimie et physique. Auguste Comte dans sa classification a déjà fait concorder ces trois branches.

Les sciences ont aussi une valeur méthodologique. Elles créent et développent le sens de l'observation. On constate que l'élève d'aujourd'hui est souvent incapable de décrire quelque chose parce qu'il ne sait pas observer, ni sur le vivant à l'extérieur et moins encore sur le modèle en classe. Il ne sait pas traduire en mots ce que ses yeux perçoivent. La télé l'a habitué aux images qui passent rapidement sur l'écran: il voit, mais il n'enregistre pas.

Donc pas de possibilité de généralisation, de différenciation des phénomènes. Cela empêche encore des conjectures quand il s'agit d'une vérification expérimentale. Or comme en sciences nous stipulons une vérification expérimentale, nous voilà sérieusement freinés. Il faut donc apprendre aux élèves:

- à observer
- à exprimer leurs observations.

Dans l'observation il faut procéder systématiquement pour créer un certain ordre. Malheureusement la «Gesamtschule» a laissé tomber sous la table tout ce qui était système et classification. Nous constatons aujourd'hui les résultats lamentables d'un tel système. Les nouveaux manuels qui sortent de l'imprimerie reviennent sur des classifications, de sorte que l'élève apprend à voir des différences et à prendre ces différences comme critères pour une systématique.

Les sciences, comme les mathématiques demandent une rigueur méthodique qui commence par l'observation sur laquelle on établit ensuite une hypothèse de travail. Au moyen de la logique se fait alors la déduction ou l'induction d'une vérité et finalement la présentation de la thèse vérifiée.

Il est difficile de faire gravir ces quatre marches à des élèves qui sont parfois très indolents et n'ont guère de sens pour une certaine rigueur méthodique pourtant indispensable en matière scientifique. Leur mentalité est souvent par trop libérale et freine encore davantage le travail, quand il s'agit de démontrer un phénomène par un autre, dans une démonstration indirecte, où il faut établir la relation entre les deux phénomènes.

Il y a cependant une occasion fructueuse d'agir sur les élèves. C'est lors des travaux dirigés où l'élève fait une expérience avec un ou deux copains. C'est là qu'il peut se contrôler lui-même et où il doit accepter le contrôle du partenaire. Voilà une valeur utilitaire des travaux dirigés, une préparation à la vie ultérieure. C'est dommage, que faute de matériel et d'horaires disponibles nous ne pouvons pas prévoir davantage de travaux dirigés.

Un autre point capital:

L'enseignant doit faire preuve de rigueur méthodique par les dispositions qu'il donne au tableau, par l'arrangement ordonné du matériel pour une expérience, par le souci du détail utile.

Combien de fois un détail minime joue-t-il un rôle déterminant dans une expérience. Quand nous-mêmes ne prêtons pas attention aux petits détails, comment pouvons-nous exiger de la discipline de l'élève. C'est de notre conduite à nous que dépend e. a. la finalité de notre enseignement.

L'homme occupe une place spéciale dans la création. Pour saisir les mécanismes biologiques nous nous rapportons aux mécanismes physiques et chimiques. Cela nous donne la possibilité de voir l'homme dans la nature et dans une certaine relation aux autres créatures, ce que je désignerais par l'expression «impact écologique». Attention de faire voir aussi à l'élève les relations économiques, parce qu'il oublie les données géographiques surtout depuis la polémique qui a accompagné l'année de la protection de la nature. Il faut mettre l'accent sur le fait que l'homme a un impact particulier sur la nature, mais il faut le voir dans des données très concrètes. Ceci entraîne un certain nombre de fatalités qu'il faut faire accepter, mais qu'un adolescent de 16, 17 ans a de la peine à digérer. Ce problème nous rapproche de la notion de vie. Pour la comprendre il faut avoir recours à son antithèse, la mort. Ce rapprochement crée l'aspect dynamique de toutes les formes de vie, aspect qu'il est très important de saisir.

La notion de vie peut être démontrée à partir de la reproduction, de l'évolution de l'hygiène qui apportent des notions directement applicables à la vie. Cet aspect dynamique est extrêmement important, mais doit se faire dans les règles économiques et ne doit pas négliger les fatalités existantes pour éviter des sensibleries exagérées.

D'où aussi la possibilité d'établir un code moral. Les problèmes auxquels sont confrontés les infirmiers, les médecins, les scientifiques et surtout le point de vue utilitaire doivent donner lieu à l'établissement d'un code moral, notamment pour trancher des cas limites suivant la responsabilité qui naît du respect de la vie.

M. André Grosbusch, étudiant en histoire: Pierre Frieden, dans son «Message aux Educateurs», publié en 1945, enjoint aux enseignants de communiquer à leurs élèves une certaine image de la vie. Voici quelques passages pour montrer à quel point la situation a changé depuis une génération.

«Vous aurez à rendre à la jeunesse le sens et le respect de la dignité de l'homme, la volonté du travail probe, l'amour de la vérité, de la sincérité des attitudes, le sens de la légalité, en un mot une moralité simple et honnête.»

Plus loin, il pose la question: «Quelles idées l'homme a-t-il à réaliser?» Et sa réponse est claire: «Vous demanderez cela au Décalogue, à l'Évangile et à l'humanisme le plus noble. (. . .) La mission de l'éducateur dérive de la plus haute tradition grecque, romaine et chrétienne, enrichie du magnifique apport de la science moderne.»

Dans sa conclusion, il s'en prend aux professeurs indifférents et tièdes, aux «pédants sans vie».

Cette vision des valeurs n'existe plus aujourd'hui. Pourtant elle n'était pas seulement celle de P. Frieden, mais elle avait le consensus de ses contemporains. Bien sûr faut-il la replacer dans son époque et voir en elle le contrepoids de l'idéologie nazie du temps de l'occupation. Entretemps, ce consensus s'est évanoui. Les opinions flottent, les valeurs sont devenues relatives. Le pluralisme et l'absence de dictature ont chassé la conception exclusivement humaniste des valeurs à enseigner.

Malgré ce pluralisme qu'il faut respecter (et voilà déjà une valeur!), personne ne peut se passer de valeurs, qu'elles qu'elles soient. Une société sans valeurs est une proie pour l'anarchie.

Que l'école joue un rôle éducateur, c'est la conclusion de la précédente table ronde. Quelles sont les valeurs auxquelles elle doit se tenir?

Je distingue deux types. D'une part, il y a des valeurs qui jouissent toujours d'un consensus très large, telles par exemple la liberté, la solidarité, le respect des droits de l'homme. Seule l'interprétation de ces valeurs subit des divergences plus ou moins grandes.

D'autre part, il y a les valeurs qui émanent d'un jugement personnel plus ou moins en accord avec la société de l'époque. Ainsi la famille, la patrie, certaines valeurs morales, sociales et esthétiques sont de plus en plus soumises à la contestation. Elles échappent à toutes les instances éducatives (parents, associations, école . . .) qui auraient toujours la prétention de les transmettre.

Dans ces conditions, quelle peut être une solution viable pour un enseignement qui se voit une mission éducatrice?

D'un côté l'Etat, c.-à-d. l'Education nationale, a le devoir de faire connaître, à travers les programmes, l'éventail le plus large des idées et des valeurs, sans discriminations. C'est lui qui doit assurer l'équilibre et par conséquent la complémentarité des influences. Désormais, l'élève est en mesure de faire un choix honnête, du moins lui en a-t-on offert la possibilité.

De l'autre côté le professeur individuel est libre, à mon avis, de communiquer ses valeurs à lui, tout en respectant le programme. Pourquoi en effet serait-il tenu à

observer la stricte neutralité alors que, de toute façon, ni les parents ni les mass-média ni éventuellement ses collègues ne le font? L'enseignant ne constitue qu'une maille de tout un réseau d'influences auquel l'adolescent se trouve confronté. Celui-ci attend des réponses à ses interrogations! Concrètement je pense que le professeur marxiste a le droit de donner son commentaire au sujet de telle ou telle question de philosophie, d'histoire ou d'économie politique, après en avoir fait un exposé objectif. De même l'enseignant chrétien garde la liberté de promouvoir les valeurs de l'humanisme chrétien. A lui de trouver la bonne méthode, une manière d'expression qui soit aimable, et d'éviter un raide endoctrinement. Le plus souvent, c'est par son propre exemple que ses affirmations sont éprouvées auprès des élèves.

En guise de conclusion, je voudrais dire un mot sur l'enseignement universitaire. La plupart des universités se déclarent «wertfrei» et se destinent uniquement à la formation professionnelle. En réalité, presque toutes les disciplines ont comme point de départ une valeur intrinsèque: l'économie a pour objet la gestion rationnelle et équitable des richesses terrestres; le droit règle les rapports entre les hommes et entre les nations en vue de la paix, de la liberté, de la sécurité etc.; la médecine doit assurer la santé physique et mentale des individus. Finalement c'est l'homme qui reste au centre de l'intérêt. Certaines valeurs élémentaires sont omniprésentes.

Et là encore j'ai beaucoup apprécié les professeurs qui n'ont pas craint de dire leur opinion. En effet, celle-ci peut être plus stimulatrice que la matière en soi. Il est vrai cependant, qu'à l'université le danger d'endoctrinement est moindre qu'au niveau secondaire, les influences extra-scolaires étant plus nombreuses et l'étudiant étant moins malléable.

Le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen dans l'église paroissiale de Junglinster

Quant à l'évolution des arts au XVI^e siècle, l'architecture et la sculpture s'attardent au Grand-Duché de Luxembourg dans un style ogival jusque dans la deuxième moitié du siècle. La persistance de l'élément gothique en architecture se poursuit jusqu'en plein XVII^e, et pour certaines églises de campagne même jusqu'à la fin de cette époque.

L'art de la Renaissance n'a pas fait naître de grands chefs-d'oeuvre sur notre territoire national. Il reste toutefois vrai que l'élément décoratif dans le nouvel art se manifeste chez nous même assez tôt et ce de la façon la plus nette notamment dans quelque quarante pierres tombales dont celles conservées dans l'église de Junglinster constituent un ensemble d'une rare continuité historique et stylistique.

Le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen

La famille des Metzenhausen qui occupait pendant plus de trois cents ans la seigneurie de Linster, est une des plus respectées et des plus influentes du pays. – Le monument funéraire ici en cause, le plus remarquable qui nous ait été légué par le passé, est consacré à Henri de Metzenhausen, seigneur de Linster, Meysembourg et Waldeck, ainsi qu'à ses deux épouses: Eve Walpot de Bassenheim morte en 1564 et Jeannette d'Autel (von Elter). Celle-ci a fait ériger ledit monument de son vivant, au cours de l'année 1576.

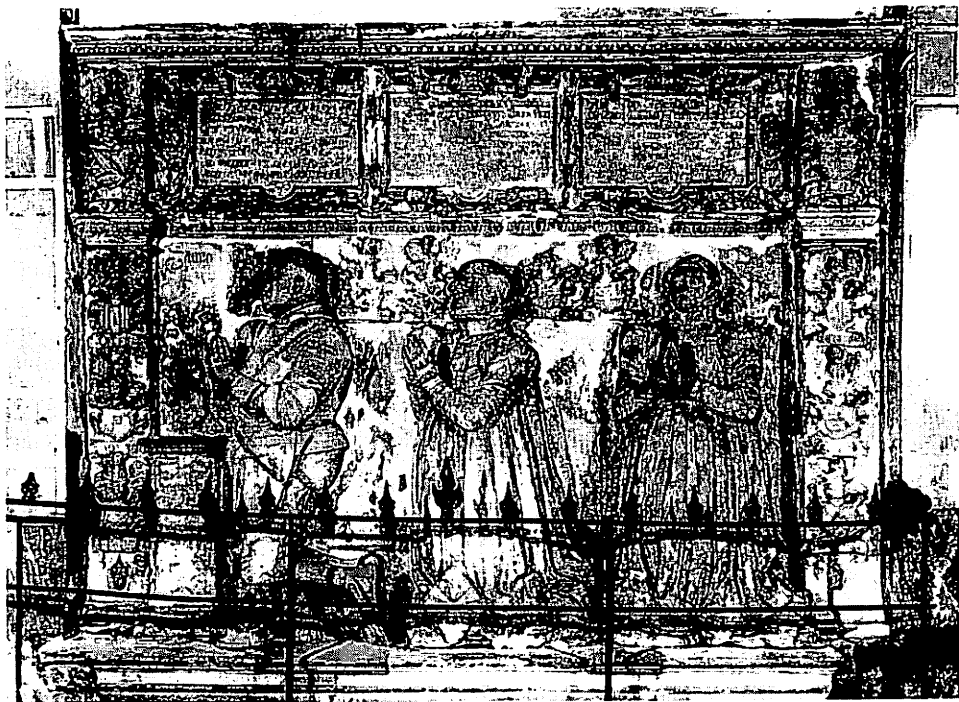
Aucun document convaincant ne nous est parvenu jusqu'à ce jour sur les origines de cette pierre tombale significative. – Les initiales H.R.H.B., signifiant *Hans Ruprecht Hoffmann*, Bildhauer, inscrites en plein milieu des moulures de la corniche de cette sculpture, représentent l'une des manières dont le maître-sculpteur Hoffmann de Trèves (vers 1545-1616) signait ses travaux. On peut admettre que le monument qui nous occupe ici, a été exécuté dans l'atelier trévirois de ce sculpteur de renom. Il est toutefois difficile d'en déterminer exactement la part du maître et celle incombant aux compagnons et apprentis de celui-ci. – En 1887 – 1888 les monuments funéraires de l'église de Junglinster, y compris celui d'Henri de Metzenhausen, ont été restaurés par le sculpteur J. Fischer de Grevenmacher, sous la direction de l'architecte de l'Etat Charles Arendt. Or, nous ne croyons pas que ces travaux de restauration aient été réalisés à l'aide de méthodes modernes. Le monument d'Henri de Metzenhausen a beaucoup perdu de sa facture originale. L'on se demande enfin comment il a été possible qu'un architecte de l'Etat, quelque peu responsable de notre patrimoine architectural, ait pu qualifier de «hochinteressante mittelalterliche

Grabmäler» dix monuments funéraires dont un seul remonte à 1494, c'est-à-dire l'époque du gothique fleuri, alors que les autres appartiennent à la Renaissance.

Le monument d'Henri de Metzenhausen se trouve encastré entre deux pilastres du mur ouest de la nef, à gauche de l'entrée principale de l'église. Quoique d'une conception d'ensemble assez simple, il est d'un équilibre et d'une harmonie architecturale remarquables. Il s'élève sur une plate-forme, *base*, délimitée par deux pilastres carrés et armoriés, laquelle porte les figures d'Henri et de ses deux épouses. A la hauteur des chapiteaux des deux pilastres court une *architrave*, membre structural orné d'une rangée d'oves. Le monument est pratiquement couronné d'une *corniche*, agrémentée de denticules. L'espace libre entre les lignes horizontales de l'architrave et de la corniche, est occupé par trois *cartouches* richement garnis dont les inscriptions se rapportent aux effigies sculptées des trois défunts. Dans le monument que voici les dits cartouches font fonction d'une large frise. – Quant aux pilastres armoriés cités plus haut dont le verticalisme est d'une part accentué par celui des trois figures, mais neutralisé d'autre part par l'horizontalisme fortement prononcé de la frise, ils renferment les *épreuves de noblesse* à quatre quartiers des trois priants sculptés sur cette pierre tombale.

Notons que l'application de la généalogie armoriée sur les monuments funéraires de la noblesse luxembourgeoise est très fréquente. Il n'est certes pas sans intérêt de constater quelles sont les licences que Hoffmann de Trèves s'est permises vis-à-vis des règlements et conventions du code de l'art héraldique, licences qui résultent, à notre avis, surtout de la traduction d'un blason peint en blason sculpté. – Les trois personnages représentés par notre sculpteur sur le monument funéraire que voici, sont accompagnés des quartiers de noblesse suivants: sur le pilastre gauche est représentée l'épreuve de noblesse d'Henri de Metzenhausen, laquelle comprend de haut en bas les armoiries des Metzenhausen, les blasons des Orley et des Waldeck, ainsi que l'écu des Erkenenthal. Les quatre quartiers de l'épreuve de noblesse d'*Eve Walpot* de Bassenheim, épouse en premières noces du seigneur Henri de Metzenhausen, ne sont pas répartis autour de la tête et des pieds de l'effigie de la défunte selon la pratique usuelle de la science héraldique. L'artiste les a rangés sur un même axe horizontal, de façon à ce que deux des quartiers se trouvent placés à gauche et les deux autres à droite de la figure, mais tous au même niveau de la tête de la noble. C'est ainsi que de gauche à droite nous distinguons: les armoiries des Drachenfels et des Walpot de Bassenheim, suivies des blasons des Greiffenklau et des von Eltz. – Sur le pilastre droit du monument qui nous occupe, est représentée l'épreuve de noblesse de *Jeannette d'Autel*, épouse en secondes noces d'Henri de Metzenhausen. L'arrangement des différents blasons et l'ordre généalogique suivi, répondent exactement à ceux du pilastre gauche reproduisant les quartiers de noblesse de son mari Henri. Aussi de haut en bas distinguons-nous les armoiries des Autel, des von der Leyen, des Warsberg et celles des Heringen.

Le sculpteur des différents blasons figurant sur ce beau monument funéraire ne se soucie guère des sept *émaux* de l'art héraldique, ni des *hachures* conventionnelles, par lesquelles ceux-ci sont indiqués dans les gravures en noir. Il néglige par ailleurs à sculpter les *devises*, les *cris* d'armes etc. – La surface de ses écus est toujours lisse, uniforme et à la couleur jaune-grisâtre de la pierre, à l'aide de laquelle ce monument a



*Le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen dans l'église paroissiale de Junglinster:
Vue d'ensemble.*

été construit. Par contre, dans tous les blasons le sculpteur a abandonné la forme allongée, rectangulaire par le haut de l'écu gothique, de même que l'écu dit «espagnol» à angles droits par le haut et arrondi vers le bas. Ses écus sont les blasons échancrés et découpés de la Renaissance. – Pour timbrer ses écus, leur réalisateur a choisi le *heaume*, presque identique à l'armet de la Renaissance et qui s'adapte à la forme de la tête, du cou et des épaules. La capeline – en réalité une cape d'étoffe servant à protéger le casque de l'humidité et de la pluie – est devenue à l'époque de la Renaissance une véritable pièce de décoration qui prend dès lors le nom de *lambrequins*. Aussi notre sculpteur en a-t-il fait ici un pur décor végétatif. Il représente les lambrequins sous un arrangement de feuilles d'acanthes stylisées. – Dans quelques blasons l'artiste a intercalé entre la calotte du heaume et le cimier proprement dit une espèce de coussinet en torsade, le *bourrelet*.

Dans l'espace délimité par la frise à cartouches et les deux pilastres armoriés, Hans Ruprecht Hoffmann a représenté l'effigie d'Henri de Metzenhausen, seigneur de Linster mort en 1574, accompagné de celles de ses deux épouses, Eve Walpot de Bassenheim et Jeannette d'Autel, laquelle aurait chargé en 1576, de son vivant, Hoffmann de Trèves d'ériger un monument funéraire à son mari. Les trois défunts sculptés sur cette magnifique pierre tombale architecturale sont présentés agenouillés, les mains levées jointes en prière et, selon toute vraisemblance, réalisés grandeur nature. Alors que Henri de Metzenhausen, regardant du côté du pilastre armorié gauche, près duquel il se trouve placé, nous est montré de profil, Eve Walpot

de Bassenheim est représentée de trois-quarts et Jeannette d'Autel presque de face. Chacune des trois effigies, à peu près équidistantes l'une de l'autre, est tournée dans une autre direction, de façon à ce que les regards des deux femmes ne peuvent rencontrer celui de leur mari. Cette manière de placer les trois sculptures isole les défunts non seulement dans l'espace, dans lequel l'artiste les a représentés, mais encore dans le temps qui les a séparés d'abord. En procédant de la sorte, le sculpteur a su conférer enfin à ses figures un certain mouvement, un minimum de liberté d'action qui ôte un peu à la rigueur de leur verticalisme et à celle des deux pilastres armoriés. Aussi les trois défunts, sculptés en ronde-bosse, font-ils l'impression de se mouvoir librement et sans appui dans l'espace, bien que la moitié de leurs corps soit engagée dans le mur de fond.

Henri de Metzenhausen, représenté en armure, est agenouillé sur son heaume, devant une espèce de piédestal, qui aurait pu servir jadis de base à une Crucifixion, disparue aujourd'hui. Avec la figure d'Henri de Metzenhausen, Ruprecht Hoffmann a réalisé un des meilleurs travaux de ce genre, issus d'un atelier de sculpture trévirois. Tout dans l'effigie du seigneur de Linster converge vers cette magnifique tête aux traits d'un individualisme assez marqué. Il se peut que l'artiste ait sculpté cette physionomie selon un portrait peint, soit en utilisant une médaille commémorative. Quoi qu'il en soit, tout en se bornant aux éléments essentiels de la physionomie de son illustre client et tout en négligeant des détails physiques accidentels et d'ordre secondaire, le sculpteur a réussi à donner à cette tête une force suggestive et une vitalité exemplaire qui bravent le temps et les styles, parce qu'elles visent surtout ce qui perdure: le portrait moral. Observez la ligne de contour dans laquelle s'inscrit cette tête un peu massive et ronde, au cou relativement court! Elle part du nez, se continue sur un front bas voire même fuyant, pour aboutir à une nuque très forte: vraie ligne de force témoignant d'un tempérament énergique et d'un caractère volontaire. A tout cela s'ajoute la cavité profonde, dans laquelle sont placés les yeux, cavité formée par l'os de l'arcade sourcillière très aiguë, vraie caractéristique du style portraitiste de H. R. Hoffmann, – Henri de Metzenhausen, représenté tête nue, est à genoux sur son *casque*. Celui-ci est «taré» de profil et touche de son couvre-nuque la dalle, sur laquelle sont placées les trois figures. Ce casque diffère des heaumes décoratifs des pilastres armoriés notamment par sa forme plus plastique en ronde-bosse et le panache volumineux dont il est décoré en guise de lambrequins. – Le bord de l'*armure* portée par Henri est dépassé par la *fraise*, collet à plissés, caractéristique du costume des nobles et des bourgeois aux XVI^e et XVII^e siècles. Regardons de plus près les formes exclusivement décoratives, clairsemées sur l'armure d'Henri. La *spirale* forme le bord de la manche du gantelet, de la tassette, de la cubitière, de même que de la genouillère dont la moitié droite est probablement l'oeuvre de la restauration. Le décor des spirales alignées figure en outre sur l'anneau inférieur du brassard et sur le dos de l'armure. Le motif du *fleuron* à cinq pétales, très stylisé, comprenant un anneau central autour duquel gravitent cinq autres annelets, se trouve réparti en quelques exemplaires sur la rondeur de l'épaule, sur le dos et sur le plastron de la cuirasse. – *Rinceaux et arabesques*: nous avons pu constater deux ou trois exemplaires de rinceaux stylisés à outrance; le décor du milieu de la tassette peut être qualifié d'arabesque, ses différents rinceaux se développant avec une symétrie absolue de chaque côté d'un axe médian. Avec ses bords ornés de bandes de spirales,



Monument funéraire d'Henri de Metzenhausen dans l'église paroissiale de Junglinster: Effigie du seigneur Henri de Metzenhausen agenouillé.
(Photo: Marcel Schroeder)

la tassette apparaît comme la partie la plus décorée de toute l'armure. – La *ligne* ondulante: cette forme décorative, la moins compliquée de toutes, est représentée par une ligne à ondulations profondes et découpées qui prennent l'aspect d'une suite de «n» minuscules écrites, penchées légèrement du côté droit. Ce décor, primitif il est vrai, mais qui s'adapte bien à la fonction lui assignée, marque le bord inférieur de la manche du gantelet et celui de la cubitière. – Pour être plus complet nous relevons ici encore un ornement *végétatif* exclusivement décoratif qui garnit les bords et les grilles du heaume d'Henri: il s'agit d'une rangée de feuilles en tiers-point, stylisées et en partie superposées.

Les deux épouses d'Henri de Metzenhausen portent le même costume traditionnel de l'époque; elles sont coiffées du même voile et sont à peu près de la même taille. Les mains jointes d'Eve Walpot de Bassenheim se détachent du corps et

s'élèvent comme dans un geste suppliant. Elle a le visage large au-dessus d'un menton prononcé. Comme les deux autres figures Eve porte la fraise dont les multiples plis apparaissent au-dessus du bord d'un col très haut. Les manches de la robe, portée d'ailleurs par les deux femmes, sont longues et étroites. Vers l'épaule elles deviennent bouffées; cette boursoflure leur confère une note gaie et pittoresque. – Le visage de Jeannette d'Autel, restauré comme celui des deux autres figures, nous paraît moins marqué par l'usure de l'âge que celui d'Eve, sans être pour cela moins expressif. C'est le visage d'une femme encore assez jeune, jolie, au nez petit et bien façonné, à la bouche aux lèvres un peu épaisses, sensuelles et moqueuses, au-dessus d'un petit menton agréablement pointu. Jeannette porte le voile de veuve avec assez de grâce. Elle en fait un objet de parure plutôt que de deuil, puisqu'il met à découvert un front joliment bombé et quelques boucles de cheveux dans la région de la tempe. – Les plis des longues robes portées par les deux épouses d'Henri, tombent dans une chute parallèle; ils ressemblent à de gros tubes et sont dénudés de toute espèce de décor.

Pour arriver à des *conclusions* plus ou moins convaincantes relatives à l'attribution et à la localisation du monument d'Henri de Metzenhausen à Junglinster, nous procédons par preuves *d'analogies* avec d'autres travaux de sculpture réalisés à l'époque de la Renaissance au Pays de Trèves. – L'épithaphe de Johannes von Neuerburg (1569) dans la chapelle de l'hospice à Bernkastel-Kues sur Moselle, aussi bien que le monument d'un Inconnu (1573) dans l'ancienne chapelle Savigny, conservé dans la cathédrale de Trèves, sont susceptibles, le cas échéant, d'avoir servi de modèle à Hoffmann pour son monument de Junglinster: le premier par son ordonnance architecturale, le second par son motif d'un autel, devant lequel le défunt est représenté dans la pose d'un priant. – Un deuxième groupe de monuments funéraires entrant en ligne de compte pour avoir contribué à la formation de la structure de la pierre tombale d'Henri de Metzenhausen, est constitué par trois travaux fort remarquables appartenant à la Renaissance trévroise de la première moitié du XVI^e siècle. Ils se distinguent entre autres par la relative simplicité de leur structure et l'économie des moyens décoratifs, ce qui les rapproche plus ou moins du monument de Junglinster. Il s'agit en l'occurrence des pierres tombales d'Otto von Breitbach (1523) dans le cloître de la cathédrale de Trèves et de Johann Segen (Blesen), 1564, dans la sacristie de l'église Notre-Dame à Trèves, ainsi que de l'épithaphe de Selheim (1531), sauvegardé dans l'église «Sankt Gangolf», sise également à Trèves. – Notons qu'aucune des oeuvres ci-dessus mentionnées ne permet de tirer des conclusions absolument sûres quant à la provenance de l'ordonnance architecturale du monument de Junglinster. Rien ne semble toutefois empêcher que celle-ci ne soit due, du moins pour l'un ou l'autre élément fonctionnel, à un prototype de la sculpture funéraire des Pays-Bas, auxquels Ruprecht Hoffmann doit beaucoup de son instruction artistique. Je pense ici d'abord aux milieux qui ont subi à cette époque l'influence de *Cornelis Floris*.

Quoi qu'il en soit, le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen à Junglinster, à peine connu et non étudié, et, partant, non pris en considération pour sa classification et sa localisation dans l'ensemble de l'oeuvre de son auteur, constitue, sans nul doute, un pas décisif vers la statuaire libre. C'est ici que le style du relief d'Hoffmann a atteint à un degré de plasticité et de naturalisme qui est celui de la

ronde-bosse et qui ne sera plus dépassé dans nul autre de ses monuments funéraires, ni même dans celui pour Philippe de Hombourg (1582), placé dans l'église de Sarrebourg.

Aussi est-on à se demander si, au moment de concevoir, voire de réaliser la belle effigie du seigneur de Hombourg en priant agenouillé devant un autel, le maître-sculpteur Hans Ruprecht Hoffmann de Trèves ne s'est pas rappelé la figure presque identique de Henri de Metzenhausen dans l'église paroissiale de Junglinster, ainsi que son dialogue émouvant bien que muet avec un Christ en Croix disparu?

Sources :

1. Joseph Walentiny: Les monuments funéraires de l'église paroissiale de Junglinster; thèse-mémoire, soutenue devant l'Université de Nancy, le 2 juillet 1959.
2. Idem: Le monument funéraire d'Henri de Metzenhausen dans l'église de Junglinster; étude de ma thèse-mémoire de 1959, publiée en 1960 dans le Numéro 1 des Annales de l'Est, Revue trimestrielle, éditée avec le concours du Centre National de la Recherche scientifique, par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy et la Fédération Historique Lorraine.
3. Idem: La Sculpture et les Origines de la Sculpture au Luxembourg à l'Epoque de la Renaissance; thèse de doctorat, soutenue le 13 novembre 1978 devant l'Université de Nancy II. Dissertation non encore publiée.

Gedichte von Jeanne Steichen

Jeanne Steichen ist als Sekretärin der Katholischen Frauen-Aktion, als Schriftleiterin von „Marienland“ ohne Zweifel wohl bekannt, und mit größter Wahrscheinlichkeit kennen viele auch ihre humorvollen, in luxemburgischer Sprache verfaßten Theaterstücke. Daß Jeanne Steichen auch Dichterin ist, möchten wir heute hervorheben.

Ihre Dichtung fußt auf einer reichen literarischen und philosophischen Bildung. Obschon sie wegen der Kriegereignisse ihre Studien vorübergehend unterbrechen mußte, hat Jeanne Steichen sich trotzdem auf dem Gebiet der modernen Literaturen ein großes Wissen aneignen können, im Deutschen, im Französischen, im Englischen und im Italienischen. Auch in den Künsten, in Musik und Malerei, hat sie sich ausbilden können. Was noch interessanter ist und den tiefen Gehalt mancher ihrer Gedichte erklären kann, sie hat auch in Brüssel, Freiburg im Breisgau und Paris an Fachinstituten mit großem Erfolg die Vorlesungen für Seelsorgehilfe belegt und absolviert.

Sie verfügt über ausgedehnte Kenntnisse in Fächern wie Theologie, Philosophie, Filmkunde, Freizeitgestaltung, Poetik und Rhythmik.

Gedichte schreibt Jeanne Steichen in deutscher und in französischer Sprache, sowie natürlich im Luxemburgischen. Die Gedichte erscheinen in den Zeitschriften der Katholischen Frauen-Aktion, im „Sonnesblad“ und in der „Warte“, der kulturellen Beilage des „Luxemburger Wort“.

rk

Barque sans rameur

Barque sans rameur
rêvant sous la douceur
d'un soir d'été

Barque délaissée
après les plaisirs
de la journée
mais toujours prête
à emporter quelqu'un
vers un horizon lointain

Barque sans rameur . . .

Comme mon coeur
rêvant de la beauté
des heures passées

Coeur avide de bonheur
et de joie
et toujours prêt
à s'évader avec toi
vers un avenir inconnu
à la recherche de l'Absolu

Sommet de la vie

Que de désirs
au moment
où mon soleil est au zénith!
J'aimerais retourner
vers l'aurore de ma jeunesse
en m'avançant sans cesse
vers le crépuscule de ma vie,
emportant les débris
de mes rêves comme bagage.
Quand donc serai-je sage?

Idéaliste

ne t'en fais pas
si ton style de vie
ne plaît pas
aux matérialistes
qui travaillent sans cesse
attachés à la terre
comme les taupes
n'éprouvant guère
l'allégresse
de l'alouette des champs
qui s'élance dès l'aube
vers le ciel
en chantant


Eglantine

gentille petite fleur
au parfum enchanteur
aux pétales forme de coeur
et d'une tendre couleur

Tu grimpes dans les haies
joyeuse et gaie
lumineuse et belle
signe d'amour et de joie
mais à la fois
dangereuse et cruelle
avec tes épines
méchante églantine

Et qui veut te cueillir
jolie petite fleur
ne doit pas avoir peur
d'emporter une blessure

Mystère de l'amour
qui aura toujours
dans toute sa douceur
une étrange douleur



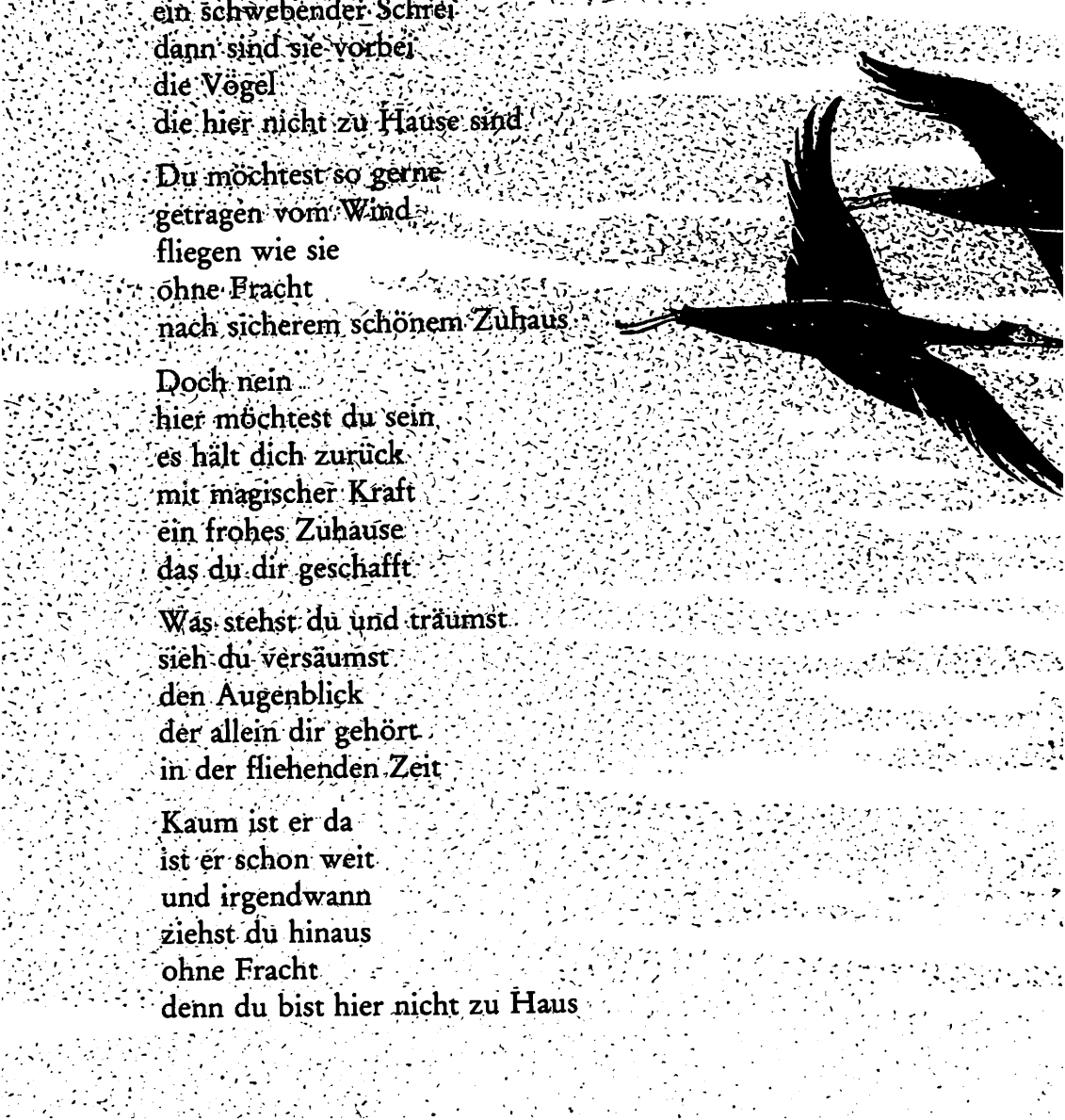
In nebliger Ferne
ein schwebender Schrei
dann sind sie vorbei
die Vögel
die hier nicht zu Hause sind

Du möchtest so gerne
getragen vom Wind
fliegen wie sie
ohne Fracht
nach sicherem schönem Zuhause

Doch nein
hier möchtest du sein
es hält dich zurück
mit magischer Kraft
ein frohes Zuhause
das du dir geschafft

Was stehst du und träumst
sieh du versäumst
den Augenblick
der allein dir gehört
in der fliehenden Zeit

Kaum ist er da
ist er schon weit
und irgendwann
ziehst du hinaus
ohne Fracht
denn du bist hier nicht zu Haus



Sommerwald

Schweigend stehe ich und lausche
In den Sommerwald hinein;
Nach dem tollen Frühlingsrausche
Ist der Wald nun ganz allein.

Ernst und still wie Philosophen
Steh'n die Bäume dicht verhüllt,
Nur ein Lied von tausend Strophen
Leise in den Wipfeln spielt.

Wie verklärt, aus weiter Ferne
Fällt das Sonnenlicht herein
Und der Wald ist voller Sterne
Mit geheimnisvollem Schein.

Und mir wird so klein das Kleine,
Es verschwindet wie die Zeit;
Wichtig ist ja nur das eine:
Unser Blick zur Ewigkeit.

Baum im Schnee

Wie bist du doch so wunderbar, o schneebedeckter Baum!
Du stehst so wahr und wirklich da und doch fast wie im Traum,
Weil deine große Zauberkraft im Augenblick besteht;
Denn kommt ein kleiner Windhauch nur, ist deine Pracht verweht.

Weil du von seltner Schönheit bist, drum hab' ich dich so gern
Und staunend stehe ich vor dir, so nah und doch wie fern

Muß ich dir sein, damit ich dich ganz still bewundern kann;
Denn faßte ich, o schöner Baum, nur deine Zweige an,

Du ständest nackt und elend dann und ohne Glanz vor mir,
Und ich mit leeren Händen auch, enttäuscht und arm vor dir.

So leuchtend klar und makellos, so ehrfurchtsvoll und rein,
So müßte immer, immerzu auch unsre Liebe sein!

Denn sind von Selbstsucht und von Gier nur einmal wir betört,
Dann ist auch ihr Geheimnis schon im Augenblick zerstört.

HERBSTLICHES BLATT
IM SPIELENDEN WIND
WIE EIN FRÖHLICHES KIND
ZUM TANZE SICH HEBT

HERBSTLICHES BLATT
DAS AM WEGESRAND
WIE DIE STERBENDE HAND
EINES GREISES BEBT

HERBSTLICHES BLATT
WIE IM LEBENSSPIEL
IST DER TOD AUCH DEIN ZIEL
DOCH DIE KNOSPE LEBT

Wohin?

Amsel im Baum
singt ihr Lied.
Du hörst es kaum
es wird übertönt
vom Geräusch der Motoren,
das donnert und dröhnt
in den Ohren.

Du kannst nicht lauschen,
denn alles durchzieht
ein Hämmern und Rauschen.
Du bleibst nicht stehen,
denn alle gehen,
eilen, laufen
in wilder Hast.
Du möchtest entflieh'n
aus dem Menschenhaufen
irgendwo hin
wo du Ruhe hast.

Aber wohin?

Suche die Ruhe
nicht irgendwo
im Weltengeschehen,
es macht dich nicht froh.
Nur in dir selbst ist die Stille
und es genügt dir der Wille,
den Blick zu heben
von diesem Leben
zur Ewigkeit hin.
Dann weißt du wohin.

So wie die Amsel,
die empor sich schwingt
auf den höchsten Ast
und weiter singt
trotz Lärm und Hast.

Gutt Mamm vun eiser Hemecht

Gutt Mamm vun eiser Hemecht,
mir kommen haut heihin,
well mir aus Angscht a Suergen
keen Auswee méi gesin.

Trotz Wëssenschaft a Fortschrëtt
hu mir eng grujleg Zäit,
et as nët auszedenken
wat alles op äis läit:

Onsécherheet an Terror
a Krankheet, Krig an Doud,
an ni war d'mënschlecht Liewen
sou a Gefor an Nout.

Gutt Mamm vu Jesus Christus
du kenns de Mënscheschmäerz,
du weess mat äis ze leiden
du hues e Mammenhäerz.

Du hues sou vill gelidden,
et war dir angscht a baang,
an dach as dei Vertrauen
op Gott ni ënnergang.

Du hues zum Herrgottswëllen
dei Jowuert gläweg gin,
an an der Léift fir ëmmer
bass du äis Virbild gin.

Du hëllef äis am beschten
de Wee mat Christus gon
an Hoffnung, Léift a Glawen
rëm nei an d'Mënschheet dron.

Nom Wieder

D'Wieder läit an dausend Fatzen
wäit um Himmel, ganz zerschlo,
op den Diech do jätzen d'Spatzen,
d'Schmuerble renne sech rëm no.

D'Hénger käksen a si klammen
äerdeg aus dem Juck erof,
d'Kanner loosse Schëffer schwammen
a si laafen op an of.

Hei ans do, sou ganz vermessen,
grommelt d'Wieder nach vu wäit,
wéi en Hond, dien d'Kanner hessen
an dien séch verspillt gesäit.

Aus de Bëscher an de Gaarden
krécht sou e gehäerzten Doft,
d'Leit déi kënnen nët méi waarden
fir eraus an di gutt Loft.

Well si wëssen, 't as gedoen,
't kënt elo eng kloer Stonn:
Looss se nët ëmsoss vergoen,
an all Pull, kuck, blénkt eng Sonn!



Et ríft mech hei ans do eng Stonn zur Rou
an ech si frou
fir ganz eleng, midd vun de Leit,
duerch Bësch a Wiss a Feld ze gon.
Da lauschtren ech
wat d'Blummen, d'Vullen, d'Baach an d'Beem
vun Dir mir son.
Ech huelen alles wéi e Lidd mat heem
dat virun téint
vun Dénger Guttheet, Léift a Gréisst;
an dat mech Dech,
o Gott,
rëm fanne léisst
a jidfer Mënsch dee mir begéint.

E puer Schnoken

Wat en Apdikter!

All Joer, sou am Summer,
as den Aptikter Spatz
dräi Wochen an d'Vakanz gaang
a krut dann en Ersatz.

Dié koum fix wéi eng Auer
dien Dag virdrun dohin,
well 't as alt dann nach ëmmer
vill auserneen ze din.

Sou goufen dann d'Gefaacher
der Rei no duurchgeholl
an alles explizéiert
mat „a“ an „in“ an „ol“.

„'t as gutt“, sot de Profiser,
„ech wéiss nëmmen nach gär
wat an der décker Fläsch do
am Eck heihanne wär?“

„Ah, an der Fläsch dohannen . . .
do as vun alles dran,
dat hëlt een . . . wann een eemol
d'Recette nët liese kann.“

D'Siss am Theater

Pusch Siss, dat war en Element
wéi een der alt emol nach kennt:
keng Anung vun der Littratur
kee Sënn fir d'Konscht a fir d'Natur;
gekleed nach op dien ale Schlag,
doheem gewuddert Jor an Dag.
Wann hatt mol Kommissiounen hat,
da gung et alt emol an d'Stad.
Huet hei an do erageluust
a sech rëm séier heem verfuust.
Eng Kéier, wéi dat mol geréit,
du hat et jo den Zug verspéit.
Hatt hat eng Nies bestued an d'Stad
a well et soss keen Ofstand hat,
war hatt sech guer nët laang am Rot
an 't gung dohinner op der Dot.
Dem Kättchen as et elle gin –
Huet dat dien Owend grad musst sin,
wou hatt, scho feerdeg ugedon,
jhust sollt an den Theater gon!
Mé hackertjeft, wat war et platt,
wéi d'Siss op eemol sot, 't géng mat.
Knaps haten si sech Plaz gesicht,
du gouf de Rido scho gelicht.
De Sall war iwwervoll besat,
d'Leit waren eescht, 't huet kee geschwat;
o donnerlieweg, et war schéin,
d'Siss huet gekrasch wéi eng Madléin.
Dass 'sou eppes gespillt kont gin
hat hatt säi Liefdag nët gesin. –
An d'Spill gung virun, schéin an eescht
All Akteur huet säi Bescht geleescht.
Scho gouf de Rido 'weg gezun
an di lescht Szeen, déi gung grad un,
wou d'Virginie, eng Sängerin,
vun engem Déif erstach sollt gin. –
Do war eng Stuff, schéin agerücht,
an alles lug am Dämmerlicht,

an d’Fenster dran déi stung grouss op;
op eemol koum e Mann erop
geklomm, a lues an d’Stuff eran
an huet sech hannert Dir gestan.
De Mound dien huet erageschéngt,
dem Déif säi Säwel huet geblénkt –
ganz lues gouf d’Dir du opgemaach
an d’Sängerin koum an d’Gemaach,
e Liddche lues fir sech gesong,
keng Anung, dass e Mann do stong. –
Dat war zevill fir’m Siss seng Kopp,
mat engem Saz spréngt hatt dun op,
mat grouse Schrëtt rennt hatt no vir,
de Schweess, die stung em op der Stir. –
„Hee, Joffer!“ jäitzt hatt wat et kann
„hannert der Dir, do steet e Mann.“

Dat kann dach nët sin!

De Jang krut zënter Joren
navell ganz dack eng un,
an hat och zënter laang schon
eng déck rout Nues dervun.

Säi Schoulkomerod, de Jamper,
huet hien dëslescht getraff,
hie konnt e bal nët kennen
a sot him: „Ech si paff,

wéi’s du an e puer Joer
déch sou verännert hues!
Wou kënns de dann op eemol
un sou eng déck rout Nues?“

„Hm . . .“, sot de Jang ganz wichteg,
„t as alt esou eng Saach,
ech krut a méngem Liewen
munch uerge Schicksalsschlag.“

„Der Jomer“, sot de Jamper,
„maach alt e bëssche lues,
du krus déi Schléi dach sécher
nët ëmmer jhust op d’Nues?“

Dat as de Merci

De Bierg erop bei Rondelsgriecht,
do huet dem Flusses Pier säi Kniecht
e schwéiere Jabel opgezun;
Hien huet gekeimt an engem drun,
as stoe blif erëm dertëscht
an huet de Schweess eweggewëscht. –
E Mann, dien och die Wee grad gong,
gesuch hien, wéi en sou do stong.
„Dat weert verdäiwelt schwéier sin“,
duecht hien, a gong direct dohin
a sot: „Du kënns jo bal nët op!
ech hëllefen der bis op d’Kopp.“ –
Dun hun se allenzwéi gezun,
schweesswarem koumen s’uewen un.
Nach ouni Otem sot de Mann:
„Ech weess nët, wou däi Meeschter kann!
Esou e groussen Onverstand
gët et bestëmmt nët méi am Land!
Eleng, esou e Laascht! . . . eng Schmot!
Hues du him dat dann nët gesot?“
„Ma dach, dat sot ech, wéi ech gong;
Du sot hien: Ma mäi léiwe Jong,
wat soll dann dat sin, je, je, je!
Ganz sächer kënns du ënnerwee
e gudden dommen Iesel un,
die peckt dir garantéiert un!“

*Zeichnungen: Archiv ACFL
Seite 91, Pierre Probst, Seite 97, Deike*

*Nous invitons nos membres
à réfléchir à la possibilité
de souscrire à un abonnement
en faveur de cette excellente revue*

études

JUILLET-AOÛT 1983

Perspectives sur le monde

La guerre du Golfe

*Pierre Rondot, ancien directeur
du C.H.E.A.M.*

La guerre entre l'Iraq et l'Iran dure depuis près de trois ans. Quel est l'arrière-fond historique, quelles sont les implications politiques et les chances de règlement de ce conflit sanglant, où la France a nettement pris parti pour l'un des camps?

Situations et positions

Sur Marx: pour un anniversaire

Jean-Yves Calvez s.j.

Auteur d'une oeuvre qui a marqué l'interprétation de Marx (*La Pensée de Karl Marx*, Le Seuil, 1956), Jean-Yves Calvez essaie d'apprécier ce qui, dans les principales thèses marxistes, reste présent à notre actualité économique, politique et culturelle.

Parutions récentes

Paul Valadier s.j.

Oeuvres, t. III, de Karl Marx – *Karl Marx. Histoire de sa vie*, de Franz Mehring – *Invitation à la philosophie marxiste*, de Jean-Paul Jouary et Arnaud Spire.

L'enjeu du jeu vidéo

Hervé Kempf, journaliste

S'intéresser au jeu vidéo est moins futile qu'il n'y paraît. Dans les techniques mises en oeuvre, dans la gestuelle et les réactions engendrées, se révèlent bien des fantasmes de la société industrielle et s'annoncent certains traits des relations humaines de demain.

Art, formes et signes

Jean Mambrino: la ferveur et la présence

*Yves-Alain Favre, professeur
à l'Université de Pau*

Les lecteurs d'*Etudes* connaissent bien la plume de Jean Mambrino. Savent-ils que le chroniqueur littéraire et le critique théâtral est aussi un grand poète? A l'occasion de la publication de *Ainsi ruse le mystère* (José Corti) et *Le Mot de passe* (Granit), une évocation de son oeuvre.

«... Chansons que cela...»

*Brian Thompson, Université
du Massachusetts (Boston)*

La chanson, un art à part entière? Ayant appris le français à partir de chansons, B. Thompson apporte la preuve vivante des multiples harmonies entre cet art et la culture de notre temps.

Cannes 1983. Un festival éclaté
*Jean Collet – Olivier Mille –
Jean-Paul Clergeot*

Choix de films
Jean Collet – Olivier Mille

L'Argent, de Robert Bresson – *L'His-
toire de Pierra*, de Marco Ferreri –
Faits divers, de Raymond Depardon.

Essais

Le sujet et sa liberté,
selon la psychanalyse

*Léon Cassiers, Université catholique
de Louvain (Faculté de Médecine)*

Contrairement à une opinion courante, la psychanalyse pourrait bien être plus compatible avec une pensée d'inspiration chrétienne que la plupart des psychologies scientifiques, notamment sur un point si mal apprécié: le sujet et sa liberté.

Témoignages

Jérusalem ou l'autre visage du réel
Yves de Broucker, moine trappiste

Responsable pendant six ans d'une communauté monastique implantée aux environs de Jérusalem, Yves de Broucker médite sur ce que cette expérience spirituelle lui a apporté, dans un lieu marqué par bien des *altérités*.

Un évêque sur le terrain
*Jacques Délaporte, archevêque
de Cambrai*

«Qu'est-ce que la vie d'un évêque aujourd'hui? Je vais parler de ce que j'ai vécu depuis trois ans, depuis que j'ai été envoyé comme archevêque à Cambrai.»

Chronique

Les indulgences. Problème
oecuménique à nouveau posé?

*Bernard Sesboüé s.j.,
professeur au Centre-Sèvres, Paris*

Notes bibliographiques
Pierre Vallin s.j.

Le Moyen Age, de Robert Fossier.

Bertrand Saint-Sernin, ancien recteur
d'Académie,
professeur de philosophie
à l'Université de Lille-III

*Les Carnets de la drôle de guerre et
Cahiers pour une morale*, de Jean-
Paul Sartre.

Revue des livres
Choix de disques

Dans le prochain numéro
Les couples à l'épreuve du temps
La vieillesse, déchet du développement
Les jésuites à l'heure de l'élection

Adresse: ETUDES
14-14^{bis}, rue d'Assas
75006 Paris

Der kybernetische Gottesbeweis

Aufbau des Gottesbeweises aus der „Evolution“

Das Phänomen der Evolution

In der Pastoralkonstitution „Die Kirche in der Welt von heute“ wird vom 2. Vatikanum folgendes festgehalten: „Durch ihr Geschaffensein selber . . . haben alle Einzelwirklichkeiten ihren festen Eigenstand, ihre eigene Wahrheit, ihren eigenen Wert sowie ihre eigene Gesetzlichkeit und ihre eigenen Ordnungen, die der Mensch unter Anerkennung der den einzelnen Wissenschaften und Techniken eigenen Methode achten muß.“ Das heißt in andern Worten: „Schöpfung und Entwicklung schließen sich nicht aus, und sie schränken sich nicht ein: Gottes Schöpfertum umgreift (,transzendental‘) die (,kategoriale‘) Entwicklung der Welt.“¹ Es gibt im Zusammenhang mit der historischen Entwicklung vier qualitativ-gestufte Seinsbereiche, welche nicht aufeinander zurückführbar sind, nämlich den anorganischen, den vegetativen, den sensitiven und den reflexiven Seinsbereich. Ihre qualitative Eigengesetzlichkeit kann ohne die Annahme eines übermateriellen Prinzips nicht widerspruchsfrei erklärt werden.²

H. Ogiermann unterscheidet in der Reihe der Seinsstufen zwischen anorganisch – organisch – psychisch – geistig, wobei er besonders auf die große Spanne und Spannung zwischen Anorganischem und Geistigem hinweist. Das Selbstbewußtsein unterscheidet sich von der Materie durch das Unausgedehntsein, die „Einfachheit“. Das Bewußtsein muß sich als eines in allen wiederfinden, alles als eines durchdringen. Es kommt nicht auf das gleichzeitige Zusammensein der verschiedenen Inhalte im Bewußtsein an, sondern auf das Bewußtsein ihrer Einheit. Das Subjekt muß daher in all dem mannigfaltigen Bewußtsein als einem synthetischen zuinnerst „Selbstbewußtsein“ sein, was eben nicht möglich ist ohne den Ausschluß von „Teilen“, die sein Wesen aufbauen würden.³

Evolution heißt hier nicht, daß die einzelnen Seinsstufen kausal auseinander hervorgehen, sondern daß jede Seinsstufe evolutiv auf die Aufnahme eines ontologischen Mehrwertes hinwirkt. Dazu schreibt H. Ogiermann: „Die ontologische Analyse wird es . . . abweisen müssen, z. B. Leben oder geistiges Bewußtsein als im strengen Sinne ‚materielle‘ Potenzen zu bezeichnen; wohl steht die Materie in einem gewissen Sinne in Potenz zu ihnen, da sie Leben und Bewußtsein ‚aufnehmen‘ und ‚tragen‘ kann, also eine innere reale Aufnahmefähigkeit und auch -bereitschaft in ihr vorausgesetzt werden muß; doch die eigentliche ‚Potenz‘, die sich im Laufe der Zeit aktuiert, ist nicht mehr in sich selber materiell, sie ist ein zur anorganischen Materie hinzutretendes, mit ihr sich konkretisierendes Seinsprinzip höherer, übermaterieller Art.“³

Teilhard de Chardin kommt dieser Voraussetzung in seinem Weltentwurf ziemlich nahe. Er teilt die Grund-Energie in jedem Elementarteilchen in zwei verschiedene Komponenten auf: „eine tangentielle Energie, die das Element mit allen (anderen) Elementen solidarisch macht, die im Universum derselben Ordnung angehören (das heißt dasselbe Maß von Zusammengesetztheit und ‚Zentriertheit‘ besitzen), und eine radiale Energie, die es in der Richtung nach einem immer komplexeren und zentrierteren Zustand vorwärts zieht.“²

Vonseiten des Marxismus wird gegen eine rein funktionale Bestimmung der Wesensbegriffe „Erkenntnis“, „Bewußtsein“ und „Leben“ geltend gemacht, daß eine solcherart beschränkte Definition dieser Wesensbegriffe letzten Endes zu der Behauptung führen muß, daß es den Hochleistungsrechnern (Computern) sowie den modellierenden und sich selbst organisierenden Maschinen zukomme, die Eigenschaften des Lebens, des Empfindens, des Bewußtseins und des Erkennens zu besitzen. Ein solches Verständnis konnte für die marxistische Lehre von der überragenden Bedeutung und Stellung des Menschen im Weltall offensichtlich schwerwiegende Folgen haben. Der Fehler der funktionalistischen Kybernetiker besteht hauptsächlich darin, daß sie „an der intellektuellen, geistigen Fähigkeit des Menschen als solcher, an dem vom bloßen Vorgang neuronaler Schaltungen unterscheidbaren Denkvermögen des menschlichen Gehirns und an der von diesem Phänomen provozierten Notwendigkeit einer philosophischen Herkunfts begründung dieses Denkens, nicht interessiert waren.“²

In der marxistischen Betrachtungsweise tritt die Evolution der Materie zu immer höheren Formen ihrer Bewegung als Fortschritt von stabilen zu ultrastabilen Systemen auf. Die marxistische Philosophie sieht sich veranlaßt, für das Auftreten der irreduziblen ontologischen Qualitäten des vegetativen, sensitiven und intellektiven Seinsstufenbaus der Wirklichkeit eine Ratio sufficiens anzugeben und glaubt das Zustandekommen der eigengesetzlichen Ordnung der verschiedenen Seinsstufen durch die Lehre vom Qualitätssprung und von der Negationsnegierung erklären zu können. Als das eigentliche Kriterium des ablehnenden Urteils der marxistischen Philosophie zur Mensch-Maschine-Analogie dient diese Lehre zur Begründung der qualitativ höherwertigen Informationsbereiche des Lebens und des Bewußtseins gegenüber der anorganischen Bewegungsform der Materie. Die marxistische Philosophie hat ihre Lehre von der Immaterialität des Bewußtseins unmißverständlich zur Geltung gebracht.² Demzufolge wird sowohl von der christlichen als auch von der marxistischen Philosophie bestätigt, daß es Evolution gibt und daß diese gekennzeichnet ist durch nicht-aufeinander-zurückführbare Seinsstufen.

Evolution fordert Information und Regelung

In der christlichen Philosophie ist Evolution unmittelbar mit Information, Regelung und Geist-Dynamik verbunden. Für Thomas von Aquin gibt es, ähnlich wie für Hegel, Vorentwürfe, Planskizzen von Geist, der im Menschen zu sich selber kommt, in den voraufgehenden Lebensbereichen, die Stufen zunehmender Verinnerlichung, Einheit und Ganzheit darstellen.⁴ Es lassen sich zahlreiche Belege aus dem Werk des Thomas von Aquin für einen inneren Zusammenhang der früheren Weltbereiche mit dem Menschen beibringen. W. Kern verweist auf die folgenden

Belege: Der Mensch ist das Ziel des gesamten Lebensgeschehens. Es gehörte sich für die Vollkommenheit des Universums, daß es geistige Wesen gebe; die körperliche Kreatur ist irgendwie um der geistigen willen gemacht; ja, die letzte Vollendung, die im Wirken der Natur selber angezielt wird, ist der Geist. Die Dinge sind von Natur aus dazu da, vom Menschen geistig aufgenommen zu werden . . .⁴

W. Kern spricht von einer allem Nicht-Geistigen immanenten Geist-Determinante potenzieller, virtueller, tendenzieller Art, einer Geist-Prägung der Dinge, die zugleich eine Geist-Dynamik ist, entsprechend den Axiomen traditioneller Metaphysik, alles Seiende sei seinshaft wahr und gut, erkenntnishaft und strebehaft, von Geist (als erkennendem und wollendem) her und auf Geist hin, eine Geist-Dynamik, welche das Werden alles Seienden in dieser Welt, die Entwicklung des Lebendigen mit seinen Mutationen und deren Selektion durchwaltet als eine umfassende Gesetzmäßigkeit, als Bestimmungsmacht universaler Evolution.⁴

Ohne Information und Regelung gibt es keine Evolution. Es erübrigt sich, im Zeitalter von Programmierung und Informatik zu beweisen, daß Zufall und Auslese den genetischen Code nicht erklären.² „Es gibt keinen absoluten Zufall, weder als Wirklichkeit noch als Begriff; der Zufall ist stets ein relatives Phänomen, auch in der Grundbedeutung der Re-lativität, des Rückbezugs nämlich des Zufalls auf Nicht-Zufall, auf gesetzlichen, kausalgesetzlichen Zusammenhang.“⁴

Auch in der marxistischen Philosophie ist Evolution durch Information und Regelung bedingt. H. Dahm kommt in diesem Zusammenhang zu folgender Feststellung: „Seitdem Petrušenko in einer Ende August 1960 von der Leningrader Universitätszeitschrift für Philosophie veröffentlichten brillanten Analyse der philosophischen Bedeutung des Rückkopplungsprinzips die ‚Annahme‘ begründete, daß im Fundament des Bauwerks der Materie selbst eine objektive Gesetzmäßigkeit existiert, die einen allgemeinen Regulationstyp kennzeichnet“, wodurch er für „das Prinzip der Rückkopplung einen universalen Charakter und allgemeine wissenschaftliche Bedeutung“ postulierte, war es zulässig, das von dem amerikanischen Physiologen Cannon im Jahre 1939 erstmalig beschriebene und von dem britischen Physiologen Ashby zu Beginn der fünfziger Jahre elektromagnetisch imitierte Phänomen der Homöostasis (das heißt: der Stabilitätsregelung von sich selbst organisierenden dynamischen Systemen) auch auf den Ereignisablauf der (anorganischen) Universalsubstanz der marxistischen Philosophie zu übertragen.“²

Materie kann sich nicht selbsttätig informieren und regeln

Die Frage, ob Materie sich selbst informieren und regeln kann, fällt mit der Frage zusammen, ob die Materie dialektisch sein kann. Vom christlich-philosophischen Standpunkt aus wird diese Frage entschieden verneint, weil hierfür alle Voraussetzungen fehlen. Es gibt in der Materie als solcher (ohne konkrete Verbindung mit einem übermateriellen Prinzip) weder ein Sichdurchdringen gegensätzlicher Momente, noch eine teleologische Ausrichtung, noch ein inneres selbständiges Prinzip. Materialismus und Dialektik sind unvereinbar.³ Die marxistische Philosophie bedarf zur Begründung des informativen Organisations- und Koordinationsprinzips der „Materie-Eigenschaften“ Leben und Bewußtsein durch Sprung und Negationsnegierung folgender Voraussetzungen:

1) Ein Mindestmaß an Wirklichkeit (Erst-Akt), an wohlfundiertem Eigensein der Welt, obwohl die Kontingenz (Nichtnotwendigkeit) auch dieser Wirklichkeit unter Berufung auf ihre Potenzialität zum Zweit-Akt nachweisbar ist.

2) Reale Möglichkeit des Qualitätssprunges und der Negationsnegierung, obwohl der Qualitätssprung gegen das Kausalitätsprinzip verstößt und die „Negation“ eine rein geistige Kategorie darstellt.

Darüberhinaus hat gemäß H. Dahm folgende Implikation zu gelten: „Wenn die marxistische Philosophie zur Begründung des informativen Organisations- und Koordinationsprinzips der Materie-Eigenschaften ‚Leben‘ und ‚Bewußtsein‘ einer Ratio sufficiens von Sprung und Negationsnegierung bedarf, dann ist sie nicht berechtigt, die Gesetzmäßigkeit der Eigenschaften ‚Widerspiegelung‘ und ‚Information‘ im Ursprungsbereich der anorganischen, physikalisch-chemischen Bewegungsformen des materiellen Seins als selbstevident zu betrachten.“² Im Sinne dieser Implikation müßte der dialektische Materialismus mit Rücksicht auf seine eigenen Voraussetzungen konsequenterweise davon ausgehen, daß es auch einen „Sprung“ aus der Urmaterie oder kybernetisch ausgedrückt, aus dem Chaos „maximaler Wahrscheinlichkeit“ geben muß, der den kosmologischen Organisationszusammenhang der Materie allererst „in-formiert.“² Es stellt sich die ontologische Frage nach dem Seinsgrund des Urprogramms.

Dieselbe Frage stellt sich im Hinblick auf die vom philosophischen Materialismus vertretenen Auffassungen über den Vorrang der Denkfähigkeit des Menschen (gegenüber dem „Erkenntnis“vermögen kybernetischer Regelungsmechanismen) und der Existenz einer objektiven Gesetzmäßigkeit im Fundament der Materie. Gemäß der Auslegung von H. Dahm berechtigen diese Auffassungen zu folgender Implikation: „Wenn es zutrifft, daß das Entstehen von ‚Bewußtsein‘ oder sogar ‚Selbstbewußtsein‘ in komplexen dynamischen Systemen kybernetischer Regelungsmechanismen auf der Voraussetzung beruht, daß der Mensch solchen Maschinen Programme mit informativem Rückkopplungs‚bewußtsein‘ zugrunde legt, dann ergibt sich – gemäß der Annahme eines umfassenden Regelungsstyps im Fundament des Bauwerks der Materie – unvermeidlich die ontologische Frage nach dem Seinsgrund des Urprogramms, das heißt: die Frage nach der Herkunft von Information und Rückkopplung bei den niedrigeren, unbelebten Bewegungsformen der Materie. Mit anderen Worten: Woher stammt das Urprogramm an informativer Rückkopplung schon im Fundament des Bauwerks der sich bewegenden Materie?“²

Es drängt sich nun die Frage auf, ob die Information nicht selbst Materie oder (physikalische) Energie sei. Norbert Wiener, der Begründer der Kybernetik hat den Begriff der Information folgendermaßen abgegrenzt: Information ist Information, weder Materie (das heißt: Masse) noch Energie.

Versucht man Materie mit Information zu identifizieren, so kann die qualitative Eigengesetzlichkeit der verschiedenen Seinsstufen ohne Rückgriff auf ein übermaterielles Prinzip nicht widerspruchsfrei erklärt werden, „weil entweder diese Qualitäten gar nicht geschaffen werden und mithin die materielle Universalsubstanz schon im Urzustand alle Eigenschaften und Fähigkeiten besitzt, einer Evolution im eigentlichen Sinne also nicht bedarf, oder aber von wirklichen Qualitäten als von

ontologischen Mehrwerten auch auf den höchsten Entwicklungsstufen nicht mehr die Rede sein kann.“² Wenn die sich bewegende Materie auf Grund der ihr im gesetzten Fall zuerkannten Eigenschaften von Information (Widerspiegelung) und Rückkopplung die Fähigkeit besitzt, ihr Wirken selbständig in einer Weise zu verändern, die für die Aufrechterhaltung ihrer Existenz und für ihre Entwicklung in allen Bewegungsformen notwendig ist, dann ist es – wie auch marxistische Philosophen zugeben – völlig unmöglich, zwischen den verschiedenen Bewegungsformen der Materie einen Wesensunterschied und eine spezifische Differenz aufrechtzuerhalten, sodaß die Lehre vom Übergang (Sprung) quantitativer Veränderungen zu qualitativen dadurch ihren Sinn verliert.²

Die Begründung der im Vergleich zur anorganischen Bewegungsform der Materie qualitativ höherwertigen Informationsbereiche des Lebens und des Bewußtseins durch Sprung und spiralförmige Entwicklung erweist sich jedoch, wie H. Dahm hervorhebt, als das eigentliche Kriterium des ablehnenden Urteils der marxistischen Philosophie zur Mensch-Maschine-Analogie (also der möglichen Unterlegenheit des Menschen gegenüber der Maschine).²

Versucht man Information mit (physikalischer) Energie zu identifizieren, so gerät man mit dem zweiten Gesetz der Thermodynamik in Konflikt. Dieses lautet (1) negativ: Es gibt keine periodisch arbeitende Maschine, die mechanische Arbeitsleistung allein durch Abkühlen eines Wärmereservoirs ohne weitere Zustandsänderung erzeugt – (2) positiv: Die Naturvorgänge verlaufen so, daß die Entropie zunimmt.

Die Gesetze der Thermodynamik, einschließlich des zweiten, erstrecken sich – gemäß marxistischer Darstellung – ebenso auf offene Systeme (z. B. lebende Organismen) wie auf isolierte physikalisch-chemische Systeme. Marxistische Philosophen machen dazu folgendes Zugeständnis:

Entsprechend dieser Voraussetzung sollte man eigentlich „einen systematischen, von Generation zu Generation fortschreitenden Entropie-Anstieg der lebenden Systeme im Sinne ihrer Einbuße an Geordnetheit und ihrer Zunahme an Ungeordnetheit, eines Verlustes an Strukturgedächtnis oder eines Verlustes an Information erwarten. In der uns umgebenden Natur läßt sich jedoch nicht nur kein Anwachsen der Entropie und damit verbundener Degradation der lebenden Systeme, sondern sogar das Gegenteil beobachten: Die gesamte Geschichte der lebenden Systeme auf der Erde zeugt seit ihrem Entstehen von der progressiven Evolution lebender Strukturen, von einer statistisch gesetzmäßigen Verringerung der Entropie dieser Strukturen, von ihrer fortschrittlichen Entwicklung.“²

Alle marxistischen Versuche, eine Antwort auf die Frage nach dem Wieso, Warum und Woher der Materie-Eigenschaft „Selbstregulation“, die Frage nach dem hinreichenden Grund der Herkunft ihres Strukturplans, zu geben, müssen scheitern. Von eigentlicher Dialektik könnte nur dann die Rede sein, wenn anti-entropische oder ektropische Selbstregulation der Materie einerseits sowie das unvermeidliche Anwachsen der Entropie in ihr andererseits am gleichen Ort sowie in einer und derselben Hinsicht gleichzeitig wären. Dies aber ist logisch unhaltbar. Es bleibt demnach – gemäß den Ausführungen von H. Dahm – nur die Wahl zwischen dem künftigen Wärmetod des Weltalls und einer geistigen Energie des Weltstoffs.²

Schlußfolgerung

Die kybernetische Auslegung der Evolution kulminiert in der Frage: Woher stammt das Urprogramm an informativer Rückkopplung schon im Fundament des Bauwerks der sich bewegenden Materie?

Im Hinblick auf die vorhergehenden Untersuchungen kann die Antwort nur lauten: Die Annahme eines ontologischen Prinzips, das – als geistige Aktualität – schon vor jeder Materialisation existiert, ist unvermeidlich.

Konvergenz des kybernetischen und des kosmologischen Gottesbeweises

Der kybernetische Gottesbeweis besteht aus dem Existenzialsatz:

Es gibt Evolution, – den beiden Prämissen:

Evolution erfordert Information und Regelung;

Materie kann sich nicht selbsttätig informieren und regeln, –
und der Schlußfolgerung: Es gibt ein „absolut“ Seiendes.

Formallogisch erhält man etwa folgendes Bedingungsverhältnis: Wenn die Urmaterie nur durch einen außerweltlichen Programmierer informiert und geregelt werden kann und wenn die Evolution Information und Regelung erfordert, dann muß die Welt allererst von außen informiert und geregelt werden (durch ein absolutes Sein). Verbindet man dieses Bedingungsverhältnis mit dem Existenzialsatz, den nur metaphysisch interpretierte Erfahrung liefert, dann ergibt sich ein kategorischer Syllogismus. Das Evolutions-Argument erweist sich als kybernetischer Gottesbeweis.

Der kosmologische Gottesbeweis bezieht sich auf die „Veränderung“ der Werdebewegung. H. Ogiermann umreißt dieses Argument in der Einleitung zu seiner ausführlichen Behandlung des philosophischen Gottesbeweises kurz folgendermaßen: „In der Welt geschieht ein ständiges Übergehen von Potenz in Akt, von Möglichkeit in Wirklichkeit; die Wirklichkeit läßt sich ontologisch nicht aus der Möglichkeit als solcher verstehen, sie verweist darum auf andere Wirklichkeit als zureichenden Grund; ein ‚unendlicher Regreß‘ erklärt nichts, also ergibt sich die Notwendigkeit eines Wirklichen und Wirkenden, das nicht selbst wieder aus Möglichkeit kommt, daher ‚reine Wirklichkeit‘ ist. Dieser ‚actus purus‘ (der ‚reine Akt‘, die ‚reine Wirklichkeit‘) darf und muß schon Gott genannt werden, insofern er höchste Autonomie des Seins und Wirkens ist, und zwar grundsätzlich in personaler Weise: als Erst- und Letztgrund gerade auch menschlich-personalen Wirkens, unter dessen Seinsniveau er als der es Ermöglichende nicht sinken darf.“⁴⁵

Der kosmologische Gottesbeweis besteht aus dem Existenzialsatz:

Es gibt Sichveränderndes, – den beiden Prämissen:

Sichveränderndes ist metaphysisch kontingent;

metaphysisch Kontingentes fordert eine Ursache, –

und der Schlußfolgerung: Es gibt ein „absolut“ Seiendes.

Formallogisch erhält man etwa folgendes Bedingungsverhältnis: „Wenn alles Kontingente verursacht ist (letztlich durch eine nichtkontingente Ursache) und wenn alles veränderliche Seiende kontingent ist, dann ist alles Veränderliche verursacht

(durch ein Absolutes).⁴⁵ Den Existenzialsatz: „Es gibt veränderliche Seiende“, liefert auch hier natürlich nicht formale Logik, sondern metaphysisch interpretierte Erfahrung.

Es ist leicht einzusehen, daß der kybernetische und der kosmologische Gottesbeweis zueinander konvergieren. Während das kybernetische Argument sich aus der Richtung, der Tendenz der Bewegung ergibt, bezieht das kosmologische sich auf „Bewegung“ – überhaupt, die aber doch in der Entwicklung und schließlich in der Strebebewegung der menschlichen Person kulminiert.⁵

Die Schlußfolgerung, daß es ein „absolut“ Seiendes gibt, geht sowohl aus dem kybernetischen als auch aus dem kosmologischen Argument hervor. Beide Wege führen auf eine transzendente Wirklichkeit, die personal zu denken ist. Beide erreichen die transzendente Wirklichkeit als Urgrund von Person in ihrer ontologischen Qualität.⁵ In dieser Schlußfolgerung tritt ein Terminus auf, der gegenüber der Verwendung (den Weisen der Realisation), die er in den Prämissen findet, nur in analogem Sinne gilt. Dies kommt daher, weil sich metaphysische Begriffe wie Sein, Ursache, Person usw. frei und für Überempirisches offen halten. Die Schlußregel (des einfachen kategorischen Syllogismus) muß demzufolge Analogie zulassen.⁵

Das Verhältnis zwischen Gott und Welt ist innere formale Attributionsanalogie. „Virtualitätsanalogie übersteigt sich in Formalanalogie, weil die Formen von Sein, um die es geht, nicht transzendierbar sind, also ‚reine‘ Seinsvollkommenheiten bilden. Gott ist formal, förmlich, Person.“⁴⁵

Berührungspunkte mit dem dialektischen Materialismus

Zwischen der marxistischen Auffassung und der Lehre thomasischer Philosophie über die Wirkursachen und den Formenwandel der Dinge ist eine gewisse Ähnlichkeit zu erkennen. Der Unterschied von dialektischem Materialismus und analektischem Hylemorphismus zeigt sich in ihren Stellungnahmen zum Problem des Ursprungs und der Herkunft der strukturellen Information selbst, die in der marxistischen Philosophie zur Eigenschaftlichkeit der Materie gehört.²

Bekanntlich soll – gemäß der marxistischen Philosophie – die leb- und geistlose Materie mit Hilfe der „materialistischen Dialektik“ und ihren drei Grundgesetzen alle höheren Bestimmtheiten hervorbringen. „Das Gesetz von der Einheit und dem Kampf der Gegensätze, das Hauptgesetz und der Kern der materialistischen Dialektik, hat das Wesen und den Ursprung der Entwicklung zum Gegenstand, das zweite drückt die Form der Entwicklung aus (Übergang quantitativer in qualitative Veränderungen), das dritte, das Gesetz der Negation der Negation, hat Tendenz und Richtung der Entwicklung zum Gegenstand. Das erste antwortet auf die Frage, warum die Entwicklung vor sich geht, das zweite auf die Frage, wie diese vor sich geht, und das dritte auf die Frage, wohin die Entwicklung geht.“⁴⁶

Nun ist aber leicht einzusehen, daß alle drei Gesetze ihre Aufgabe nicht ohne Preisgabe der obersten Denk- und Seinsprinzipien erfüllen können. Das Gesetz von der Einheit und dem Kampf der Gegensätze liefert bestenfalls einen Beweis für die Kontingenz der Welt, denn Kampf setzt bereits eine innere „Bewegung“ der Gegensätzelemente voraus und hat diese nicht nur zum Endergebnis. Ohne ein Sich-

gegen-einander-bewegen gibt es keinen Kampf.³ Dies führt jedoch zur Unterstützung des kosmologischen Gottesbeweises, welcher von der Kontingenz der Welt ausgeht. Die Gesetze des Qualitätssprunges und der Negationsnegierung liefern ihrerseits einen Beweis dafür, daß es auch einen Sprung aus der unorganisierten Urmaterie geben muß, der den kosmologischen Organisationszusammenhang der Materie allererst informiert. „Das biologische Argument ex origine vitae und das soziale Argument ex origine conscientiae, intellectus et idearum wären durch ein teleologisches ex ordine mundi zu ergänzen, da für den ordo universalis constans analoge Stabilitätsprinzipien gelten, deren Herkunftsbegründung zu den legitimen und unerläßlichen Aufgaben einer Naturphilosophie gehört.“² Damit wird jedoch der kybernetische Gottesbeweis unterstützt.

Der kosmologische Gottesbeweis beruht auf der Veränderung der Welt, der kybernetische Gottesbeweis beruht auf der Evolution der Welt. Beide Gottesbeweise werden durch die Grundgesetze der materialistischen Dialektik nicht widerlegt, sondern sogar noch unterstützt. Sie werden allerdings dadurch auch nicht aufgewertet, denn die Gesetze der materialistischen Dialektik sind – wie bereits dargelegt wurde – in sich widersprüchlich und unhaltbar. Es gibt in der geist- und leblosen Materie weder eine Gegensatz-Identität, noch eine unbedingte Kausalität, noch eine Negationsnegierung.

Die Thesen Teilhard de Chardins

Was für den klassischen Marxismus phylogenetisch die von Engels stammende Schrift „Anteil der Arbeit an der Menschwerdung des Affen“ war, das ist für die moderne christliche Philosophie – gemäß der Darstellung von H. Dahm – bio- und noogenetisch der wissenschaftlich begründete anthropologische Entwurf des Werkes „Das menschliche Phänomen“ (Der Mensch im Kosmos) von Pierre Teilhard de Chardin.²

In bezug auf die Frage, wie die Entwicklung vor sich geht, schlägt Teilhard de Chardin wegen des quantitativen Mißverhältnisses das trotz aller energetischen Abhängigkeit zwischen den äußeren und inneren Kräften der Dinge besteht, die Möglichkeit vor, die Grundenergie – wie bereits erwähnt – als zwei verschiedene Komponenten aufzufassen: eine tangentiale und eine radiale Energie. Die Wesenssprünge – in der marxistischen Philosophie mit den Gesetzen „Übergang von quantitativen zu qualitativen Veränderungen“ und „Negation der Negation“ begründet – erweisen sich hier, wie H. Dahm feststellt, als Umschwünge von tangentialer zu radialer Energie.²

In bezug auf die Frage, wohin die Entwicklung geht, gibt Teilhard de Chardin folgende Erklärung: „Weil die Raum-Zeit das Bewußtsein enthält und hervorbringt, ist sie notwendigerweise konvergenter Natur. Daher müssen sich ihre Schichten, so unendlich sie sich auch ausbreiten, wenn wir ihnen in der entsprechenden Richtung nachgehen, irgendwo auch wieder zusammenfallen, in einem Punkt vor uns . . . , der sie in sich verschmilzt und zur Gänze aufnimmt. – Wie unermeßlich der Umkreis der Welt auch sein mag, so ist er schließlich doch nur dort vorhanden und faßbar, wo sich seine Strahlen zusammenschließen (geschähe dies auch jenseits von Zeit und Raum).“² „Durch ihren radialen Kern findet sie (die Welt) ihre Gestalt und ihre

natürliche Beständigkeit, indem sie wider alle Wahrscheinlichkeit zu einem göttlichen Brennpunkt des Geistes hinstrebt, der sie nach oben zieht.“²

„Weil die Raum-Zeit das Bewußtsein enthält und hervorbringt“, so ähnlich sagt es auch der dialektische Materialismus. Auf der Grundlage des dialektischen Materialismus kann die Welt jedoch das Bewußtsein weder enthalten noch hervorbringen und zwar aus folgenden Gründen:

1) Ungeistige Potenz kann keinen geistigen Wirk-Akt aufnehmen und tragen; der in sich „einfache“ Akt kann nicht in einem nicht-einfachen, ausgedehnten Potenzgrund ruhen, d. h. das ontologisch Höhere kann nicht potenziell im Niedrigeren vorausenthalten sein.³

2) Ontologisch niedrigere Wesensaktualität kann keine ontologisch qualitativ höhere Wirkfähigkeit haben, weder in dem Sinne, daß Wesenheiten selber „übergänglich“ wären, noch in dem Sinn, daß geistige Wirkpotenzen vorauslägen, aber erst allmählich zum Zuge kämen: beides verstößt gegen den ontologischen Satz vom zureichenden Grund und gegen das Nichtwiderspruchsprinzip.³

Für Teilhard de Chardin besteht hier kein Problem weil sich nach seiner Darstellung die physikalische Materie (das Außen der Dinge) mit einem Prinzip höherer übermaterieller Art (dem Innen der Dinge) konkretisiert und weil er einen omnipotenten Alphanpunkt sowie einen konvergenten Punkt „Oméga“ jenseits von Raum und Zeit annimmt, nämlich Gott als Erstursache und als Ziel der Entwicklung. Unter der Voraussetzung jener Erstursache kann dem Seienden aktive Potenz zugestanden werden. „Das wirkende Seiende ist zureichender Grund für die Existenz einer gewissen Soseinsstruktur, einer – scholastisch ausgedrückt ‚táleitas‘, nicht aber für das Plus an Aktualitätsgehalt, der zugleich verwirklicht wird.“³

Mit Rücksicht auf diese Voraussetzungen erfordert die Interpretation der Thesen Teilhard de Chardins eine klare Unterscheidung der Begriffe. Das Bewußtsein als solches wird nicht von der physikalischen Materie, sondern von dem sich mit ihr konkretisierenden, übermateriellen Prinzip erwirkt. Es entstammt diesem Prinzip auch nicht in seiner Aktualität, sondern in seinem Wie, in seiner „táleitas“.³ Das „esse“ schlechthin, insofern gegenüber der passiven Potenz ein Plus an Realität auftritt, muß auf die Erstursache zurückgehen, welche auch jene Aktualität zur Verfügung stellt, in deren Kraft die Zweitursachen die Soseinsbestimmung ihrer Akte leisten.⁵

Christophe Berchem

Literaturnachweis:

¹ W. Kern: *Weltveränderung und Freiheitsbewußtsein, Sonderabdruck aus den „Stimmen der Zeit“ Heft 12, Herder, München 1972, S. 393.*

² H. Dahm: *Der gescheiterte Ausbruch, Nomos Verlagsges., Baden-Baden 1982, Seiten 91; 94; 99; 129; 133; 134; 136; 141; 150; 153; 681; 682; 685; 686.*

³ H. Ogiermann: *Materialistische Dialektik, A. Pustet, München-Salzburg-Köln 1958, Seiten 183; 214; 216; 218; 233; 235.*

⁴ W. Kern: *Zufall und Gesetz, Echter-Verlag, Würzburg, Seiten 147; 154; 155.*

⁵ H. Ogiermann: *Sein zu Gott, A. Pustet, München-Salzburg 1974, Seiten 117; 165; 171; 172; 181; 183; 200.*

⁶ G. A. Wetter: *Der dialektische Materialismus, Herder, Freiburg 1960, Seite 412.*

Informations sur l'évolution probable du recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire pendant la période de 1983/84 à 1987/88

septembre 1983

Dans sa séance du 29 juillet 1983, le Gouvernement réuni en conseil a arrêté, conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, le volume et les échéances du programme de recrutement. D'après ce programme, il sera procédé pour chacune des années scolaires 1983/84 et 1984/85 à soixante-dix (70), et pour chacune des années scolaires de 1985/86 à 1987/88 à soixante (60) admissions au stage (soit au total 320 admissions).

Le Gouvernement en conseil se réserve de réexaminer annuellement le programme de recrutement et d'y apporter, le cas échéant, des modifications à la lumière des rapports ultérieurs de la commission permanente d'experts ainsi que des choix politiques et des contraintes budgétaires futurs.

Le tableau ci-dessous, établi notamment en fonction des décisions prises au niveau gouvernemental et des résultats du rapport 1983 de la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, est destiné à faciliter aux étudiants, qui commencent ou ont commencé des études en vue du professorat, l'orientation de ces études vers les spécialités offrant encore certaines chances d'avenir.

Lors de la lecture du présent tableau, il ne faut pas perdre de vue les considérations suivantes: les chiffres mentionnés n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient préjuger des plans de recrutement arrêtés annuellement. En effet, des modifications pourront s'avérer indispensables pour des raisons diverses, comme le réexamen annuel du programme de recrutement par le Gouvernement en conseil, la non-occupation de postes pendant une année déterminée, faute de candidats etc.

Les chiffres concernant les candidats qui ont commencé leurs études avant 1983 sont basés sur les notifications que les étudiants se destinant au professorat de l'enseignement secondaire ont adressées au Ministère de l'Éducation nationale en automne 1982. Par expérience on sait que ces chiffres sont sujets à des variations importantes pour des raisons diverses (retard dans les études, changement d'orientation etc.). Leur ordre de grandeur indique cependant clairement que pour beaucoup de branches il y a déjà actuellement plus de candidats en études qu'il n'y aura d'engagements dans ces spécialités dans les 5 années à venir.

Lors du choix de leur spécialité future, les étudiants qui commencent en 1983/84 leurs études universitaires en vue du professorat, devront tenir compte du fait qu'à côté des branches dans lesquelles aucun engagement n'est prévu actuellement (italien, espagnol, latin, grec, philosophie, chimie, etc.), il y a de nombreuses branches dans lesquelles les besoins pour les 5 années à venir sont – en principe – couverts par les étudiants actuellement en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année.

Dans l'état actuel du programme de recrutement, les seules branches qui offrent des débouchés assurés aux candidats qui vont commencer leurs études en 1983 sont l'anglais et les mathématiques.

Branche	Total du recrutement envisagé de 1983/84 à 1987/88	Candidats qui ont déjà commencé leurs études avant 1983
Professeurs		
Français	30	71
Allemand	20	41
Anglais	35	22
Italien	0	6
Espagnol	0	5
Latin	0	–
Grec	0	–
Philosophie	0	5
Histoire	17	34
Géographie	22	29
Mathématiques	70	47
Physique	13	17
Chimie	0	9
Biologie	4	34
Sciences économiques	8	41
Education physique	10	49
Education artistique	18	34
Education musicale	4	14
Ingénieurs		
Electrotechn./mécanique } Electronique }	8	non déterminé
Agronomie	0	n. d.
Mécanique	10	n. d.
Métallurgie	0	n. d.
Bâtiment	3	n. d.
Informatique	10	n. d.
Maitres de cours spéciaux		
Secrétariat	8	n. d.
Br. paramédicales	0	n. d.
Mercéologie	0	n. d.
Céramique	0	n. d.

Branche	Total du recrutement envisagé de 1983/84 à 1987/88	Candidats qui ont déjà commencé leurs études avant 1983
Maîtres de cours pratiques		
Electrotechnique	4	n. d.
Mécanique	6	n. d.
Bâtiment	1	n. d.
Coiffure	1	n. d.
Habillement	4	n. d.
Arts graphiques	0	n. d.
Menuiserie	0	n. d.
Peinture	0	n. d.
Service de restaurant	3	n. d.
Cuisiniers-Traiteurs	9	n. d.
Bouchers	0	n. d.
Confiserie-Pâtisserie	2	n. d.
Boulangerie-Pâtisserie	0	n. d.
Total	320	

In memoriam Fons Turpel

Fons nous a quittés, brusquement, à la suite d'un accident dont il n'était nullement responsable.

Depuis ce triste jour de janvier, il manque à ses nombreux amis dont il était le compagnon écouté.

Fons savait accompagner ceux qui le connaissaient. Il disposait d'un vaste savoir, il avait la faculté d'animer un groupe, de présenter un sujet. Ses opinions étaient personnelles.

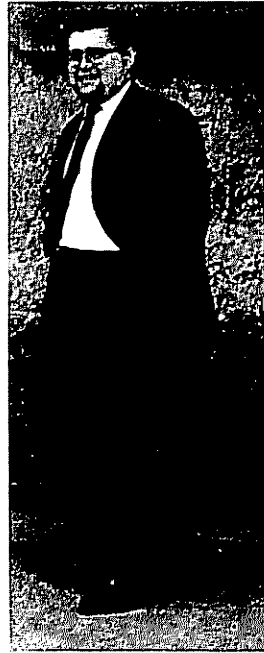
De plus, c'était un organisateur-né. L'ALUC lui doit beaucoup en ce domaine.

Il possédait un sens social prononcé. Il avait le don de définir les problèmes sociétaux. C'était encore un formateur des jeunes.

Il était croyant et sa vision du monde reposait sur sa foi.

Il tenait à assurer une place à l'Église, dans la vie des hommes. Jeune, il avait connu la souffrance. Par là, il était arrivé à une maturité d'homme. Et une grande bonté l'animait, il comprenait les tourments des autres. Pour certains, il faisait comme partie de la vie, car il donnait une espérance éclairée. Il aurait pu nous être proche encore longtemps.

jk



Fir de Fons TURPEL †

Dee gudde Komerod

(nom Uhland)

Ech hat e Komerod,
e bessre fënt een nët.
D'Kolléischs- an d'Uniszäit
goung ech op sénger Säit
am gläiche Schrëtt an Trëtt.

An dach goungen eis Weër
(ech gouf ët ze spéit gewuer)
schons äuserneen am Liewen –
Ech hun en duerch säi Stierwen
eng zweet Kéier verluer.

Wéi ech hu missen drun denken:
Loug et u mir, un dir?
bas du – dat hun ech erfuer –
verluer an nët verluer
as wéi e Stéck vu mir.

Wéilt ech der d'Hand och reechen,
ech wéisst mer do kee Rot,
kann dir d'Hand nët méi gin:
' Wéills du dach weider sin
mäi gudde Komerod?'

Paul Schumacher

A propos de l'enquête sur les études

Au cours des mois de juillet et d'août 1982, le Ministère de l'Education nationale (MEN), en collaboration avec l'ALUC, a mené une enquête sur les études touchant l'ensemble des étudiants luxembourgeois. Les résultats des analyses du premier volet du questionnaire, qui concernent le coût des études, ont été publiés par le MEN au mois de février sous forme d'un numéro spécial du «COURRIER de l'EDUCATION NATIONALE» disponible au MEN.

En ce qui concerne les dépenses de l'étudiant, le questionnaire distinguait cinq postes:

- Frais directs d'études (droit d'inscription, livres, matériel scolaire . . .)
- frais de logement
- frais d'alimentation
- frais de transport
- frais d'activités de loisir.

Nous publions ici le tableau et le graphique relatifs au total de ces cinq postes, donc à la dépense totale annuelle de l'étudiant. Pour chaque ville considérée, le tableau fournit les déciles, la médiane et la moyenne des dépenses totales annuelles. Par définition, les déciles sont les neuf valeurs qui séparent la distribution en dix parties comprenant le même nombre d'observations, c'est-à-dire entre deux déciles consécutifs sont situées les dépenses de 10% des étudiants. La médiane est la valeur qui sépare la distribution en deux parties comprenant le même nombre d'observations. La médiane et le décile de niveau de 50% sont égaux. Par exemple à Bruxelles, la dépense annuelle de la moitié des étudiants est en dessous de 183 965 F tandis que celle de l'autre moitié est au-dessus de cette valeur. La médiane et la moyenne sont en général différentes; étant moins influencée par les valeurs extrêmes, la médiane donne une meilleure caractérisation de l'étudiant moyen que la moyenne.

Il faut noter que 52,7% des étudiants contactés ont effectivement répondu à l'enquête; ce chiffre nous semble tout-à-fait satisfaisant, compte tenu de l'effort de mémoire exigé par les questions posées et de la critique virulente qu'a rencontrée notre initiative dans une partie de la presse. Ce taux de réponse élevé confère aux données recueillies une représentativité pratiquement spécifique et le calcul des intervalles de confiance, exposé dans la publication du MEN, montre que la fiabilité des résultats correspond largement aux critères qu'on peut imposer raisonnablement à une telle enquête.

Michel Dauphin

déciles, médianes et moyennes des coûts rapportés par les étudiants - en francs luxembourgeois

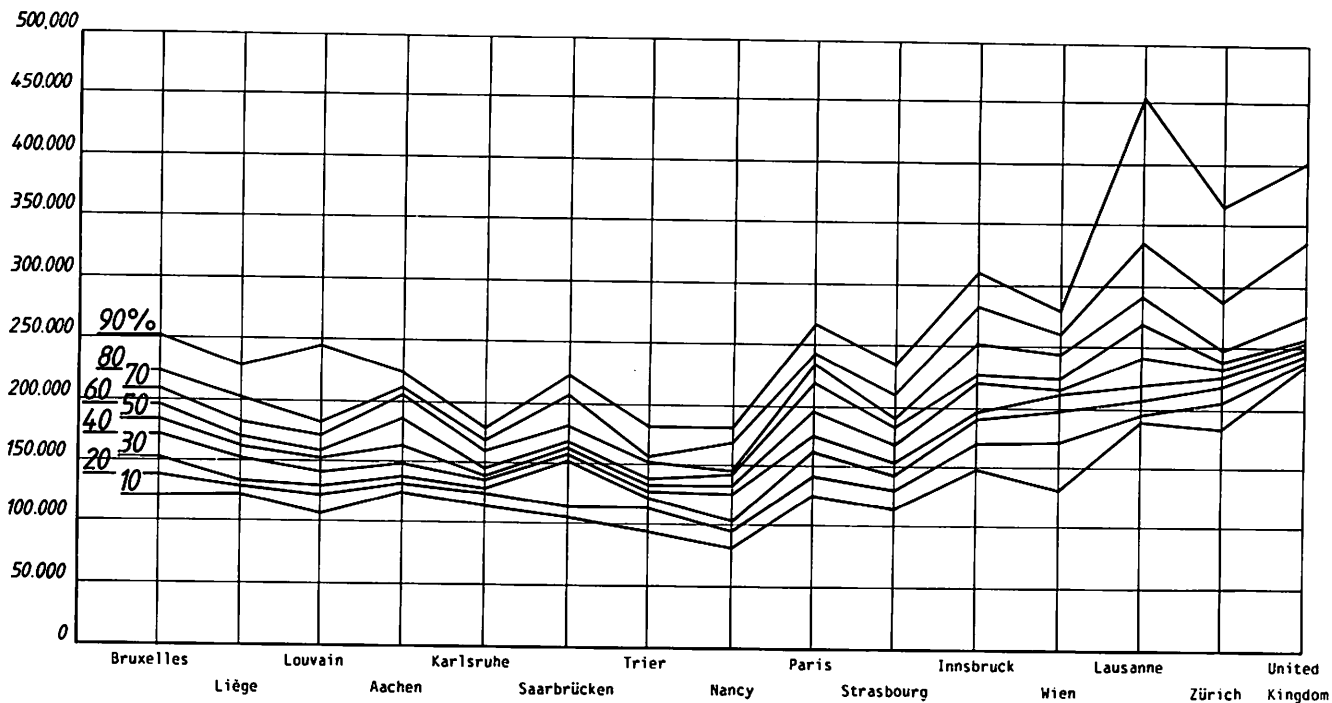
niveaux villes	10 %	20 %	30 %	40 %	50 % médiane	60 %	70 %	80 %	90 %	dépenses moyenne	nombre des réponses
<u>Belgique</u>											
Bruxelles	122221	138722	152274	171739	183965	195116	208690	223422	252650	184910	172
Liège	122943	129803	134169	153002	162960	170073	182864	202640	228123	167655	62
Louvain	107769	122884	130235	141407	152274	159744	171113	182283	245907	161489	46
<u>Deutschland</u>											
Aachen	125323	131381	138452	149402	164384	185443	205031	210974	224160	169964	30
Karlsruhe	117374	124750	127559	136140	140516	145408	159874	169047	178850	144758	22
Saarbrücken	106691	114220	152995	159435	164327	169448	181774	206828	222956	165321	23
Trier	94537	114985	122724	128649	133006	139083	152249	158021	181602	136254	15
<u>France</u>											
Montpellier	126998	126998	144108	161219	168381	175536	183297	191051	191051	163703	4
Nancy	82429	96265	105113	126296	133004	142925	145677	169702	181274	134298	47
Paris	128828	141494	160579	175763	195020	217711	234147	243394	267075	197931	56
Strasbourg	114132	129977	142801	153341	167095	181598	188753	208622	233597	170108	118
<u>Oesterreich</u>											
Innsbruck	147397	169506	189673	195214	218840	225519	250499	282452	310238	224091	53
Wien	131547	169761	196908	210317	213301	224232	243679	259345	278896	214702	33
<u>Suisse</u>											
Lausanne	186907	193945	204344	218713	242037	269195	291211	333934	452787	264684	8
Zürich	182036	202430	216593	225176	231092	236403	246644	286557	364118	245703	22
<u>United Kingdom</u>											
	235329	236656	242297	249928	251919	254739	275726	333957	401063	274316	7
<u>U.S.A.</u>											
	357744	357744	410688	516526	622365	626686	631007	633192	633192	537783	3
<u>ENSEMBLE DES VILLES</u>											
	118413	132236	144682	161800	173550	190394	206758	225938	253832	182952	721

déciles, médianes et moyennes des coûts rapportés par les étudiants - en francs luxembourgeois

niveaux villes	10 %	20 %	30 %	40 %	50 % médiane	60 %	70 %	80 %	90 %	100 % maximum	dépenses moyenne	nombre des réponses
<u>Belgique</u>												
Bruxelles	11650	16300	19850	22100	25000	28600	32350	36300	44140	82000	27372	219
Liège	10855	14500	16962	19179	20933	25535	28220	31822	39208	55450	23320	78
Louvain	16566	17492	18760	20060	21200	24044	25740	28550	34590	54100	23753	53
<u>Deutschland</u>												
Aachen	4453	7415	9670	12842	16243	20371	22359	27213	32124	61305	18307	37
Karlsruhe	5332	6478	7625	9096	10319	11370	12364	15078	17639	28359	11160	30
Saarbrücken	5064	7052	8103	10128	11619	13243	16091	20218	27805	35354	13817	28
Trier	5236	6918	7740	8313	9880	11944	13090	18632	22817	26658	11734	29
<u>France</u>												
Montpellier	3591	4816	7224	9494	11490	12590	13691	14723	23034	28862	11407	14
Nancy	3096	4128	4905	5779	6591	8669	9770	12879	26832	39594	9838	79
Paris	6041	7788	9088	10664	13106	15164	22890	28676	65250	96870	22030	76
Strasbourg	5064	6653	8029	8903	11146	12590	16037	20014	26000	54490	13960	145
<u>Oesterreich</u>												
Innsbruck	5479	7740	9557	11284	12842	16385	19667	23621	31163	60273	16461	63
Wien	3491	6934	9663	11919	12842	15747	17238	20631	26287	75681	15590	36
<u>Suisse</u>												
Lausanne	23324	24452	26166	27880	30001	34512	44189	144004	189366	191735	60430	10
Zürich	17771	19497	24046	26108	26959	30478	32114	35856	49750	118980	31800	24
<u>United Kingdom</u>												
	72581	87429	92904	102194	102941	112148	112895	120775	128075	128075	103522	9
<u>U.S.A.</u>												
	179294	187042	199906	208597	228215	245747	247138	374879	459907	459907	256922	6
<u>ENSEMBLE DES VILLES</u>												
	5618	7983	10582	13083	17075	20520	24826	29594	38756	459907	22317	936

TOTAL DES 5 POSTES DE FRAIS

DÉCILES DES COÛTS RAPPORTÉS PAR LES ÉTUDIANTS - EN FRANCS LUXEMBOURGEOIS -



Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

Nous tenons à rappeler aux chefs d'entreprise les dispositions les plus importantes de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires.

- La loi est applicable à l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires, si cette occupation a lieu contre rémunération au service d'employeurs du secteur privé ou du secteur public.
- La loi n'entend pas par occupation, le travail à caractère essentiellement éducatif. En général, ni les stages de formation ou stages probatoires prévus par un établissement d'enseignement, ni ceux organisés par un employeur sur base d'un contrat de stage conclu entre lui et l'élève ou l'étudiant, ayant un caractère d'information ou d'orientation, et qui n'affectent pas l'étudiant ou l'élève à des tâches resquérant un rendement comparable à celui d'un travail normal, tombent sous le champ d'application de la loi.
- Sont considérées comme élèves ou étudiants les personnes de 15 à 25 ans accomplies inscrites dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger.
- La durée d'occupation ne peut dépasser deux mois par année civile, n'importe s'il s'agit d'un ou de plusieurs contrats.
- Quant à la rémunération de l'élève ou de l'étudiant, elle ne peut être inférieure à 80% du salaire social minimum. A l'indice 382,62 l'étudiant/élève a droit aux montants minima suivants, gradués en raison de l'âge.

<i>Age de l'élève ou de l'étudiant</i>	<i>Salaire/mois</i>	<i>Salaire/heure</i>
18 - 25 ans	20.279 Flux	117,22 Flux
17 ans	16.223 Flux	93,77 Flux
16 ans	14.195 Flux	82,05 Flux
15 ans	12.167 Flux	70,33 Flux

- L'occupation d'élèves et d'étudiants est soumise à l'assurance contre les accidents de travail. Elle n'est pas soumise à l'assurance-maladie et à l'assurance-pension, et ne donne pas lieu au paiement d'allocations familiales.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants n'ouvre pas droit à un congé payé de récréation. Le congé extraordinaire prévu pour des raisons d'ordre personnel (art. 16 de la loi du 22.4.1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé

des salariés du secteur privé) doit cependant être accordé dans les cas prévus par la loi sans qu'une indemnité ne soit due pendant ces absences.

- L'élève ou l'étudiant, n'ayant pas travaillé pendant un jour férié légal, n'a pas droit à une rémunération pour ce jour. Lorsqu'il a travaillé pendant un jour férié légal, il n'a pas droit à une majoration de son salaire.
- L'élève ou l'étudiant n'a pas droit à une rémunération pendant les périodes d'absence dues à une maladie.
- En dehors des exceptions traitées ci-dessus, toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs salariés sont applicables, p. ex. la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs.
- Le contrat entre l'employeur et resp. l'élève ou l'étudiant doit être conclu par écrit au plus tard au moment de l'entrée en service.

Le contrat-type publié ci-après contient toutes les mentions obligatoires.

L'employeur est tenu de communiquer à l'inspection du Travail et des Mines copie du contrat dans les 7 jours suivant le début du travail.

Les contrats-type sont à la disposition des entreprises au secrétariat de la FEDIL (tél.: 43 53 66), qui vous renseignera sur tous les problèmes non évoqués dans le présent article.

(Echo de l'Industrie n° 7/8, 1983)

Joseph KOHNEN

Theodor Gottlieb von Hippel

L'homme et l'oeuvre

Joseph Kohnen est le premier à entreprendre une étude approfondie de la vie et de l'oeuvre de Theodor Gottlieb von Hippel (1741-1796), bourgmestre «régnant» de Königsberg sous Frédéric II, juriste, franc-maçon et écrivain polyvalent. Il souligne l'importance de son oeuvre administrative et de ses liens avec I. Kant, J. G. Hamann et J. G. Scheffner ainsi qu'avec les éditeurs J. J. Kanter, J. Fr. Hartknoch et J. F. Hinz, et expose le rôle joué au sein des loges maçonniques de Prusse-Orientale et les répercussions qu'a provoquées sur les contemporains sa prédilection pour l'anonymat littéraire. Analysant l'héritage du piétisme et de l'Aufklärung, l'ouvrage fait découvrir un auteur s'essayant avec un succès inégal dans des genres aussi divers que la poésie lyrique, l'art dramatique, l'idylle en prose, le discours maçonnique, l'essai philosophico-politique, le traité en faveur de la peine de mort ou la satire politique et littéraire. Les chapitres les plus importants portent cependant sur l'auteur d'essais d'allure humoristique, mais très sérieux, comme «Über die Ehe» et «Über die bürgerliche Verbesserung der Weiber», qui font de Hippel le premier défenseur de l'émancipation de la femme en Allemagne, et sur les volumineux romans «Lebensläufe nach aufsteigender Linie» et «Kreuz- und Querzüge des Ritters A bis Z», qui révèlent des valeurs documentaires inédites sur la Baltique, critiquent le système philosophique de Kant et se rallient à la pensée théologique de Hamann. Grâce à ces oeuvres, Hippel est devenu le plus important auteur de la poésie de la mort en Allemagne, tout en consacrant définitivement la forme du roman humoristique. Il a également exercé une influence sur certaines oeuvres de Goethe, de Jean-Paul et de Z. Werner. Cet ouvrage en 3 volumes de 1525 pages fournit une contribution remarquable aux recherches consacrées au «Cercle de Königsberg».

*Verlag Peter Lang AG
Bern – Frankfurt am Main – New York
1983*